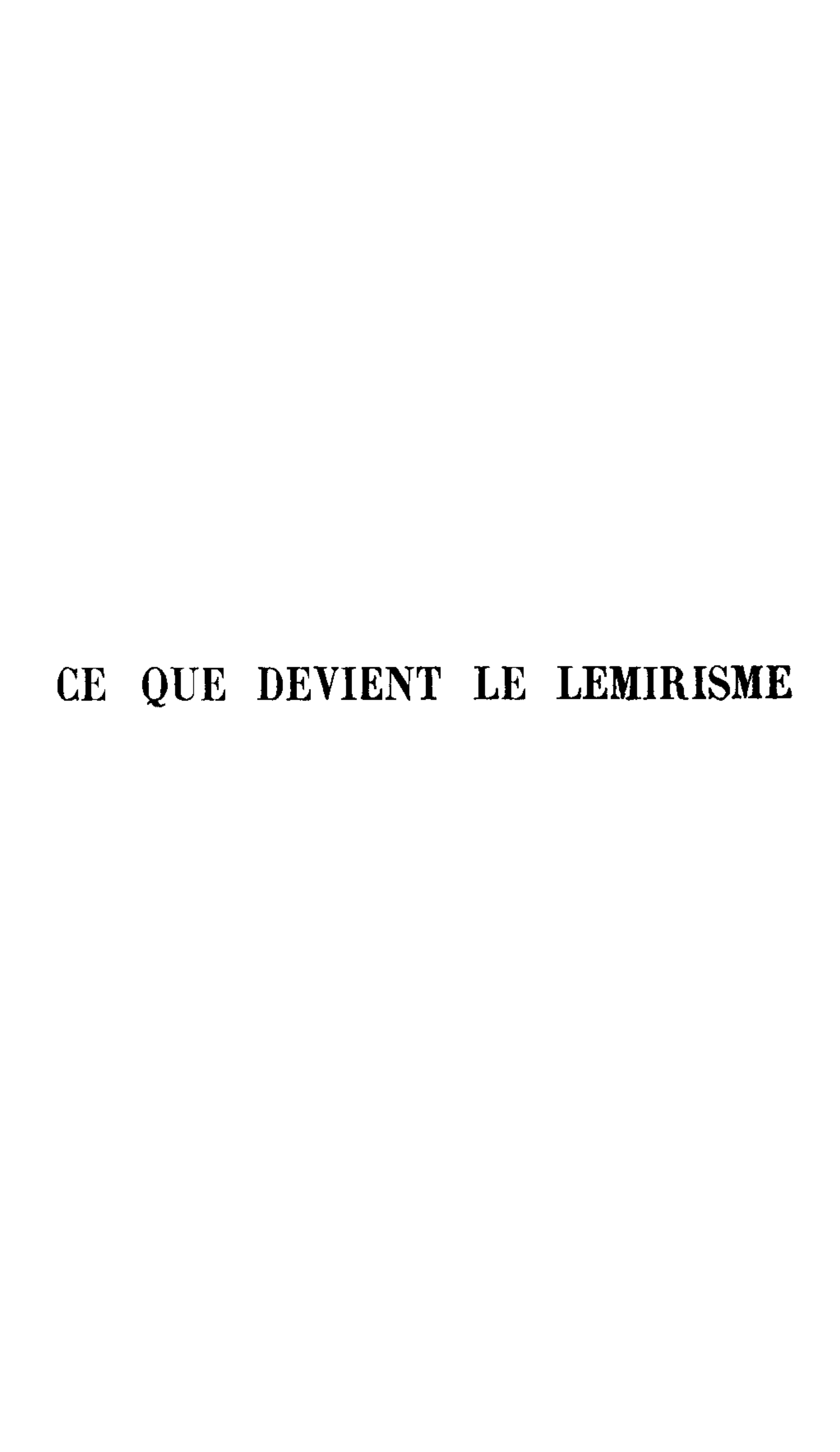
FR. GUERMONPREZ

Ce que devient le LEMIRISME

TOME I

PARIS (VIe)
J. ROUSSET, ÉDITEUR
12, Rue Monsieur le Prince
et 1, Rue Casimir-Delavigne
1912





CE QUE DEVIENT LE LEMIRISME

DU MÊME AUTEUR

Ce que dit M. l'abbé Lemire quand surgit la Doctrine ou la Discipline; 2 vol., Paris, 1910; 356 et 292 pages.

Études sur le Lemirisme : Lamennais et Lemire ; Paris, 1910 ; 88 pages.

Par où s'effectue la décadence du Lemirisme ; Paris, 1910; 224 pages.

M. l'abbé Lemire à côté des laïcisateurs ; Paris, 1911 ; 240 pages.

Études sur le Lemirisme : Lectures documentaires pour les jours de transition ; Paris, 1912 ; 210 pages.

Avant-Propos

Ce que devient le *Lemirisme*, c'est un changement, une Réforme dans la Religion en France.

Un ancien directeur de l'organe lemiriste l'a proclamé dans *Le Cri des Flandres :* — M. l'abbé Lemire a toujours été l'ennemi des équivoques; il a toujours voulu des situations franches, nettes, claires... Il signifie à tous... le Catholicisme français dans la mesure où lui, abbé Lemire, peut le représenter (1).

Aucun journal n'a relevé ce propos de M. le Docteur Gustave Lancry, (de Dunkerque, puis de Rosendaël). Cependant les faits se sont succédé, réels, vécus, incontestés; et le propos du sociologue lemiriste ne peut plus être considéré comme une boutade. C'est mieux qu'une indiscré-

1. *Le Cri des Flandres*, Hazebrouck; dimanche 24 septembre 1911. L'article est intitulé : M. l'abbé Lemire à gauche; et il est signé Dr Lancry.

M. le Docteur Gustave Lancry n'est plus, comme il l'a été naguère, le directeur de ce périodique. M. l'abbé Lemire est, lui-même, le Directeur et aussi le Rédacteur en chef.

Le gérant est M. Henri Bonte.

L'imprimeur est M. Kieken.

tion; il est temps d'y voir une *déclaration* promulguée prématurément par un comparse.

Désormais les journaux ne suffisent plus à faire parvenir la vérité sincère parmi les contemporains.

Une prétendue liberté de la presse ne permet plus de présenter les vérités intégrales, lorsque ce témoignage loyal est de nature à heurter quelque susceptibilité révolutionnaire. Au cours des controverses modernes, il est nécessaire de riposter aux mensonges des satanistes et aussi à ces diminutions de vérité, que font les défaillances des conciliateurs.

La presse catholique en est réduite à s'arrêter, parce que la riposte est devenue un piège légal. Une réfutation des erreurs ouvre la porte aux revendications personnelles à travers le maquis de la procédure des lois sur la presse; par cette voie on peut aboutir à la ruine des journaux et au discrédit des journalistes. Il faut tout le talent des rédacteurs actuels pour s'écarter du piège : il le faut pour que la presse ne soit point dépossédée de sa part de collaboration pour affirmer et démontrer la vérité dans le service de Dieu et de l'Eglise. — La légalité révolutionnaire n'a laissé qu'une façade trom-

peuse de liberté pour se servir de la presse : tout le monde peut le reconnaître, à l'exception des journalistes, qui sont retenus par l'esprit de corps, autant que par leurs nécessités professionnelles.

C'est pourquoi il est opportun de répéter les principes par des livres d'actualité, afin de faire pénétrer les vérités intégrales, en même temps que les documents sont recueillis et groupés, — sans prononcer aucun jugement.

Il existe dans la région du nord de la France des hommes résolument fidèles à la Tradition française : ils ne veulent pas d'un catholicisme national (français) représenté par M. l'abbé Lemire; ils demeurent tenaces dans le Catholicisme intégral, c'est-à-dire apostolique et romain.

Avant même que la décision du Saint-Siège leur soit connue, ils sont et demeurent déterminés; ils continueront à être soumis au Pape, quoi qu'il advienne.

Inacceptable Plaisanterie

Pour un prêtre catholique, il est toujours difficile de faire accepter une plaisanterie. Sa fonction est si grave et tellement permanente, que le rire semble souvent plus rare au presbytère qu'au monastère. Il y a quelque chose de solennel autour du pasteur d'une paroisse; et dans son entourage, il n'y a rien qui rappelle la véritable famille religieuse, que forme un Couvent bien harmonisé en pleine et heureuse régularité.

Plaisanter, c'est passer aux confins d'un écueil, parce que la révérence des fidèles assimile la vénération pour le sacerdoce avec le respect pour la vieillesse, avec son allure grave, son langage circonspect, mesuré, réservé, parce que les propos, les attitudes même sont remarqués et tratraduits en exemples commentés.

En France, depuis plus de dix ans, M. l'abbé Lemire s'est fait remarquer par une désinvolture nouvelle; il excelle à esquiver les responsabilités sacerdotales; il sait organiser les équi-

voques avec adresse et ses ruses d'équilibriste lui ont servi d'habileté.

La corruption d'une partie de son entourage parlementaire l'a changé. Plus d'une fois, il a mis une réelle audace dans l'expression d'un servilisme, dont il renouvelle la souplesse auprès des successifs détenteurs du pouvoir.

Cependant M. l'abbé Lemire n'a pas toujours été coupable d'un laisser-aller à ce point coupable. Il y a, en Flandre, des traditions de tout point contraires; et lui-même en a bien dit la délicatesse « A plusieurs reprises, M. Dehaene insiste sur la grande réserve qui régnait dans la vie privée (de ses parents). Il les montre s'observant en toutes choses, de peur que les enfants ne vissent trop tôt ce qu'ils ne doivent point voir, enveloppant les réalités humaines de ces chastes voiles que la religion jette sur elles, de peur qu'elles ne blessent l'œil candide, ne prononçant jamais un mot qui pût éveiller prématurément la curiosité indiscrète, évitant toute mollesse, tout laisser-aller; se refusant en public jusqu'aux plus légitimes témoignages d'affection mutuelle, habituant ainsi leur famille à la plus sévère retenue, traitant les petits enfants, dès l'âge le plus tendre, avec le respect qu'on doit aux personnes humaines, et les te-

nant toujours à distance de l'autorité, sans baisers fades, ni vulgaires caresses (1)... Qu'ils méconnaissent les pures traditions flamandes, ces pères et mères irréfléchis, qui introduisent dans leur foyer la sensiblerie, contrefaçon de l'amour, la familiarité inconvenante, fatale à l'obéissance, et le naturalisme, qui étouffe l'idée de sacrifice! Ils ruinent par là les sentiments élevés et détruisent dans leur germe les vocations ecclésiastiques » (2).

A dix ans de distance le ton du même M. J. Lemire était étrangement transformé.

Le 28 janvier 1901, c'était Waldeck-Rousseau qui était aux affaires; et M. l'abbé Lemire a dit du haut de la tribune (3) :

M. Lemire. — M. le Président du Conseil a dit, et je n'ai pas oublié sa parole : La liberté de penser n'a pas l'intention de gêner la liberté de croire.

M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. — Non seulement elle n'a pas l'intention, mais elle n'en a pas le droit.

1. *L'abbé Dehaene et la Flandre,* par M. l'abbé J. Lemire, Lille, 1891; p. 3.

2. J. Lemire, *loco citato,* p. 4.

3. *Gazette de France;* Paris, 30 janvier 1901. L'article, intitulé : les déclarations de l'abbé Lemire, est signé par M. Charles Dupuy.

M. Lemire. — Elle n'en a pas l'intention, ai-je dit; elle n'en a pas le droit, dites-vous. J'aime mieux, monsieur le Président du Conseil, parce que les droits ne sont pas toujours respectés, j'aime mieux dire que j'ai compris que vous n'aviez ni l'intention, ni la volonté de contrarier la liberté de croire. *(Interruptions sur divers bancs).*

M. le comte de Lanjuinais. — Au contraire! (1).

M. Maurice Faure. — Aucun de nous n'a cette intention.

M. le comte de Lanjuinais. — Vous n'êtes pas difficile! (2).

M. Lemire. — On sait, monsieur de Lanjuinais, que je ne suis pas difficile. J'ai l'habitude aussi d'entendre certaines critiques; et ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans un certain journal, une dame disait : — cet abbé-là doit

1. M. le comte de Lanjuinais s'est montré toujours politique avisé. Il n'a jamais cru aux naïvetés de M. l'abbé Lemire, ni aux ruses, ni aux fallacieuses promesses des meneurs de la persécution.

Son interruption ne prenait au sérieux, ni M. Waldeck-Rousseau, ni surtout M. l'abbé Lemire.

2. Il arrive un moment où celui qui est dupe, devient inconscient ou complice.

Ceux qui demeurent fidèles aux principes de l'éternelle justice, sont difficilement fourvoyés dans les erreurs et les intrigues.

Les utilitaires sont voués à devenir victimes des artificieux exploiteurs de leur crédulité.

être franc-maçon ! — Oui, madame, ce n'est que trop vrai ; il l'est ! ajoutait le rédacteur en chef. *(Applaudissements et rires à gauche).*

Cette boutade de M. l'abbé Lemire (1) n'a point passé inaperçue.

La Vérité française l'a entendue en des termes qui ne diffèrent pas notablement.

M. Lemire. — On sait que je ne suis pas difficile. J'ai l'habitude de certaines critiques. Une dame a même écrit, parlant de moi : « cet homme doit être franc-maçon ». Eh oui ! madame, il l'est !

Quand on respecte un homme qui est assis au banc du gouvernement, il semble qu'on soit un vendu. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche)...*

Si un prêtre catholique est notoirement dévoyé à ce point qu'il est devenu suspect de complicité avec les francs-maçons, ce n'est pas la plaisanterie qui convient ; c'est déjà davantage que la répulsion. Il faut réprouver le prêtre, qui manque de fidélité à sa mission sacerdotale (2).

1. Toute la citation qui précède se trouve textuellement au *Journal officiel*, compte rendu *in extenso ;* séance du 28 janvier 1901, p. 205, col. 3.

2. Il y a déjà longtemps que M. l'abbé Lemire ne se rencontre plus parmi les participants des retraites ecclésiastiques.

Les œuvres sociales absorbent ses soucis jusqu'à ne

Sa plaisanterie a fait scandale.

Dix ans se sont écoulés depuis que M. l'abbé Lemire s'en est tiré par cette plaisanterie.

Depuis lors il est allé siéger à gauche.

Et il a prononcé un éloge public d'un franc-maçon notoire et dans une fête, où toute la ville de Dunkerque a pu voir le local de la Loge pavoisé, puis illuminé : le 25 juin 1911, il s'agissait d'inaugurer la statue de J.-B. Trystram.

Une pareille promiscuité n'est jamais acceptable pour un prêtre ; et M. l'abbé Lemire ne pourra le contester, surtout dans le pays de Flandre. Lui-même en a expliqué l'importance, lorsqu'il a écrit la bibliographie de M. l'abbé Dehaene (1).

A une époque où ils étaient trois petits séminaristes vivant ensemble, « ils évitaient les réunions mondaines, fêtes bruyantes, ducasses tapageuses, et menaient une vie calme et digne, point éparpillée sur les places publiques ou sur les grands chemins. Pour ce dernier point, ils

plus lui laisser le temps de se souvenir que le prêtre qu'il est, doit être, avant tout, l'*homme de Dieu*.

Dans les actes du culte public, il ne voit plus q'une simple *parade*, là où les catholiques persistent à renouveler la profession de leur foi.

1. *L'abbé Dehaene et la Flandre* par M. l'abbé J. Lemire. Lille. 1891 ; p. 39.

trouvaient autour d'eux la leçon et l'exemple.

» On a dit parfois que les paroisses de la Flandre flamingante ne valent point celles de la vallée de la Lys. Il est possible que la piété y soit moins expansive, la générosité de cœur moins grande, et que les sociétés et œuvres de tout genre s'y implantent plus difficilement. Cela tient à des différences de races qui influent sur le caractère de la dévotion, et la font, ici plus timorée, là plus confiante, d'un côté plus recueillie, de l'autre plus épanouie, avec plus de souci de la justice chez les uns, avec une plus grande tendance à la charité chez les autres. — Mais en revanche, dans la plupart des villages, au temps de M. Dehaene, et maintenant encore dans les familles que la frivolité du siècle n'a point entamées, quelle sainte gravité de mœurs! quel profond respect pour les choses de Dieu! quel esprit de foi! quelle fidélité irréprochable à tout ce qui est le devoir!

» Installées par leurs vastes fermes, isolées et silencieuses, les familles chrétiennes de Flandre ont quelque chose de claustral. Ce n'est qu'en Bretagne qu'on peut trouver cette imperturbable paix, ces paroles rares et cette dignité religieuse.

» Jamais le Flamand ne plaisante sur les cho-

ses qui touchent de près ou de loin à la foi. C'est un trait de caractère (1).

» Il comprend que, pour aller au Ciel, il faut marcher en présence de Dieu, comme le patriarche Abraham quand il traversait les déserts. S'il ne croit pas facilement aux vocations religieuses, il les met à haut prix quand elles sont dûment constatées et s'incline humblement devant elles, disant; *ce sont les œuvres de Dieu; il faut les respecter!*

» Le sérieux est la première qualité qu'il exige du prêtre, et du lévite qui veut le devenir » (2).

Quand il a écrit ce livre, M. l'abbé Lemire voulait « poser le prêtre dans la belle lumière de notre antique foi ». (*Préface;* p. XV).

Bien des occasions l'ont conduit, depuis cette époque oubliée, à deux attitudes inconciliables. Encore sérieux dans le pays d'Hazebrouck, il est devenu trop plaisantin à Paris, en Scandinavie, à Tourcoing, à Alger, à Bordeaux. C'est au point qu'il l'a lui-même compris... « On m'a dit que j'oubliais mon catholicisme... » (3). Ce

1. M. l'abbé Lemire, en 1891, était donc très loin d'accepter la plaisanterie en pareille matière.
Quel changement depuis lors!

2. *Ibidem*, p. 40.

3. *Journal off.*, séance du 21 oct. 1909, p. 2287.

lui est arrivé si souvent, qu'il a pris l'habitude d'entendre certaines critiques. Pour y demeurer indifférent, il n'a pas compris qu'il y a des plaisanteries toujours inacceptables.

En juin 1907, il survient des faits nouveaux qui modifient la situation des Catholiques du diocèse de Cambrai.

A la Chambre des Députés, M. l'abbé Lemire vient de se prononcer, une fois de plus, contre les catholiques, pour les persécuteurs.

Il n'a pas été question de Doctrine.

C'est la question politique qui a été posée, deux fois posée. — Et le prestige des hommes du gouvernement a fasciné ce prêtre, qui a eu l'imprudence de dire sa sentimentalité !

Il s'agissait de M. Albert Sarrault, qui, étant sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, vient de démissionner de cette fonction pour redevenir simple député. Voici comment le *Journal Officiel* rapporte l'incident :

M. Albert Sarraut. — Messieurs, je dois à mes collègues une explication nette et précise; et je remercie M. Jaurès de m'avoir donné l'occasion de la porter à cette tribune; et tout d'abord, avant toute chose, je tiens à dire, avec force, que si certains croient trouver dans ma

démission un désaveu quelconque du gouvernement et de sa politique, ceux-là se trompent et s'illusionnent *(applaudissements à gauche)*. J'ai dit, dans ma lettre à M. Clémenceau, quels sentiments je lui garderais. Dans le rang de soldat, que j'ai regagné, je reste fidèle à sa politique, immuablement..., dévoué à sa personne, corps et âme. *(Très bien! très bien! à gauche)*.

M. Jules Delahaye. — *Ave Cæsar!* ce n'est pas républicain ce que vous dites là!

M. Pastre. — Il fallait rester avec lui!

M. Dauzon. — Pourquoi partez-vous alors?

M. Bouffandeau. — Le fait est assez rare pour qu'on l'honore.

M. Sarraut. — Que certains me critiquent et me blâment de l'avoir quitté, peu m'importe! Ces critiques, je les ai prévues; je les subirai. Il me suffit qu'en nous séparant, celui qui fut, pendant quinze mois mon chef aimé et vénéré, m'ait tendu les deux mains.

M. Jules Delahaye. — C'est une déclaration d'amour! *(Mouvements divers)*.

M. Coulondre. — Cette interruption est de mauvais goût. *(Très bien! très bien! à gauche)*.

M. Lemire. — Fidélité peu commune qui vous honore, monsieur Sarraut.

M. Jules Delahaye. — Ce n'est pas à vous

de parler ainsi. Vous parlez toujours contre vos amis!

M. Lemire. — J'ai bien le droit d'exprimer mon sentiment. *(Très bien! très bien!)*

M. Le Président. — (M. Eugène Etienne, vice-président). — Messieurs, je vous prie de garder le silence. (*Journal officiel de la République Française;* 39me année; No 164. Paris, mercredi 19 juin 1907. *Compte rendu in-extenso de la Chambre des Députés;* page 1408; colonnes 2 et 3).

C'est donc bien la politique qui a été mise en cause. Ce fut dit avant toute chose; ce fut répété par deux fois. — Qu'un persécuteur soit fidèle à cette politique, on le comprend; qu'il y tienne immuablement, c'est la preuve de son obstination; qu'il y soit voué, corps et âme, c'est un signe encore plus grave; mais c'est un résultat des engagements imposés par la Franc-Maçonnerie, qui s'inspire de Satan et qui pousse la haine du vrai Dieu jusqu'à jurer la mort de la Foi Catholique.

La situation est tout autre pour un catholique pendant une période de persécution.

Pour tout Catholique, s'inféoder à la politique de M. Clémenceau, c'est un *reniement* indubi-

table; c'est un *reniement* du Baptême; un *reniement* du sacrement de Confirmation, un *reniement* de toute la Foi catholique. — Dans sa naïveté tenace et voulue, M. l'abbé Lemire s'est laissé troubler par la phraséologie descendue de la tribune; il a perdu de vue que l'homme qui *renie* sa Foi, — le *renégat*, — se voue lui-même au *déshonneur !*

M. l'abbé Lemire n'a même pas remarqué quel est celui, qui, le premier, a demandé qu'on honore M. Sarraut pour son obstination dans la politique de M. Clémenceau. Le *Journal officiel* le nomme : c'est M. Bouffandeau, le franc-maçon, qui a centralisé les fiches de la délation, le franc-maçon qui incarne la puissance maçonnique la plus tarée dans l'Est de la France. Le propos maçonnique de M. Bouffandeau n'est pas dit par les journaux de la secte antireligieuse; c'est celui de M. l'abbé Lemire qui est notifié par ces journaux à des lecteurs chaque jour pervertis systématiquement. Il en est ainsi spécialement du journal le *Matin* (de Paris); *Le Progrès du Nord* (de Lille); *Le Réveil du Nord* (de Lille). La haine antireligieuse pousse donc les mêmes personnalités impies jusqu'à l'aberration, jusqu'au mensonge; et

c'est le mot de M. l'abbé Lemire, qui en devient cette fois l'expression!... Et pourtant, le mot est de M. Bouffandeau. C'est à lui qu'il fallait le laisser pour demeurer sincère. L'autre n'a fait que le reprendre, le répéter.

M. l'abbé Lemire a eu l'imprudence de parler d'honneur.

En effet, le sentiment de l'honneur, c'est ce qu'il y a de plus élevé; et le fanatisme de l'esprit sectaire, c'est ce qu'il y a de plus méprisable. — Que le franc-maçon Bouffandeau pousse l'effronterie jusqu'à donner le change, c'est la suite de sa campagne d'hypocrite délation et de corruption par le système des fiches. — Que M. l'abbé Lemire se serve de la tribune parlementaire pour pervertir le sens de la droiture et pour fausser le sentiment de l'honneur parmi les Catholiques français, c'est autre chose..., mais c'est bien le but pernicieux, que poursuivent les acharnés destructeurs de la Foi catholique en France.

Un catholique de bonne foi ne soupçonne pas que c'est précisément le piège, qui l'a menacé le dimanche 30 juin 1907, au moment de seconder M. l'abbé Lemire, sous prétexte de jardins ouvriers.

En réalité, il s'agit de fourvoyer les esprits dans une ville très catholique qui est Tourcoing.

C'est là que M. l'abbé Lemire, en 1906, a présenté ses hommages publiquement à M. Clémenceau, précisément le jour où, dans sa propre circonscription d'Hazebrouck, les catholiques érigeaient un monument dans le cimetière de Boëschepe, sur la tombe de Géry Gysel, le martyr de la persécution actuelle.

Plus récemment, M. l'abbé Lemire s'est abstenu de participer aux funérailles du jeune martyr, Hipp. Debroise, à Paris, Batignolles.

C'est à Tourcoing que le fait vient d'être souligné par tout un Congrès de la fédération des groupes de la Jeunesse Catholique. M. Groussau député y a été acclamé, non seulement parce qu'il était à son poste aux funérailles de Debroise, mais surtout pour prendre parti contre l'attitude de M. l'abbé Lemire dans toutes les conjonctures de ce genre.

Ces faits et beaucoup d'autres témoignent des des divisions, que la personnalité de M. l'abbé Lemire suscite entre Catholiques dans le diocèse de Cambrai.

Vainement M. Lemire a pris l'engagement de ne point introduire la politique dans son Congrès des jardins ouvriers, à Tourcoing en juin

1907. On en déduit qu'il est immuablement lié à la politique de M. Clémenceau, le persécuteur.

Tous les Evêques de France ont pris parti pour la politique opposée, dans la fameuse *lettre collective de l'Épiscopat français*, en date du 7 septembre 1906.

Il faut être :

Pour ou contre la persécution;

Pour ou contre l'Eglise et ses libertés;

Pour ou contre DIEU lui-même.

J.-B. Trystram était franc-maçon

Les accointances de M. l'abbé Lemire avec les francs-maçons ne datent pas de vingt ans ; elles ne sont pas toutes d'égale importance. Et il faut savoir éviter les confusions et les généralisations injustes.

Une inauguration de statue sur un quai de Dunkerque présente l'avantage d'une large publicité. Le 25 juin 1911, il s'agissait de J.-B. Trystram, ancien sénateur. C'est sur la route, qui mène de la gare vers le pont, que se trouve l'estaminet des trois étoiles (non des trois points), qui, dans son quartier de derrière, n'a d'autre occupeur que la Loge maçonnique. Il a donc été facile aux étrangers aussi bien qu'aux Dunkerquois de remarquer l'exubérance du pavoisement et, plus tard, le luxe de l'illumination.

C'était prévu, et même annoncé.

Ce qui ne l'était point, c'était la présidence de la fête par M. Vincent, préfet du Nord... Un ministre avait promis de venir de Paris. On

l'attendait, lorsque, la veille, tous les projets furent renversés par les vicissitudes parlementaires. Les députés ont refusé un vote de confiance au ministère Monis, qui a démissionné. Le ministère Caillaux n'existait pas encore; mais les préparatifs subsistaient avec les dispositions d'une large publicité. Au loin, on n'a pas compris les motifs d'une abondante mobilisation de troupes et d'hommes politiques, pour une personnalité obscure.

Il y a un document bien démontré pour donner le caractère principal d'une célébrité locale. C'est d'ailleurs la raison de tout le bruit de la festivité, dont il est ici question.

Jean-Baptiste Trystram, sénateur octogénaire, n'avait pas le souci de répondre aux inspirations de ses électeurs politiques, ni même de ses concitoyens de Dunkerque. Ce qu'il voulait, c'était réaliser les vœux de la Franc-Maçonnerie du rite écossais, c'était se soumettre aux ordres et aux engagements consentis par lui-même dans sa Loge maçonnique de Dunkerque.

Jean-Baptiste Trystram a fait la part plus large à son servilisme maçonnique qu'à ses opinions politiques. — Il le fallait bien.

La Revue maçonnique a publié la délibéra-

tion suivante dans son numéro de juin 1899.

« La Respectable Loge primitive écossaise *L'Amitié et Fraternité*, n° 313 à l'Orient de Dunkerque, réunie en tenue solennelle le 23 avril 1899 (ère vulgaire).

» Entendu :

» Lecture de la promesse formelle de l'un de ses membres le Fr.·. *Jean-Baptiste Trystram, sénateur du Nord*, de voter l'abrogation de la loi Falloux, lorsque cette question sera discutée au Sénat.

» Emet le vœu :

» Que le Conseil fédéral de la Grande Loge de France invite tous les Ateliers de la Fédération à demander à ceux de leurs membres qui appartiennent à l'une ou à l'autre Chambre, ou approchant à un degré quelconque les pouvoirs publics, de prendre un engagement analogue vis-à-vis de leurs Frères, afin de provoquer, par tous les moyens légaux possibles, l'abrogation d'un texte, sur les dangers chaque jour plus grands pour les institutions républicaines de l'application duquel les esprits les moins sectaires eux-mêmes ne peuvent plus se faire illusion;

» Délibère :

» Que son vénérable le Fr. Georges Bodereau,

30me membre dudit Conseil Fédéral, sera chargé de transmettre ce vœu dont communication sera en outre, adressée à la *Revue maçonnique*, — à ses collègues de la haute assemblée et de rechercher avec eux les moyens pratiques de grouper les efforts de tous les élus francs-maçons, dans le but de créer une agitation féconde à laquelle est intimement lié l'avenir des institutions démocratiques qui nous régissent et surtout leur amélioration ».

Le langage maçonnique n'est pas clair; mais il suffit pour révéler l'intrigue des institutions démocratiques.

Il existe des élus; mais ce n'est pas pour porter aux pouvoirs publics ce qui est dans les intentions des électeurs.

Derrière cette apparence, sa Loge *L'Amitié et Fraternité* crée une agitation féconde; elle commence par imposer des engagements à prendre en Loge et elle finit par charger son Vénérable Georges Bodereau, de surveiller Jean-Baptiste Trystram dans l'accomplissement de son mandat sénatorial et de lui rappeler sa promesse formelle.

La Loge de Dunkerque a supplanté le corps électoral dans les déterminations politiques de

J.-B. Trystram. Le 25 juin 1911,la fête maçonnique d'inauguration de la statue du même sénateur a été la sanction du servilisme de la secte et de son pouvoir occulte. — En principal, la fête a eu son banquet avec un nouveau toast de M. l'abbé Lemire.

C'est un fait notoire, que le député-prêtre de la première circonscription d'Hazebrouck a le verbe facile, surtout lorsqu'il est entouré de ses amis, avec le laisser aller de la table en pays flamand.

Au banquet du 2 octobre 1910 à Hazebrouck, M. l'abbé Lemire a prononcé un toast fameux sous la présidence de M. Jean Trystram, le fils de J.-B. — Mgr Delamaire a flétri le langage de M. l'abbé Lemire par lettre du 30 octobre 1910.

Les 23-24 avril 1911, à Bordeaux, le discours de départ de M. Lemire a été désavoué sous la forme d'un billet adressé par M. le coadjuteur de Cambrai au *Nouvelliste de Bordeaux*.

Avant de connaître les détails des faits connexes, il faut retenir le caractère politique de de J.-B. Trystram, c'est la *duplicité*. En effet, c'est de tout le corps électoral, qu'il sollicite

un mandat sénatorial; et c'est de sa Loge maçonnique seulement qu'il accepte les inspirations les plus graves pour s'acquitter de ce même mandat.

Ce caractère ne peut pas être sans influence sur M. l'abbé Lemire, qui est un ami zélé des Trystram. C'est, en même temps, un adversaire connu de tout « *parti catholique* ». Bien des fois et dans un langage divers, il a contesté aux catholiques le droit de faire de la politique catholique. Lorsque les catholiques prétendent reconquérir les libertés, auxquelles ils ont droit, pour remplir leurs devoirs de Religion, le député-prêtre d'Hazebrouck objecte le sempiternel argument : *pas de politique !*

On voit l'affirmation en sens *contraire* dans l'intrigue maçonnique, chaque fois qu'elle est divulguée. Les meneurs occultes ne disent pas comment ils pratiquent le culte de Satan, le père du mensonge; ils nient tant qu'ils peuvent leur Contre-Eglise; mais ils imposent à leurs adeptes de véritables injonctions d'ordre politique; et même ils mettent en pratique l'adage : *politique d'abord !*

Cette *duplicité* est un des secrets de la secte. L'*hypocrisie* est son moyen le plus puissant. On a pu s'en rendre compte par les dispo-

sitions apparentes de la fête du 25 juin 1911 à Dunkerque. Ce ne devait être qu'une fête purement locale pour les baigneurs et pour le vulgaire. C'était promis aux représentants accrédités du grand commerce dans la région. Cependant, les hommes perspicaces n'ont jamais été dupes de ces apparences.

Avec leur expérience des hommes et de l'entourage connu, ils ne pouvaient même pas s'y tromper.

Il y a eu, d'ailleurs, de réels et publics avertissements.

Dès son numéro du dimanche 4 juin 1911, *l'Eveil populaire des Flandres* a établi nettement les situations. Il a publié à Dunkerque un article intitulé : Lemire et les francs-maçons, (page 3; col. 3), pour faire connaître sur place un document absolument décisif.

Ce document n'est rien moins que la liste officielle des membres de la Loge n° 313, *L'Amitié et la Fraternité*, Or.·. de Dunkerque, constituée par le Cons.·. Sup.·. le 25 novembre 1891, installée le 20 décembre 1891. Cette liste a été publiée en 1892, à la veille donc des élections legislatives. Des journaux lillois l'ont reproduite: jamais elle n'a été démentie; il n'y a donc aucun doute.

Le vén.·. était le Docteur Desmons, (alors médecin-major de première classe, au 110me), grand ami de M. l'abbé Lemire, son confident, son défenseur dans le *Réveil du Nord*, journal quotidien de Lille.

Sans reproduire la liste des 113 membres (1), *l'Eveil populaire des Flandres* s'adresse aux amis

1. C'est à plusieurs reprises que *l'Eveil populaire des Flandres* a pris les devants. — « On s'est étonné de ce que l'information, que nous avons donnée, de la présence (future) des francs-maçons à l'inauguration de la statue de J.-B. Trystram n'ait pas été démentie; car beaucoup de nos lecteurs se sont refusés à y croire. — Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire à cette démonstration? Jean-Baptiste Trystram ne faisait-il pas partie de la Loge *Amitié et Fidélité* à l'Or.·. de Dunkerque? N'y était-il pas inscrit sous le no 90, à la date de 1892, à côté de son fils, alors que le Vén.·. Desmons pontifiait? — C'est incontestable et incontesté.

» Dans ces conditions, la présence d'une délégation de la susdite Loge s'explique aussi bien que la présence de la délégation de la Loge *Bonne foi*, de Saint-Germain, avec bannière ornée du triangle et de tous les insignes maçonniques, aux obsèques du Fr.·. Berteaux.

» Cependant il y a une différence; c'est qu'à Paris et à Châtou, il s'est trouvé des gens, qui ont mis de côté toute crainte de ridicule et qui ont eu assez de courage pour étaler au grand jour toute leur ferblanterie maçonnique; tandis qu'à Dunkerque, on ne rencontre que des poltrons, des couards, qui n'oseront pas (c'est publié le 4 juin 1911) afficher leur titre de franc-maçon derrière le Ven.·. Tubert, qui, celui-là, il faut lui rendre cette justice, est peut-être le seul à se moquer du qu'en dira-t-on. Ces individus-là sont bons pour travailler dans l'ombre, comploter dans le plus grand secret, se faufiler le long des murailles, revêtus d'un manteau sombre, le chapeau enfoncé jusqu'aux oreilles, pour entrer ou sortir quand la Loge a une tenue loin des oreilles profanes. Mais, s'il s'agit de se grouper à la lumière du soleil, ils seront quatre ou cinq tout au plus; et tout ce qu'on laissera voir, ce sera le profil bien

de M. l'abbé Lemire trois semaines avant le jour annoncé pour la fête d'inauguration de la statue à Dunkerque. Le journal dunkerquois soumet publiquement aux amis de M. l'abbé Lemire les noms de Trystram père, Trystram fils, numéros 90 et 91; de Vandenbussche Victor, alors marchand de bois à Hazebrouck, sous le numéro 95. Et il annonce encore deux person-

---

connu et bien insignifiant des F.:. Valentin, Vollaeys et autres seconds rôles sans importance.

» Mais, dira-t-on, il y aura d'autres groupements du même genre, dans lesquels figureront ces puissants du jour. — Oui, nous le savons bien, il y aura *la Libre-Pensée,* la Société des *Conférences* républicaines dites *populaires,* le *Comité Mascuraud* et d'autres succédanés des Loges. Dans ces Sociétés-là, on compte presque une unanimité de francs-maçons; et la besogne, qu'on y fait, ne diffère en rien de celle des Loges.

» Mais ce n'est pas la même chose. L'attention publique, et avec elle la réprobation générale, n'est pas attirée sur ces groupements-là comme sur les Loges elles-mêmes, parce qu'ils sont moins connus et aussi moins ridicules. Aussi sommes-nous certains d'y voir se faufiler tous les francs-maçons honteux. Ils diront: j'étais au cortège avec *ma* société; je n'ai pas eu peur de me montrer. Mais ils auront soin de ne pas avouer qu'ils ont poussé la poltronnerie jusqu'à paraître étrangers à cette Loge, dont ils suivent pourtant aveuglément les ordres; ils jureront même ne pas la connaître, ne l'avoir jamais fréquentée. Il en est même qui se considéreraient comme insultés, si on publiait leur qualité de maçons... Nous ne les verrons pas; nous n'aurons pas le plaisir de les montrer au doigt; nous pourrons à peine les distinguer dans la foule, au milieu de laquelle ils se perdront. Nous n'avons pas besoin d'un démenti pour être persuadés que la bannière de la Loge restera dans temple et que les *officiers* ne traverseront pas les rues de Dunkerque avec le triangle, l'équerre et la peau de cochon... » (*L'Eveil populaire des Flandres.* Dunkerque: dimanche 4 juin 1911; p. 2; col. 2 et 3).

nages d'Hazebrouck; il possède les noms sous les numéros 31 et 47; et il promet de les livrer à la publicité, si on le force à préciser. « Nous mettons les lemiristes au défi de démentir une ligne de ce que nous venons d'écrire, ajoute *l'Eveil populaire des Flandres*. Nous les attendons de pied ferme ». — Ce défi, porté à Dunkerque depuis plusieurs mois, est amplement connu du public. Il n'a jamais été relevé, ni par les journaux de Dunkerque, ni surtout par *le Cri des Flandres* d'Hazebrouck.

Malheureusement pour eux, il leur est devenu presque impossible de comprendre ce qui est vrai. A plus forte raison ne peut-on plus leur demander de prendre pour modèles des hommes de loyauté et de sincérité. Une sorte de malédiction pèse sur eux. Leur esprit est perverti. Pour eux, le mensonge, après avoir été un moyen, leur est devenu un châtiment. *L'état constitutionnel* est vicié à titre définitif et jusqu'au plus intime de l'âme.

Le mensonge est devenu inconscient; il pèse avec une fatalité inéluctable.

Cependant, un changement est intervenu dans le ton des polémiques depuis cette date du 4 juin

1911. Le *Cri des Flandres* n'a plus trouvé aucun argument pour riposter à *l'Eveil populaire des Flandres;* il s'en est encore occupé, (donc il connaît bien le défi); mais seulement pour l'injurier.

La colère est l'aveu du flagrant délit.

Joseph de Maistre présente, avec à propos, le témoignage de J.-J. Rousseau, l'hommage du monde peut-être qui s'est le plus trompé. Il a cependant rencontré l'observation fondamentale sur la religion, sans avoir voulu en tirer les conséquences: — « La loi judaïque, dit-il, toujours subsistante; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs. » (*Contrat social;* liv. II, chap. VII.) — Et Joseph de Maistre riposte: — « Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de parler de ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables..., comme si cette poésie expliquait quelque chose!

» Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que, dans la chaîne des établissements humains, depuis ces

grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, *tous ont une base divine*, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère : que penser du nouvel (1797) édifice français et de la puissance qui l'a produit ? — Pour moi, ajoute J. de Maistre, *je ne croirai jamais à la fécondité du néant* » (1).

Il n'est pas admissible qu'on présente l'excuse d'une surprise. Trois semaines d'avance, on était publiquement averti, aussi bien à Hazebrouck qu'à Dunkerque ; la fête d'inauguration du 25 juin 1911 était organisée pour être une fête maçonnique. *L'Eveil populaire* avait renouvelé son défi avec ces conclusions :

« Les réflexions, que nous résumons ici, sont celles de gens qui connaissent la mentalité des francs-maçons de Dunkerque ; et nous pensons que là est la vérité. — Mais, si par hasard nos prévisions n'étaient pas justifiées, si la Loge de la Place de la République (à laquelle a appartenu Jean-Baptiste Trystram, dont il fut un des fondateurs), se décidait à processionner au grand

1. Comte Joseph de Maistre. *Considérations sur la France*, éd. Lyon. Paris, 1870 ; pp. 68, 69.

jour, nous en serions très heureux pour la grande édification de nos concitoyens.

» Nos anciens marguilliers, les membres de nos Comités paroissiaux ne se faisaient pas à ce point tirer l'oreille pour suivre, au beau soleil, la bannière du Saint-Sacrement. Au moins ceux-là étaient toute franchise et toute loyauté! — Que leurs persécuteurs et diffamateurs se donnent donc la peine de les imiter! » (1).

1. *Ibidem*; p. 2; col. 3.

Franc-Maçonnerie et République par une seule Doctrine

S'il faut en croire le *Progrès du Nord* d'une part, le *Phare du Nord* d'autre part, c'est « l'amour de la République » qui a été le dernier mot du toast de M. l'abbé Lemire à Dunkerque.

A lire le *Nord maritime*, c'est « le triomphe de l'idée républicaine ». Le *Nord maritime* est le journal quotidien de Dunkerque, qui a mis ses presses à la disposition du *Cri des Flandres* pendant la période de fondation de ce journal par M. l'abbé Lemire alors candidat.

Quoi qu'il en soit des détails, on dégage sans peine l'idée maîtresse qui est l'amour de la République. Et c'est bien là que gît le nœud du procès ecclésiastique dans l'esprit de ceux qui gardent pour Monseigneur l'Archevêque F. Delamaire le respect qui lui est dû.

En effet dans son ouvrage : *Le franc-maçon, voilà l'ennemi des pauvres, de l'ouvrier, du fonc-*

tionnaire, des honnêtes gens, Mgr Delamaire a écrit, p. 57, les textes qui définissent les situations actuelles en France.

Au Convent maçonnique de 1898, le franc-maçon Geyer a dit : « Comme l'Etat c'est nous, l'Etat sera républicain; et nous républicains et francs-maçons nous imposerons ces réformes ». (*Compte rendu,* p. 313).

Au Convent maçonnique de 1903, le franc-maçon Massé a dit dans son discours de clôture : — « Cette œuvre ne peut être que profitable à la République et à la Maçonnerie. Grâce à ces attaques, leurs deux causes s'identifient chaque jour davantage, et, peut-être grâce à elles, apparaîtra aux yeux de tous comme prochain le jour où la République sera véritablement la Franc-Maçonnerie à découvert de même que, depuis longtemps déjà la Franc-Maçonnerie n'est rien autre chose que la République à couvert ». (*Action,* Paris, 27 sept. 1903).

Et Sa Grandeur ajoute aussitôt : « Le franc-maçon Gadaud avait déjà dit cela en 1894 ».

Quel que soit le détail des expressions de M. l'abbé Lemire, l'idée apparaît de plus en plus identique à soi-même, depuis que la République et la Maçonnerie sont deux causes qui s'identifient chaque jour davantage.

Et l'ouvrage écrit par Mgr Delamaire est de nature à faire comprendre l'importance du procès engagé temporairement devant l'Officialité diocésaine, puis porté devant la Cour de Rome.

C'est le moment de se renseigner sur l'état d'opinion des catholiques de la région du Nord de la France. Ils refusent de suivre M. l'abbé Lemire dans son amour de la République identifiée à la Maçonnerie.

Devant Dieu ils gardent « leur soumission et leur dévouement, ils luttent pour l'Eglise selon les avertissements à eux donnés par le Pape Pie X, c'est-à-dire avec persévérance et énergie ». (*Encycl.* du 10 août 1906).

Pour apprécier dans quelle mesure l'erreur du *Lemirisme* gravite dans l'orbite du centre maçonnique, il ne faut pas dédaigner les renseignements sur l'ensemble du mouvement, qui entraîne les modernes, comme dans une sorte de tourbillon, qui leur donne le vertige.

La situation est assez grave pour mériter une étude suffisamment approfondie.

La pétition contre la Franc-Maçonnerie n'a pas tout élucidé; cependant « les pétitionnaires allèguent, dit le Rapport (1), en second lieu, que la

1. *La pétition contre la Franc-maçonnerie* à la 11e Commission des Pétitions de la Chambre des Députés; motifs

Maçonnerie affecte de donner des ordres au Gouvernement, d'imposer aux législateurs le vote de projets de lois élaborés par elle, et que son dessein paraît être l'accaparement des pouvoirs publics. L'examen des publications maçonniques permet de reconnaître le bien fondé de cette allégation ».

L'élaboration des lois dans les Loges est prouvée par trois exemples. — Le premier exemple montre la Maçonnerie fomentant le projet d'abrogation de la loi Falloux (1). — Le second exemple découvre comment la Maçonnerie détourne le projet de loi sur les associations pour en faire une loi contre les Congrégations (2). — Le troisième exemple dévoile l'origine parlementaire de la Séparation des Eglises et de l'Etat. « C'est l'un des principaux articles du programme depuis longtemps imposé aux candidats soutenus par la Franc-Maçonnerie.

» Depuis de longues années, la Franc-Maçonnerie réclame cette séparation (3). L'orateur du Convent de 1888, le Fr.·. Dide en fit l'objet de son discours de clôture.

---

et conclusions de la Commission; exposé présenté à la Commission par L. Prache, député de Paris, rapporteur; nouv. éd. complétée et mise à jour. Paris, 1905; p. 58.

1. *Ibidem;* p. 61.
2. *Ibidem;* p. 72.
3. *Ibidem;* p. 75.

» Au Convent de 1892, une longue interpellation, développée par les FF. .:. de Vidau et Edgard Monteil, eut pour résultat de forcer plusieurs membres du Conseil de l'Ordre à donner leur démission. — Les FF. .·. Lombard et Surchamp s'étaient rendus coupables d'une faute grave. Ils avaient voté le budget des Cultes. — Un franc-maçon, disait le F. ,·. de Vidau, membre du Conseil de l'Ordre surtout, ne devait pas fournir de l'argent à nos ennemis pour nous combattre (1).

» Nous ne nous attarderons pas à relever tous les vœux émis par les Convents, ni les blâmes adressés aux députés francs-maçons qui votaient le budget des Cultes.

» Reproduisons seulement, à titre documentaire, le vœu adopté par le Convent de 1903, le 26 septembre 1903. Ce vœu avait été adressé par la L.·. *l'Homme libre* et une quarantaine de Loges de Paris et des départements. Il était ainsi libellé :

« Considérant que l'Etat, en salariant des cultes, viole la liberté *absolue* de conscience des citoyens qui ne les suivent pas ou qui n'ont aucune religion; — Considérant que la Cons-

1. *Bull. du Grand Orient.* 1892; p. 214.

titution maç.·., en son article premier, déclare qu'un des principes de la Franc-Maç.·. est la liberté *absolue* de (1) conscience; — Considérant que la Franc-Maç.·. se refuse à toute affirmation dogmatique; — Considérant que le maintien du budget des Cultes est la négation de la liberté *absolue* de conscience et affirme nécessairement la nécessité d'une croyance en une religion révélée, ce qui est une affirmation dogmatique; — Considérant, d'autre part, que les récentes manifestations du clergé, tant séculier que régulier, démontrent la nécessité du divorce de la société laïque avec l'Eglise romaine; — la L.·. *l'Homme libre* propose à toutes les LL.·. de France de bien vouloir se joindre à elle pour observer aux FF.:. membres du Parlement qu'*ils violent la Constitution maçonnique* (2) en votant le budget des Cultes et pour les inviter, *à l'avenir, à conformer leurs votes à leurs engagements maç.·.*; — les inviter, en outre, à proposer le rétablissement des lois de la République (3) de l'an III et de l'an IV, concernant

1. Cette liberté *absolue*, M. l'abbé Lemire la veut tellement, qu'il ne permet à personne de scruter sa conscience. Il ne veut s'incliner devant aucun prêtre.
Il est dans la mentalité maçonnique.

2. La *tyrannie maçonnique* supplante ainsi la *prétendue tolérance*, qui sert à duper les recrues.

3. Ce qui est en question ce n'est pas la forme républicaine

la Séparation de l'Eglise et de l'Etat » (1).

« Eh bien! dit Mgr Fava à tous les Sociniens modernes, unis pour détruire le christianisme, eh bien! vous portez au front le signe de l'hérésie : *la nouveauté*, puisque votre père s'appelait Fauste Socin et qu'il vivait au XVI[e] siècle (2). Le Christ Jésus était avec vous. Quand vous êtes venus, il y avait quinze siècles qu'il avait envoyé ses apôtres au monde et fondé son Eglise. Les martyrs, par millions, avaient signé de leur sang, leur foi en sa divinité; les docteurs (3) l'avaient prouvée et mise en lumière dans leurs écrits immortels; les missionnaires avaient converti et civilisé l'Europe au nom et par la vertu de Jésus-Christ; les croisés étaient allés guerroyer pour reconquérir son sépulcre; nos pères lui avaient élevé des cathédrales majestueuses pour ombrager *son Corps sacré* dans

du gouvernement; c'est une République bien spécifiée, avec son caractère directement anticlérical.

Les utopistes d'une République, qui pourrait être catholique, seront désillusionnés lorsqu'ils sauront que la motion, dont il est ici question, a obtenu l'adhésion de toutes les Loges de France.

1. *Compte-rendu du Convent de 1903*; p. 381. — Cf. *La pétition contre la Franc-maçonnerie*; pp. 76, 77.

2. Fauste Socin est né à Sienne en 1539 de la famille de *Sozzini*; il est mort en 1604. Plusieurs bons auteurs le tiennent pour le principal fondateur de la Franc-maçonnerie.

3. *Le secret de la Franc-maçonnerie* par Mgr Amand-Joseph Fava, évêque de Grenoble. Lille, bibliothèques des familles. 1883; p. 125.

l'Eucharistie. Vous êtes venus, essayant d'effacer tout ce grand passé; et vous avez dit à ces quinze siècles de lumière : Vous n'êtes que ténèbres et superstition! c'est nous qui avons la vérité!

» Qui parlait ainsi? Fauste Socin! En qui sa parole a-t-elle trouvé de l'écho? Nous le savons aussi. — Non, vous n'êtes pas de taille à renverser Christianisme, Catholicisme, le Christ et son Eglise. Vous aurez le sort de l'erreur, qui se dresse un jour contre la vérité et qui tombe le lendemain : la vérité du Seigneur demeure éternellement, *veritas Domini manet in æternum* (1)...

» Nous ne voulons pas nous attarder à prouver que l'hérésie socinienne a pris sa source dans l'orgueil et la volupté; qu'elle doit une grande partie de ses triomphes, à des princes toujours avides des biens de l'Eglise, toujours jaloux de son influence dans le monde (2). Il

1. « Remarquons que les Sociniens n'ont même pas le mérite de l'invention de leur nouveauté, ajoute Mgr Fava, puisque les Averroïstes, au moyen-âge, avaient déjà essayé d'arracher du front de Jésus-Christ sa couronne divine. Le Concile de Nicée avait condamné Arius pour la même erreur. Les scribes et les pharisiens avaient nié, de leur temps, la Divinité de Jésus-Christ; et notre adorable Sauveur a été crucifié pour avoir enseigné et prouvé aux hommes que, vraiment, il est le fils de Dieu fait homme. » (*l. c.* pp. 125, 126.)

2. Les parlementaires sont plus jaloux et plus avides que les princes; mais ils pratiquent leurs vices dans des formes légales, par des artifices ou par des voies détournées

suffit de dire que le Socinianisme appartient, par sa naissance et son système du libre examen, à Martin Luther, prêtre apostat, et aux membres de l'Académie de Vicence, dont le plus illustre sans doute était un religieux, qui apostasia pour n'avoir pas obtenu un chapeau de cardinal, qu'il convoitait ardemment (1) ; qui se maria avec une fille de Lucques, qu'il avait séduite, et finit par mourir de la peste en Moravie, à l'âge de 77 ans, également haï des catholiques et des protestants; nous avons nommé Bernardin Ochin.

» Rappelons-nous le principe : *la doctrine est l'âme des sociétés*. Celle des Sociniens est païenne puisqu'elle rejette Jésus-Christ avec son enseignement et ses sacrements. Donc les Sociniens ont vécu et vivent en païens : tant vaut la doctrine, tant vaut l'homme, tant vaut la société. — Quel est leur mobile? — La haine de la vérité chrétienne, la haine de Jésus-Christ personnellement » (2).

La base doctrinale de la Franc-Maçonnerie a donc été dénoncée, non seulement par les Papes

---

et sous le couvert de l'anonymat. Ils prétendent imputer les fautes au Parlement, et non aux hommes qui le composent...

Ce sont les mêmes, qui incriminent l'autel, comme s'il pouvait être « un instrument de domination. »

1. L'ambition est ainsi évidente.

2. Mgr Fava. *l. c.* p. 126.

dans leurs Encycliques, mais aussi par Mgr Fava; elle est indiquée en d'autres termes dans les Documents parlementaires par le rapport de M. Prache sur la Pétition contre la Franc-Maçonnerie.

« En examinant l'action politique de la Maçonnerie et l'usage qu'elle fait de ses diverses ressources, on s'aperçoit que la Maçonnerie, s'installant sur les ruines des cultes reconnus par l'Etat, prétend s'ériger en une sorte d'Eglise d'Etat (1), en une sorte de théocratie à rebours (2), tout aussi périlleuse pour l'Etat moderne que les plus redoutables théocraties d'antan. C'est, en effet, le caractère de l'Etat moderne, de n'emprunter à aucune religion une base doctrinale (3); si l'intégrité de ce caractère semblait menacée par le fait d'une confession religieuse, les Loges multiplieraient les clameurs d'alarme. — Mais depuis longtemps dans les Loges on étudie des questions comme celles-ci : *Nécessité de donner à la République une*

1. *La pétition contre la Franc-maçonnerie*; exposé présenté par M. Prache. Paris, 1905; p. 279.
D'autres ont dit: c'est la Contre-Eglise.

2. *France et Papauté* par le R. P. Lechien, barnabite. Bayonne, 1910.

3. Sur ce point particulier, M. l'abbé Lemire s'est prononcé plusieurs fois à la tribune; il s'est montré plus que moderniste; il est *très-moderne*.

véritable base doctrinale, base qui, ajoute-t-on, ne peut être cherchée que dans la Maçonnerie (1). C'est un philosophe, le F.·. Mabilleau, aujourd'hui directeur du Musée Social, qui traitait déjà cet inquiétant sujet, en 1886, au Congrès des Loges du Midi; de pareilles aventures de pensée doivent être surveillées; car elles risquent de mettre en péril la laïcité sincère de l'Etat (2).

» L'idée de M. Mabilleau ne demeura point sans effet; car, à Saint-Etienne en 1895, à la suite du Congrès des Loges de l'Est, on publiait une brochure intitulée : *Nécessité de refaire à l'image de l'unité maçonnique l'unité du*

1. Cette prétention est excessive. La vérité est *une*; mais les erreurs sont innombrables.

L'organisation maçonnique est actuellement la plus adroitement machinée pour propager l'erreur la plus subtile et pour l'insinuer partout à la faveur des petitesses de l'esprit, des défaillances de l'âme et surtout des perversités, qui sont au fond de la nature humaine;... mais, quand viendra l'heure de Dieu, d'autres seront témoins de la dissémination vengeresse du satanique échafaudage de tant de mensonges... *Veritas Dei manet in æternum.*

2. *Monde maçonnique*. Paris, août 1886, pp. 115 et 116. — Jamais la laïcité de l'Etat n'a été *sincère*.

Les naïfs ont pu être trompés.

La laïcité n'est qu'un moyen. L'indifférence n'est pas possible. Le moyen maçonnique sert à détruire le catholicisme, pour y substituer, tantôt l'athéisme, tantôt une religiosité vague, qui couvre le culte le moins connu, celui de la Religion Maçonnique.

parti républicain (1) et d'emprunter à la doctrine maçonnique les idées directrices, qui permettent de grouper pour une action commune les éléments du parti républicain (2).

» La même année, rendant compte de l'action anticléricale du Grand-Orient, le F.·. Merchier, membre du Conseil de l'Ordre, disait en parlant du Catholicisme : — Si regrettable qu'il soit, pour de vrais philosophes, de voir ce chef-d'œuvre du moyen âge (3) disparaître sans pouvoir se transformer, nous devons, nous, Francs-Maçons, en poursuivre la démolition définitive (4). — Le rôle de la F.·. M.·. est de combattre

1. En 1895 on pouvait encore faire, en France, une différenciation entre la République et la Franc-maçonnerie.
Désormais ce n'est plus possible; la *fusion* est faite entre les deux. L'une c'est l'autre.

2. Actuellement c'est fait. L'unification du parti républicain a produit le *bloc anticlérical.*
L'action commune des républicains résulte des idées directrices de l'*anti-religion.* C'est la mise en œuvre de *la Doctrine maçonnique.*
En France, le parti républicain est devenu le maître des pouvoirs publics. Par ses actes, il a empêché la République d'être accessible à tous les citoyens; il en a obstrué toutes les voies aux dépens des catholiques : il en a fait l'accaparement au profit de la secte maçonnique. C'est objectivement constaté.

3. Au moyen âge l'Etat a été *chrétiennement* organisé par l'Eglise catholique. Après l'effondrement de l'empire romain et après les désastreuses invasions des barbares, ce fut un *chef-d'œuvre.*
C'est objectivement constaté.
C'est *la gloire* des Papes, des Evêques et des moines.

4. *Bulletin du Grand-Orient*, 1895; p. 168.

la religion qui a créé l'hypocrisie fondamentale, disait le délégué du Grand-Orient au Congrès des LL.·. des Deux-Charentes en 1899; et il ajoutait : — Sur les ruines de la religion catholique croulante, il est nécessaire d'établir et d'élever la philosophie positive (1).

» Il est permis de se demander si la *doctrine* (2) d'une association qui, d'après les propres termes du F.·. Hubert, que nous citions au début de ce rapport, est devenue une église et une secte, doit être laissée libre de régir les destinées de notre Etat laïque » (3).

Il est permis de se demander encore davantage par quelle voie M. l'abbé Lemire a dû passer pour aboutir à une *doctrine*, qui est le contre-pied de la doctrine catholique. — Pour ceux qui ont suivi les phases successives de la carrière politique de M. l'abbé Lemire, la réponse ne laisse aucun doute : la voie de transition d'un extrême à l'autre, c'est l'utopie démocratique.

« La démocratie est la fille de la Franc-Maçon-

---

1. *Congrès maç.· des Deux-Charentes* du 26 novembre 1899; p. 10.

2. C'est M. Prache, qui souligne ce mot.

3. Prache. *La pétition contre la Franc-Maçonnerie.* Paris, 1905; p. 280.

nerie (1). — En 1819, le Docteur Richard disait dans la Loge de Leipzig : — Qu'est-ce que la *démocratie?* sinon un événement auquel notre art devait nécessairement conduire, et que notre art poussera plus loin encore. Oui, la *démocratie* est notre enfant, notre enfant digne de nous, notre enfant plein d'espoir (2).

» Le F.·. Charles Limousin, dans un article publié dans *La France*, du 19 décembre 1882, disait pareillement : — *Les doctrines démocratiques et les doctrines maçonniques sont identiques;* ce qui est vrai, c'est que les réformes ayant pour objet d'amener la substitution de l'intérêt du peuple à l'intérêt d'une classe, dans la législation et le gouvernement, ont été, sont et seront discutées dans les Loges. Ce qui est vrai également, c'est que les hommes importants de la *démocratie française* ont fait, en majorité, leur *éducation politique* dans ces mêmes Loges.

» Comme la Franc-Maçonnerie, la *démocratie sociale* nie Dieu, nie la fin dernière et la loi morale qui y conduit; elle nie la chute originelle, elle affirme la souveraineté de l'homme,

1. Mgr Henri Delassus, docteur en Théologie. *Vérités sociales et erreurs démocratiques*. Lille, sans date, (1909); pp. 386, 387.

2. Deschamps. I. 256.

sa parfaite liberté, l'égalité des droits de tous aux mêmes situations.

» La *démocratie chrétienne* reconnaît Dieu et confesse la chute; mais elle appelle, elle aussi, un état social fondé sur la liberté, sur l'égalité et sur la souveraineté, sinon théorique, du moins effective, du peuple. L'expérience montre qu'elle ne peut retenir à son gré ceux qu'elle a mis sur cette voie, pensant les soustraire au socialisme, mais en réalité les lui livrant » (1).

M. l'abbé Lemire est connu comme l'un des protagonistes de la *démocratie* parmi les catholiques de France. Il ne cesse de répéter qu'il est au service de la République. Il est donc naturel que ses paroles et ses actes se trouvent dans le même cycle que toute l'inspiration occulte de la Franc-Maçonnerie.

La *Doctrine* leur est commune.

Il faut, une fois encore, rappeler le mot de Joseph de Maistre: — « Il y a dans la révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. (*Considérations sur la France*. Ch. V. éd. 1870; p. 66.)

» Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'a-

1. Mgr H. Delassus; *l. c.* p. 387.

postasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris; tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

» Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu; (J. de Maistre l'indique p. 158; il écrit le 4 janvier 1797;) mais *les principes subsistent.*

» Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire: *la nation ne salarie aucun culte?*

» Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine de la Divinité; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants; l'oubli seul du grand Etre (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. » (66, 67.)

Aujourd'hui, comme alors, il faut le reconnaître : Révolution, République, Franc-Maçonnerie sont unies en un seul *bloc* par le ciment d'une même Doctrine, qui est l'illusion du Démocra-

tisme, et la prétention des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, comme alors, les Catholiques de France affirment les Droits de Dieu; ils revendiquent les libertés de l'Eglise; et ils demeurent résolument soumis au Pape.

Modernisme et Révolution

Le *modernisme* a ses origines dans la *Réforme* et dans la *Révolution*. En les dénonçant Léon XIII a préparé les condamnations prononcées par Pie X.

« Le pernicieux et déplorable désir de nouveautés (1), qui vit naître le XVI[e] siècle, après avoir bouleversé l'économie de la religion chrétienne, s'en alla, par une pente naturelle, exercer ses ravages dans la philosophie, puis dans tous les ordres de la société. C'est là la source de ces principes *modernes* (2) de liberté effrénée, imaginés et promulgués lors de la grande Révolution (3) du siècle dernier comme les fon-

1. Les « nouveautés » sont, par nature, opposées aux *traditions*.

2. Ce mot « *moderne* », qui est dans la traduction en langue française, répond aux *recentiora effrenatæ libertatis capita*.

3. Pie X a dénoncé plusieurs fois les infiltrations de la Révolution parmi les catholiques.

« Nous ne connaissons que trop les sombres officines, où l'on élabore ces doctrines délétères, qui ne devraient pas séduire les esprits clairvoyants. Les chefs du *Sillon* n'ont pu s'en défendre; l'exaltation de leurs sentiments,

dements d'un *droit nouveau*, inconnu jusqu'alors, et, sur plus d'un point, en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel » (1).

C'est toute une doctrine. Selon l'occasion, elle est dite nouvelle, ou bien moderne, ou bien progressiste. Dans tous les cas, c'est une doctrine; et elle n'est même pas équivoque, si on l'explore au delà des apparences superficielles et des protestations factices; c'est une doctrine nettement définie, parfaitement cohérente; et c'est elle qui suscite le fanatisme opiniâtre des sectateurs, dont l'esprit est pour ainsi dire enivré par la folie de cette doctrinaire perversité.

Le langage de M. l'abbé Lemire à Dunkerque a donc été facilement compris par les convives « *conscients* » du banquet du 25 juin 1911.

---

l'aveugle bonté de leur cœur, mysticisme philosophique mêlé d'une part d'illuminisme, les ont entraînés vers un nouvel Evangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Evangile du Sauveur, au point qu'ils osent traiter Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une familiarité souverainement irrespectueuse, et que, *leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution*, ils ne craignent pas de faire entre l'Evangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires, qui n'ont pas l'excuse d'avoir échappé à quelque improvisation tumultueuse. » (Pie X. *Lettre aux Evêques de France.* « Notre charge apostolique. » 25 août 1910; éd. Lille, p. 26.)

1. Léon XIII. Ency. *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des Etats; 1er nov. 1885; éd. Soc. St-Augustin, Lille, 1886; pp. 23, 25.

« Un vif mouvement les a portés vers la table d'honneur » afin d'applaudir plus directement l'orateur qui venait de se lever : c'est le reporter du *Progrès du Nord* qui en fait la remarque.

Un pareil empressement est motivé.

Une règle maçonnique est écrite depuis 1838: « Eloignez le prêtre de l'autel, du travail, de la vertu. Occupez ailleurs ses pensées et ses heures. Rendez-le oisif, gourmand, ambitieux, en un mot corrompez le prêtre et vous aurez mieux accompli votre tâche (maçonnique). C'est la corruption en grand que nous avons entreprise, la corruption du peuple par le clergé et du clergé par nous. La corruption, voilà le dissolvant qui doit nous aider à mettre un jour l'Eglise au tombeau». (Lettre de Vindex à Nubius; datée de Castellamare, 9 août 1838).

Qu'on ne fasse pas une application trop directe de cette règle aux dépens de M. l'abbé Lemire. Il est vrai qu'il est souvent éloigné de l'autel, très occupé des jardins ouvriers et d'autres entreprises comparables; mais il y a de nombreuses occasions pour le faire osciller entre l'oisiveté des salons politiques et les intrigues des politiciens ambitieux.

Il suffit de savoir la conclusion de son toast

en l'honneur de J.-B. Trystram. « La République il l'aima avec la passion concentrée d'un convaincu qui, par son ascendant, fait la concorde et commande la discipline. Il la défendit, quand elle était dans les cœurs plus que dans les institutions. Aujourd'hui elle est dans le Gouvernement; elle est le Gouvernement. (1) Mais l'exemple de Trystram reste nécessaire et demeure efficace. Si on imite son désintéressement, son souci de l'union; son dévouement, etc., etc., la fête d'aujourd'hui aura des lendemains. Messieurs, je lève mon verre à l'esprit de famille, au travail obstiné, aux vertus civiques du vieux Trystram. Ce qui a fait son honneur reste la force de la République! » *(Cri des Flandres)*. Qu'importe si

---

1. La République est dans le Gouvernement; elle est le Gouvernement, telle est l'expression de M. l'abbé Lemire.

Dans cette déclamation, il n'est pas question de la France; et c'est justice, parce que la France reste notoirement catholique et silencieusement royaliste.

Certes la République n'est pas la France.

Pour cette fois, M. l'abbé Lemire a dit un mot vrai : *la République est le Gouvernement;* on peut spécifier et ajouter qu'elle est le Gouvernement des persécutions, des spoliations, des délations et des décadences aux dépens des gloires traditionnelles, qui sont le patrimoine de tout le peuple de France.

Non, la République n'est point la France.

M. l'abbé Lemire l'a prononcé publiquement au milieu des fonctionnaires et en présence des émissaires du Pouvoir Occulte : *la République est le Gouvernement,* pas davantage.

d'autres ont rapporté des expressions différentes !

L'oubli systématique de Dieu une sorte de laïcisation de la vertu et le triomphe de l'idée républicaine sont des caractères suffisants pour définir la véritable portée religieuse et politique des paroles de M. l'abbé Lemire. Par leur longue ovation les sectaires anticléricaux ont accaparé le prêtre-député d'Hazebrouck. Les journaux du parti radical dans la région y ont tellement insisté qu'ils tiennent l'orateur emprisonné par ses propres paroles.

Cependant, c'est en vain que les meneurs des sociétés secrètes s'efforcent de corrompre le peuple par ce prêtre, qui parle de s'adosser à l'autel comme d'autres montent sur des tréteaux. Le *mensonge* apparaît non seulement dans les paroles, mais même dans l'attitude du prêtre dévoyé.

Les catholiques de France s'enferment dans le mot d'ordre que leur a écrit le Pape Pie X 6 janvier 1907 : — « C'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte et par là même Dieu honoré, servi et aimé malgré tout ».

M. l'abbé Lemire n'engage que lui lorsqu'il parle à la Chambre (séance du 7 juin 1911) de

« ce qui reste de christianisme dans les campagnes de France. » Sans doute il lui a été infligé, séance tenante, un énergique et loyal démenti, mais cela ne suffit pas.

M. l'abbé Lemire a pu prendre sa part de cette précision, donnée par Léon XIII à tous les professeurs de collèges catholiques: — « qu'ils insistent sur le caractère criminel des sociétés (secrètes); qu'ils leur apprennent (à leurs élèves) de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés, à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes » (Encycl. *Humanum genus*). Loin de justifier cette confiance qui est ordinairement acquise à tout prêtre non atteint par les censures de l'Eglise. M. l'abbé Lemire prend une attitude grave, par son toast du banquet de Dunkerque, avec tout le retentissement qui en résulte.

Les catholiques de France demeurent résolus à servir Dieu et à respecter tous leurs prêtres sans distinction; mais leur trouble est profond et leur anxiété devient pressante, à cause de l'impunité de M. l'abbé Lemire, qui ose s'attaquer aux meilleurs.

Léon XIII n'a exclu personne parmi les suspects lorsqu'il a écrit : « Plût à Dieu que tous

jugeant l'arbre par ses fruits sussent reconnaître le germe et le principe des maux, qui nous accablent, des dangers, qui nous menacent. Nous avons affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et des peuples ; et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ses flatteries... » (Encycl. *Humanum genus*). Personne ne songe à méconnaître les succès de M. l'abbé Lemire auprès des princes... de la République et aussi auprès des hommes du peuple, qui tirent profit des jardins ouvriers. Cependant les intrigues et les palinodies en sont venues à susciter une méfiance trop générale et trop persistante, même aux dépens des personnalités régulièrement constituées en autorité.

Dans ces conjonctures pénibles, les catholique du Nord de la France se souviennent du Proverbe (XI, 5); — La justice du simple rendra sa voie heureuse; dans son impiété l'impie succombera. — Ils gardent toute leur confiance dans la Sainte Eglise romaine; elle seule a les paroles de la vie éternelle; les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

« L'Eglise est une monarchie, dit S. François

de Sales (1); et partant il luy faut un Chef visible, qui la gouverne comme le souverain lieutenant de Nostre-Seigneur; car autrement, quand Nostre-Seigneur dit : *Dic Ecclesiæ*, dites-le à l'Eglise, à qui parlerions-nous? où comment conserverions-nous l'unité de la foy? et quand une personne se voudroit émanciper, qui la pourroit réduire au bercail? comment pourroit-on empescher qu'il n'y eust de la division dans l'Eglise?... Puisqu'il falloit que Nostre-Seigneur abandonnast un jour son Eglise de sa présence corporelle et visible, il devoit au moins lui commettre un lieutenant et un vicaire général visible. Vous me direz peut-estre que Nostre-Seigneur n'est pas mort, qu'il est toujours avec son Eglise, et l'ayde en tout et partout de sa faveur; pourquoy donc inutilement lui donner un vicaire? Je vous repons que, n'estant pas mort effectivement, mais vivant dans le ciel, il n'a pas besoin de *successeur*, mais ouy bien d'un *vicaire;* et j'adjoute qu'afin de ne pas faire un corps visible sans un chef visible, il a voulu l'assister en la personne d'un lieutenant visible, par le moyen duquel, outre les faveurs invisibles, il conduit continuellement son Eglise d'une manière convenable à la suavité de la disposition ».

1. S. François de Sales. *Sermon pour le jour de Saint Pierre, et Controverses;* discours XXV.

(Saint François de Sales). — Mgr de Ségur conclut : « Donc, il n'est pas seulement convenable, il est nécessaire que l'Eglise de Jésus-Christ ait pour chef en ce monde un homme, un homme comme nous, qui puisse nous parler, nous instruire, nous juger, nous administrer souverainement les choses saintes, et présider, comme Monarque spirituel, à l'immense assemblée des Evêques, des prêtres et des fidèles » (1). Il est de simple justice de rester toujours soumis à cette autorité du Pape.

Le proverbe, qui promet le bonheur à la justice du simple, suppose implicitement la source; elle est dans *la vérité*, loyalement affirmée malgré tout; c'est-à-dire malgré les artifices perfides et variés, contre lesquels Léon XIII a mis les catholiques en défiance.

S. G. Mgr Delamaire connaît les ruses ainsi dénoncées par un Pape et il y a répondu. — Les feuilles maçonniques me reprochent, dit-il, d'avoir bien vite oublié les principes de tolérance et de largeur d'esprit qui, soi-disant, m'avaient signalé à la bienveillance du pouvoir. Je n'ai pas changé. Au contraire. Aujourd'hui comme alors, je ne considère comme un ennemi ni le

1. *Le Souverain Pontife* par Mgr de Ségur, Xe édition; Paris, 1875; p. 13.

progressiste, ni le radical, pas même le socialiste. Chacun d'eux a des intérêts avouables à défendre, et, dans leurs *desiderata,* certaines revendications, que je ferais volontiers miennes. Je suis convaincu, il est vrai, que sur bien des points ils se trompent; mais je ne peux m'empêcher de rendre hommage à la sincérité et aux bonnes intentions de certains d'entre eux. — *Les francs-maçons,* au contraire, *sont totalement nuisibles et absolument de mauvaise foi.* — Inutile qu'un catholique discute avec eux; car d'avance il a toujours tort. Ainsi, dans l'espèce, puisque c'est la question, le « libéralisme » d'un prêtre ou d'un évêque, pour ces gens-là, consisterait à se laisser calomnier, mettre à l'amende injustement, chasser des écoles, jeter hors la loi, sans mot dire, et presque en remerciant les persécuteurs. (1). Pour ce qui me concerne, on comprendra que je ne sois pas pressé d'acquérir à ce prix l'honneur d'être dit « libéral » (2).

La réponse de Mgr Delamaire est claire et précise. — Je viens vous dire : « Catholiques français, ne perdez jamais de vue que vous avez

1. Toutes les expressions sont remarquées... Chacun sait à qui les appliquer.

2. *Le franc-maçon, voilà l'ennemi!* par Mgr F. Delamaire; discours prononcé à l'hippodrome de Lille le 22 novembre 1903; page 42; note 1.

le droit supérieur et inaliénable de tout être vivant, qui est de *se défendre contre qui veut le tuer !* ».

La Franc-Maçonnerie en veut à votre foi, à votre Eglise; elle entend ruiner l'une et renverser l'autre. — Frappez vous-mêmes votre agresseur; et que vos coups portent juste et fort ! (1).

C'est donc Mgr Delamaire, qui incite les catholiques, — tous les catholiques français, — à frapper juste, sur les francs-maçons, que lui-même a pris soin de dénoncer comme totalement nuisibles et absolument de mauvaise foi.

Ont frappé juste ceux qui ont refusé de participer à la fête d'inauguration de la statue de J.-B. Trystram, le 25 juin 1911 à Dunkerque.

M. l'abbé Lemire a fait le contraire au banquet de cette même fête, puisqu'il a prononcé un toast acclamé et même ovationné par les participants de cette journée maçonnique.

Pour viser juste et pour apprécier cette incartade de M. l'abbé Lemire, il faut élaguer la boutade du même prêtre à la tribune de la Chambre le 28 janvier 1901. Il est nécessaire de faire

1. *Ibidem*; p. 42.

application de l'adage : *Dis-moi qui tu hantes; je dirai qui tu es.*

En juin 1910, M. l'abbé Lemire a pris une décision retentissante; il est allé *siéger à gauche :* c'est une manière de prendre rang parmi les hommes politiques, qui tiennent leurs inspirations de la Franc-Maçonnerie. Chaque année, la preuve en est renouvelée pendant la semaine du Congrès du parti radical, semaine qui suit celle du Convent maçonnique et qui groupe un personnel identique à celui du Convent pour la partie la plus efficace.

Le 2 octobre 1910, M. l'abbé Lemire a lui-même organisé un banquet à Hazebrouck. Mgr Delamaire l'a jugé et flétri par le mot « *scandaleux* » (1). Les motifs étaient la présidence du banquet par M. Jean Trystram, sénateur, franc-maçon; la présence de M. Vandenbusche, conseiller général, franc-maçon, avec plusieurs autres francs-maçons et suiveurs serviles de la Franc-Maçonnerie. Le langage de M. l'abbé Lemire, dans son toast, a été un exposé, nullement déguisé, des inspirations émanées des Loges en matière politique.

1. Mgr François Delamaire. *Lettre ouverte* du 30 octobre 1910 aux journaux *la Dépêche* de Lille et *la Croix du Nord* de Lille.

Le 25 juin 1911, à Dunkerque, l'inauguration de la statue de J.-B. Trystram était aussi peu maçonnique que peut l'être une tenue blanche; mais l'inspiratino n'était pas plus dissimulée que l'enseigne de l'estaminet des trois étoiles sur la place de la République à Dunkerque. Les initiés connaissent l'entrée particulière; et, sans traverser la salle banale, ils accèdent directement au quartier de derrière : là, les trois étoiles sont remplacées par les trois points avec tout l'attirail connu dans le rite du culte dans le temple dissimulé de la Société secrète.

Au banquet, c'est au nom du franc-maçon, Docteur Gustave Dron, que M. l'abbé Lemire a prononcé son toast. L'orateur était renseigné sur la valeur du vice-président de la Chambre des Députés parmi les meneurs les plus sectaires de la persécution.

M. l'abbé Lemire ne peut pas prétexter de son ignorance du milieu, dans lequel il se trouvait au banquet de Dunkerque. Il avait été prévenu, par *l'Eveil populaire des Flandres* (1), et aussi par d'autres sources qu'il s'agissait d'une fête, *avant tout*, maçonnique.

---

1. Paraissant chaque dimanche à Dunkerque, il avait donné par avance des arguments irréfutables. — Depuis cette époque, *l'Eveil populaire des Flandres* a cessé de paraître par ordre de S. G. Mgr l'Archevêque Delamaire.

Dès que M. l'abbé Lemire se lève, on l'applaudit et un vif mouvement porte les convives vers la table d'honneur (1). Il est applaudi frénétiquement par les francs-maçons, qui sont tout à la joie de voir une soutane à ce point compromise. Dans l'assistance, ils comptaient pour plus de moitié. La Loge, qui fut celle de J.-B. Trystram à Dunkerque, y était au complet : c'était déjà la centaine. Maxime Lecomte, Bersez et bien d'autres banqueteurs venaient d'autres temples maçonniques.

La mauvaise foi du langage maçonnique, elle éclatait dans les paroles de M. Terquem, maire de Dunkerque, lorsqu'il a expliqué comment la famille Trystram hérite du grand-père sa mentalité et son sectarisme... Quant à la concorde et la paix, c'était folie d'en parler devant ceux,

---

1. *Le Progrès du Nord et du Pas-de-Calais.* (Lille.)
Le Nord maritime (Dunkerque) s'exprime en d'autres termes : « Le député d'Hazebrouck se lève : et à peine a-t-il ouvert la bouche, que tous les convives placés dans la salle centrale et la salle du côté de la rue Faulconnier se précipitent vers la table d'honneur pour mieux l'entendre... Il salue en Jean-Baptiste Trystram, l'homme qui a aimé le travail, la famille et la République. Il dit son admiration pour ce robuste enfant de la Flandre, qui en incarnait toutes les qualités. Il parle de Trystram avec l'indépendance d'un citoyen et déclare que l'autel ne doit pas être un instrument de domination civile... etc., etc. L'orateur est fréquemment applaudi au cours de ce toast, dont la péroraison s'achève dans une grande et vibrante ovation. »

dont le programme ministériel est « *l'apaisement dans le silence des vaincus* ». M. l'abbé Lemire n'avait pas à parler de l'autel dans un pareil milieu. Il ne s'y trouvait pas dix convives, qui ne fussent des adversaires acharnés de la Religion (1).

Aussi a-t-on pris son discours comme celui d'un inconscient, d'un maniaque (2), qui n'est intéressant que par le scandale que cause l'habit qu'il porte encore. — M. l'abbé Lemire a réjoui les francs-maçons de la honte que les catholiques ont subie (3) par les sottises que, comme prêtre, il a débitées et par l'oubli volontaire, dans lequel il a tenu cette parole tombée de haut : il faut être un misérable pour accorder quelque considération à ces gens-là ! (4).

1. *Eveil populaire des Flandres.* Dunkerque, dimanche 16 juillet 1911; p. 2.

2. Lui-même s'est attribué la « *manie* » de la conciliation; — ce n'est pas la seule.

3. Les catholiques ont éprouvé un sentiment plus douloureux que celui de la honte. Ils ont eu l'amère impression du soldat, qui voit son officier machiner une trahison jusque dans la manière de festoyer parmi les hommes de la troupe ennemie.

Cette dure appréciation est la résultante de ce que voient de leurs yeux les témoins directs de la persécution. En temps de guerre, on ne comprend plus les distinctions du parlementarisme.

L'honneur du guerrier conduit à frapper juste et fort, sans parlementer.

4. *L'Eveil populaire des Flandres.* 16 juillet 1909.

C'est Mgr Delamaire, qui s'est servi du mot « *misérable* » dans son discours intitulé: *le franc-maçon, voilà l'ennemi des pauvres, de l'ouvrier, du fonctionnaire, des honnêtes gens;* et il n'est pas sans utilité de rappeler en quelle occasion le mot fut prononcé (1). — « Peut-on contester, quand une association (la Franc-Maçonnerie) garde dans son sein des individualités (M. Minot) ou des groupes allant à ces extrémités (d'antipatriotisme), qu'elle soit un danger public, et s'étonner que des états monarchiques et républicains l'aient condamnée, à l'instar de la papauté, comme une vraie peste sociale? (2). — Peut-on, surtout si l'on a un rang (3) dans la

---

1. Le franc-maçon Minot a donné (nov. 1902) dans l'organe officiel de la Franc-maçonnerie, le compte-rendu d'une fête, donnée à Vincennes, en l'honneur du roi d'Italie.

Il a dit les sentiments indignés, qu'inspirait à ce franc-maçon Minot l'aspect des généraux français saluant le drapeau dans ce qu'il appelle une attitude d'aplatissement... envers un morceau d'étoffe insensible. (*l. c.*; p. 53.)

2. Au Congrès maçonnique international de 1900, à Paris, sous la présidence du Frère Lucipia, les francs-maçons réclamaient « la création d'un Comité international pour le triomphe des idées qui sont chères à la Franc-maçonnerie et pour la fondation de la République universelle. » — Le compte-rendu a été publié à Paris, 16, rue Cadet. (*l. c.*; p. 53; *note.*)

3. Le rang de député classe toujours celui qui l'occupe parmi les hommes sur qui pèsent des responsabilités graves pour le présent et pour l'avenir.

Quand il en fait ostentation, le député devient un personnage en vue, dont les actes acquièrent l'importance d'un modèle, ou d'un scandale, selon qu'ils valent bien ou mal.

société, à moins d'être *un misérable* ou un aveugle, lui donner encore quelque marque de considération et d'estime? » (1).

1. Mgr Delamaire. — *Le franc-maçon, voilà l'ennemi!* discours, Lille, 22 nov. 1903, p. 54.

Comment un catholique fait inconsciemment le service de l'intrigue maçonnique

---

Depuis le banquet du 2 octobre 1910 à Hazebrouck et celui du 25 juin 1911 à Dunkerque, les catholiques ne peuvent plus estimer M. l'abbé Lemire; ils ne peuvent même plus lui conserver la considération, à laquelle sa soutane lui a jadis donné droit.

Dans le monde de la République actuelle, c'est précisément le contraire. Le contraste a été remarqué le dimanche 9 juillet 1911, pendant la visite officielle de l'Exposition de Roubaix. Auprès du personnel républicain, M. l'abbé Lemire jouit d'une considération privilégiée. La visite était à moitié faite, lorsque, vers 11 h. « arrive M. l'abbé Lemire. Le président (de la République) s'arrête pour recevoir ses hommages et le tient par le bras pendant quelques ins-

tants » (1). Cette manière de camaraderie a été très remarquée.

Pendant le reste de la visite officielle, on a vu, à mainte reprise, avec quelle prédilection M. l'abbé Lemire recherchait la société et les entretiens avec M. Vincent, préfet du Nord (2), avec M. le sénateur Maxime Lecomte et surtout avec M. le Docteur Gustave Dron, député, maire de Tourcoing.

M. Armand Fallières, par son rang, donne le ton au personnel qui l'entoure; il y a donc intérêt à savoir d'où viennent ses inspirations (3).

---

1. *La Dépêche,* journal quotidien de la région du Nord, Lille. XXXe année; no 192; mardi 11 juillet 1911; page 2; col. 4.

Plus tard, on a su, (par M. l'abbé Lemire lui-même), que ce matin-là avant de quitter Hazebrouck, le prêtre-député avait reçu notification d'une lettre longue et grave, par laquelle, S. G. Mgr l'Archevêque Delamaire s'y prenait dix mois à l'avance et choisissait une procédure discrète pour *interdire à M. Jules Lemire de se présenter aux élections municipales du 5 mai 1912.* — Qu'on ne le perde pas de vue : dans le cas particulier, il ne s'agissait pas d'une situation acquise. M. l'abbé Lemire briguait une fonction, qu'il n'a jamais remplie.

2. M. Vincent, préfet du Nord, est protestant, non pour la forme, mais en toute sincérité.

3. M. Armand Fallières est né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 6 nov. 1841. Son père, mort en 1874, était greffier de justice de paix; sa mère, morte en 1883, était elle-même fille d'un greffier de la justice de paix de Villeneuve. A l'école Bergès, qu'il fréquenta jusqu'à l'âge de douze ans, il ne brilla ni par le zèle, ni par l'application; c'est au lycée d'Angoulême qu'il termina ses classes. Devenu licencié en

— Personne n'ignore, qu'au Congrès de Versailles, il était le candidat des francs-maçons de tous les rites (1). C'est comme tel qu'il a été élu président. Parmi les gages, qu'il avait donnés, il y a les poursuites, dont il a pris l'initiative (comme ministre de la justice) contre Mgr Gouthe-Soulard : le digne Archevêque d'Aix avait eu la fierté de refuser de se soumettre aux instructions, par lesquelles M. le Ministre Fallières avait eu la prétention d'interdire aux Evêques le droit de conduire des pèlerinages à Rome (2). Elu sénateur du Lot-et-Garonne le

droit, il se fit inscrire au barreau de Nérac et entra dans la vie politique.

Successivement maire et conseiller général de cette ville, M. Fallières fut élu, en 1876, député de la circonscription, siégea à gauche et fut réélu en 1877.

1. Dans le ministère de Jules Ferry, il fut, le 17 mai 1880, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et des Cultes, avec M. Constans pour ministre. La chute du ministère J. Ferry est arrivée le 10 nov. 1880.

Le 7 août 1882, M. Fallières devint ministre de l'Intérieur dans le Cabinet Duclerc; en cette qualité, il présenta et soutint devant les Chambres le projet de loi autorisant l'expulsion par décret des membres des familles ayant régné sur la France.

Successivement président du Conseil, ministre de l'Instruction publique du second Cabinet J. Ferry, ministre de la Justice du premier Cabinet Tirard, de l'Instruction publique du second Cabinet Tirard, il redevint ministre de la Justice dans le Cabinet Freycinet. C'est en cette qualité qu'il condamna à 3000 fr. d'amende Mgr Gouthe-Soulard, précisément celui qui a conféré à M. l'abbé Lemire, le titre de chanoine honoraire d'Aix-en-Provence.

2. Cette affaire de Mgr Gouthe-Soulard ravivait la ques-

8 juin 1890, réélu en 1897, il fut nommé et renommé président du Sénat durant sept années, à partir du 3 mars 1899, date de l'élection de M. Emile Loubet à la présidence de la République. Pendant qu'il occupait cette fonction, il s'est rendu célèbre par sa manière de présider la Haute Cour. Le discrédit, qui en résulte, aux dépens de la juridiction sénatoriale est devenu légendaire.

En juillet 1899, *Le Radical* vantait le discours prononcé par M. Fallières dans le Lot-et-Garonne : et il en choisissait ce passage comme le meilleur : — « Nous devons tourner nos regards vers les petits et les humbles, de manière à faire régner plus de justice et de fraternité, non pas en faisant descendre ceux qui sont en haut, mais en faisant monter ceux qui sont en bas... Je suis heureux de voir que l'on est entré depuis quelque temps dans une nouvelle voie. Pour la défense même des institutions ré-

---

tion des rapports entre l'Eglise et l'Etat. M. Armand Fallières déposa un projet de loi sur les associations. Son but était maçonnique jusque dans les mots, puisqu'il voulait « réprimer les empiétements du Clergé... » La Chambre fut mise en présence de toute une série d'ordres du jour; et la bataille parlementaire commença par un vote sur la déclaration d'urgence. Dès ce premier engagement, le ministre Fallières fut mis en minorité et ce scrutin fit tomber le ministère Freycinet tout entier le 18 février 1892.

publicaines, il nous faut une République sans alliage, une République républicaine » (1).

Par ce langage, M. Fallières a simplement pris les devants. En 1904, le manifeste du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France l'a publié sans réticence : — « La République est notre bien à nous (francs-maçons). Nous l'avons chèrement conquise; et les Maçons, plus que

1. *La Gazette de France,* qui reproduit cette citation du *Radical,* ajoute judicieusement, par la plume de M. Charles Dupuy : — « Est-ce assez comique, ce président dreyfusard, qui parle de république sans alliage, au moment même où son gouvernement offre le spectacle d'un amalgame étrange d'opportunistes, de radicaux, de césariens, de socialistes, où Waldeck-Rousseau coudoie Baudin, où Galliffet fait vis-à-vis à Millerand ! — Elle est ridicule, cette invocation à la justice et à la fraternité au moment où il n'est question de tous côtés que d'abus de pouvoir, actes de favoritisme, révocations et proscriptions; au moment où la France est la proie d'une faction, qui, pour innocenter un ploutocrate juif, condamné comme traître, a bouleversé le pays, discrédité la justice et sacrifié l'honneur et la sécurité du pays aux volontés des dreyfusards... Il paraît que c'est cela la République dans toute sa beauté. M. S. Lacroix, dans le *Radical,* s'épanouit par cette exclamation: — Les temps de la République sans alliage sont venus... ! — Quand la République triomphe, tout croule autour d'elle. Quand les républicains espèrent, c'est qu'il y a lieu, pour les Français, de se désoler sur leur pays, qui s'effondre sous les ruines publiques et les hontes nationales. Les temps de la République sont venus, on n'en peut douter à la situation misérable de la France. Haines, arbitraire, dénis de justice, affaissement des caractères, dreyfusisme et fachodisme, voilà bien la République. Le rêve des républicains est réalisé, mais quel cauchemar pour la France ! » (Charles Dupuy.)

tous les autres, peuvent revendiquer l'honneur de l'avoir fait triompher. Sans la Franc-Maçonnerie, il y a longtemps que la République n'existerait plus... » (1). L'aveu est sincère; il est de M. Lafferre, Président du Conseil de l'Ordre. — En France, il y a « *partie liée* » entre la République et la Franc-Maçonnerie.

Cette connexion est d'importance à une époque où un Pape a pris la peine d'avertir les catholiques, dont la bonne foi pourrait être surprise. — « Il existe actuellement dans le monde plusieurs sectes qui diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine; elles se ressemblent cependant et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent... » (2).

1. Manifeste de l'Ordre du Grand Orient de France. 1904. — *L'acacia;* Paris, nov. 1904; p. 263. — Cf. *La revue antimaçonnique.* Paris, 1911, tome I, pp. 250, 251.

2. Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884.

« Et, bien qu'à présent (1884) elles paraissent ne pas vouloir se cacher, bien qu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous, bien qu'elles aient des journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on peut voir qu'elles appartiennent à la famille des sociétés secrètes et qu'elles en gardent les allures.

» Il y a, en effet, chez elles, des espèces de mystères

M. l'abbé Lemire ne veut pas avouer la promiscuité du monde parlementaire, auquel il a fini par s'assimiler.

Le 20 décembre 1907, il disait encore naïvement du haut de la tribune : « Je me tourne un

---

que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer, non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. Parmi ces secrets, on peut ranger les Conseils intimes et suprêmes, les noms des chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures, ainsi que les décisions prises, les moyens et les agents pour les exécuter.

» A cette loi du secret concourent merveilleusement : la division faite entre les associés des droits, des offices et des charges; la distinction hiérarchique, savamment organisée, des ordres et des degrés, et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis. — La plupart du temps, ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus, ils doivent faire le serment solennel, de ne jamais révéler à personne, à aucun moment, d'aucune manière, les noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la société. C'est ainsi que, malgré les apparences, les francs-maçons, comme autrefois les manichéens, en faisant de la *dissimulation* une *règle constante de conduite*, n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices.

» Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils feignent d'être des amis des lettres ou des philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. — Ils ne parlent que de leur *zèle pour les progrès* de la civilisation, de leur *amour pour le pauvre peuple*. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile.

» Mais, à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'être le tout de leurs desseins. — En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs, et de se tenir toujours prêts sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés,

peu trop vers la gauche. Et je n'ai pas toujours l'approbation du Centre... » (1).

Il va plus loin en 1911; et son voyage d'avril à Bordeaux a pour but de « réaliser le bien par sa *République démocratique* » (2). C'est lui,

---

se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux, et même à la mort. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs, soit d'avoir manifesté les secrets; et cela se pratique avec une telle habileté que, la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et pour en tirer vengeance.

» Or, *vivre dans la dissimulation* et vouloir être enveloppé de ténèbres; enchaîner les hommes comme des esclaves, par les liens les plus étroits et sans leur avoir préalablement fait connaître ce à quoi ils s'engagent; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère; armer des mains pour le meurtre, après s'être assuré l'impunité du crime : ce sont là des monstruosités, que la nature elle-même ne supporte pas. La raison et la vérité suffisent donc à convaincre la société, dont Nous parlons, d'être en opposition formelle avec la justice et la morale naturelles ». (Léon XIII, Pape).

La *dissimulation* a donc été dénoncée aux catholiques, tout autant que la valeur intéressée de la déclaration soi-disant *démocratique*, sous la forme de l'*amour pour le pauvre peuple*.

1. *Journal officiel;* compte rendu *in extenso* séance du 20 décembre 1907; p. 3012 et 3015.

2. *L'abbé Lemire député du Nord, à Bordeaux; 23-24 avril 1911.* Bordeaux, imp. G. Delmas, 1911, p. 8.

M. J. Huges connaît bien les démocrates chrétiens. — « La *république démocratique* n'a pas été pour eux un gouvernement, mais une religion.

» Si l'on ne comprend pas ainsi le démocratisme chré-

qui l'a dit : « Nous ne sommes pas une République aristocratique; nous sommes une *République démocratique* » (1). Ce mot et d'autres de même valeur provoquent les plus sympathiques expressions de M. Cazalet, parce que M. Lemire est resté ce qu'il a toujours été : le serviteur de la *République fraternelle.* Et il finit par faire épanouir la fleur de « la *Fraternité républicaine* sur l'arbre séculaire et vénéré de la Patrie française ! » (2).

La *Fraternité républicaine,* elle a été précisée dans les instructions données à Joseph Garibaldi, au moment où il a reçu la mission de fonder

---

tien, l'on n'a pas l'explication de cet *amour* aveugle que certains catholiques professent à l'égard du gouvernement républicain, qui n'a pourtant vécu en France que pour opprimer le catholicisme ». (*La Critique du Libéralisme religieux, politique, social.* Lille, 1er juillet 1911, 3e année, t. VI, p. 393).

L'*amour de la République,* M. l'abbé Lemire l'a exalté dans la journée maçonnique de Dunkerque (25 juin 1911), après avoir mal parlé de l'autel chrétien, auquel sont adossés presque tous les foyers flamands. Le mot de M. l'abbé Lemire est présenté comme un éloge pour le franc-maçon Jean-Baptiste Trystram : « *La République !... il l'aima avec la passion concentrée d'un convaincu...* Messieurs, je lève mon verre à l'esprit de famille, au travail obstiné, aux vertus civiques du vieux Trystram. Ce qui a fait son honneur reste la force de la République ». (*Le Cri des Flandres,* Hazebrouck, 2 juillet 1911; première page).

1. *L'abbé Lemire à Bordeaux;* p. 18.

2. *Ibidem.,* p. 28.

une *République tibérine* sur les ruines du pouvoir temporel des Papes (1).

« *Fqaternité*, la promesse toute-puissante, avec laquelle nous (francs-maçons) avons établi notre pouvoir, veut dire (2) :

» *Fraternité dans la Maçonnerie* pour constituer *un Etat dans l'Etat* avec des moyens et et un fonctionnement indépendants de l'Etat, inconnus à l'Etat.

» *Fraternité dans la Maçonnerie* pour constituer *un Etat au-dessus de l'Etat*, avec une unité, un cosmopolitisme, une universalité, qui la font supérieure, dirigeante de l'Etat.

» *Fraternité dans la Maçonnerie* pour constituer *un Etat contre l'Etat*, tant qu'existeront les armées permanentes, instruments d'oppression, principes de parasitisme, obstacles de toute fraternisation.

» C'est avec la *Fraternité* comme levier, et les *haines humaines* comme point d'appui, que

---

1. Il ne faut pas oublier que la devise de la République n'est pas autre chose que la devise de la Maçonnerie : Liberté, Egalité, Fraternité. Les instructions secrètes des Loges en disent l'interprétation.

L'Encyclique *Humanum genus* se termine par une réfutation méthodique des trois mensonges maçonniques. Le texte y oppose la reconstitution du Catholicisme intégral.

2. Abbé G. Duperrou, Le Clergé et la Franc-Maçonnerie. *La revue antimaçonnique.* Paris, 1re année, nº 4, février 1911, pp. 251, 252.

nous ferons disparaître à jamais le Parasitisme et la Répression armée, ces fléaux inassouvis, ces épouvantails farouches du genre humain » (1).

Lorsqu'on relit ces instructions données au général Garibaldi, ne reconnaît-on pas là l'œuvre qui s'opère chaque jour sous nos yeux dans notre beau pays de France? La République est le régime nécessaire à la Franc-Maçonnerie (2) pour accomplir son œuvre; c'est le seul qui puisse lui permettre de mener à bonne fin, et victorieusement, la lutte contre l'Eglise catholique. C'est la conclusion qui s'impose à tout esprit indépendant (3).

Quand il se trouve entouré d'un personnel républicain, M. l'abbé Lemire a l'utopie de la légalité. Dans son fanatisme de conciliation, il s'offre à fraterniser à l'abri d'un mot conventionnel; il subit la « griserie » du verbe; et, dans l'entraînement de sa parole trop facile, il se laisse aller jusqu'à l'oubli de la modestie, cette délicate élégance des orateurs de bon goût.

---

1. Paul Rosen, *L'Ennemie Sociale. Histoire documentée des faits et gestes de la Franc-Maçonnerie de 1717 à 1890.* Bruxelles, 1890, pages 41-44.

2. C'est la pensée, presque l'expression de M. Lafferre. *(Manifeste du Grand Orient de France).*

3. Abbé G. Duperrou, *l. c.*, p. 252.

« Si je suis fier d'être député, et si je m'enorgueillis en même temps de porter la soutane du prêtre, c'est parce que cela me permet de venir ici avec le noble amour de mon pays et les obligations sacrées (1) de mon vieux chris-

1. Ce qui est *sacré*, pour un prêtre, ce sont les serments qui le lient à son Evêque et qui le soumettent à l'autorité du Pape.

Après les incartades de son voyage à Bordeaux, M. l'abbé Lemire a été désavoué par Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai, tout autant qu'il avait été désavoué par Rome, pendant la période électorale d'avril 1910.

Il reste à M. l'abbé Lemire des obligations, dont il ne pourra jamais être relevé.

Il existe des instructions pontificales relatives aux œuvres interconfessionnelles, aux institutions non confessionnelles et même aux relations éventuelles des catholiques avec les non-catholiques.

C'est dit une fois encore (25 août 1910), dans la Lettre « Notre charge Apostolique » de Pie X à l'Episcopat français : — « Il fut un temps où le *Sillon*, comme tel, était formellement catholique. En fait de force morale, il n'en connaissait qu'une, *la force catholique*; et il allait proclamant que la démocratie serait catholique ou qu'elle ne serait pas.

» Un moment vint où il se ravisa. Il laissa à chacun sa religion ou sa philosophie. Il cessa lui-même de se qualifier de catholique; et à la formule : la *démocratie* sera catholique, il substitua cette autre : la *démocratie* ne sera pas anticatholique, pas plus d'ailleurs qu'antijuive ou antibouddhiste. Ce fut l'époque du *plus grand Sillon*.

» On appela à la construction de la cité future tous les ouvriers de toutes les religions et de toutes les sectes.

» On ne leur demanda que d'embrasser le même idéal social, de respecter toutes les croyances et d'apporter un certain appoint de forces morales ». — Certes, proclamait-on, « les chefs du *Sillon* mettent leur foi religieuse au-dessus de tout. Mais peuvent-ils ôter aux au-

tianisme. M. Cazalet, qui est protestant, et moi qui suis prêtre, nous datons tous deux des mêmes principes et des mêmes vérités... Ne soyez donc pas trop surpris, Messieurs,... C'est pour cela que l'abbé Lemire se trouve tout à fait à l'aise (1) entre le préfet de la Gironde et le sénateur, ancien ministre, M. Decrais; à côté du recteur Thamin et de toutes les personnes qui

tres le droit de puiser leur énergie morale là où ils peuvent? En revanche, ils veulent que les autres respectent leur droit, à eux, de la puiser dans la foi catholique.

»» Ils demandent donc à tous ceux qui veulent transformer la société présente dans le sens de la *démocratie* de ne pas se repousser mutuellement à cause des convictions philosophiques ou religieuses qui peuvent les séparer, mais de marcher la main dans la main, non pas en renonçant à leurs convictions, mais en essayant de faire, sur le terrain des réalités pratiques, la preuve de l'excellence de leurs convictions personnelles. Peut-être sur ce terrain de l'émulation entre âmes attachées à différentes convictions religieuses ou philosophiques l'union pourra se réaliser »». (Marc Sangnier; discours de Rouen, 1907).

« Et l'on déclare en même temps, — comment cela pouvait-il s'accomplir? — que le petit *Sillon* catholique serait l'âme du grand *Sillon* cosmopolite ». Cette erreur est condamnée, ainsi que d'autres, par la Lettre Apostolique du 25 août 1910. Et M. l'abbé Lemire n'en est pas dispensé, ni relevé, ni exempt.

1. M. l'abbé Lemire n'est certes pas l'*âme* des œuvres et institutions interconfessionnelles de Bordeaux. Il n'en a été que la voix transitoire et déclamatoire.

Pour lui, qui est prêtre, il y a une obligation qui est sacrée : c'est celle de se soumettre au Pape.

Par sa contradiction publique et inconsidérée, M. l'abbé Lemire se rend coupable d'une bravade, d'une sorte de défi par insoumission.

sont sur cette estrade et qui représentent pour ainsi dire les sommités sociales; et, si M. Monis, Président du Conseil, était ici, il ne pourrait que nous approuver d'accomplir ensemble cette œuvre admirable de solidarité et de bonté... » (1).

Le Pape Pie X ne permet pas de moyens termes pour juger les faits de la vie politique actuelle en France. C'est lui-même qui l'a dit dans l'audience publique du jeudi 18 novembre 1909 : — Les nouvelles qui Nous parviennent si fréquemment de la France (2) « Nous montrent que, en dépit de tous les moyens par lesquels les adversaires du catholicisme s'efforcent de faire la guerre à la religion et de persécuter les ministres sacrés qui l'enseignent, ainsi que les fidèles qui la professent ouvertement, la foi, en France, demeure invincible.

» Le mot de *persécution* pourra résonner comme une expression d'amertume aux oreilles de quelques-uns. Mais Nous en appelons à la conscience du monde entier.

» Peut-on qualifier autrement l'œuvre de ceux qui, — après avoir déchiré arbitrairement le pacte solennel fait avec l'Eglise; — après

1. *L'abbé Lemire à Bordeaux; l. c.*, p. 32.

2. *Questions actuelles*, 22e année, t. CIX, nº 7, Paris, 27 nov. 1909; p. 198-199.

avoir, par une usurpation manifeste, mis la main sur son patrimoine sacré; — après avoir, en étouffant tout sentiment de pitié et de reconnaissance, chassé de leur patrie des citoyens, pleins de mérite, qui appartiennent aux Ordres religieux; — après avoir fait passer calomnieusement pour ennemis de la République les ministres du sanctuaire, parce qu'ils réclament, en faveur de la religion et de l'Eglise, la liberté et le respect auxquels elles ont un droit inviolable; — peut-on, demandons-Nous, qualifier autrement l'œuvre de ceux qui, après tout cela, ne rougissent pas de dénoncer comme étranger à la France le pouvoir de l'Eglise, autant vaut dire le pouvoir même de Jésus-Christ et de celui qui le représente sur la terre?

» Certainement personne ne pourra trouver excessif le mot de *persécution*, puisque, ouvertement, les ennemis se sont dressés et se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Christ, en s'écriant : Brisons leurs liens et secouons leur joug. (*Ps.* II, 3).

» Ils veulent supp imer jusqu'à la notion même du christianisme, et, sous prétexte de se soustraire à l'autorité dogmatique et morale de l'Eglise, ils en acclament une autre, aussi absolue qu'illégitime, à savoir la suprématie de l'Etat,

arbitre de la religion, oracle suprême de la doctrine et du droit! — Et cette prétention est douloureusement confirmée par la guerre implacable faite actuellement à vos évêques, accusés d'être fidèlement soumis au Saint-Siège. Les vénérables évêques de France, unis à leur Chef, autant par devoir de conscience que par affectueux dévouement, dépositaires et maîtres de la même doctrine et de la même morale, n'ont pas besoin de stimulant pour accomplir leur devoir.

» ... Alors que tout citoyen français a le droit de faire entendre sa parole et ses plaintes aux autorités suprêmes, la vérité proclamée par les évêques devient un objet *de haine et d'hostilité de la part de ceux-là mêmes qui gouvernent;* et, non seulement on enlève à ces évêques le droit d'instruire les fidèles de leur devoir, mais on en arrive au point d'exciter et de soutenir ceux qui les traînent devant les tribunaux.

» Mais cette *persécution déloyale et ouverte,* pas plus qu'elle ne terrorise Nos vénérables Frères, les évêques de France, ne leur fait perdre, ni à eux, ni à Nous, la constance et le courage dans la lutte. — Car, Nous le savons, l'Eglise, ici-bas, est militante ; Nous, ministres de Jésus-Christ, Nous devons représenter Notre Chef, aussi bien dans la prédication de sa doc-

trine que dans la reproduction de ses souffrances ; et, plus âpre est la lutte, plus puissante se fait sentir l'assistance du ciel.

» Cependant, Nous vous le disons, en empruntant les paroles de Judith au peuple d'Israël : il ne Nous appartient pas de marquer à Dieu le terme de sa patience envers ses ennemis, ni de lui fixer le jour de notre délivrance. Ce ne serait pas là le moyen d'attirer sur nous sa miséricorde, mais plutôt de prolonger ses rigueurs. — Attendons avec une humble confiance et dans le *fidèle accomplissement de notre propre devoir* l'heure de ses consolations. Il saura prendre contre nos ennemis la revanche de nos larmes... ».

Ces graves paroles du Pape Pie X furent prononcées en langue française et en audience publique, en présence du Cardinal Vincent Vannutelli et de NN. SS. Touchet, évêque d'Orléans, Bougouïn, évêque de Périgueux, Marre, évêque de Constance, abbé général des Trappistes; etc.,

Tous les catholiques de France sont donc avertis par le Pape lui-même; l'intrigue maçonnique est déjouée; la persécution du Catholicisme est réelle et actuelle.

Le devoir des catholiques de France est de

combattre, *avec persévérance et énergie*, contre les persécuteurs contemporains, pour la gloire de Dieu, pour la liberté de l'Eglise, pour l'honneur de la plus belle tradition de France.

Après le voyage de M. l'abbé Lemire à Bordeaux, les 23-24 avril 1911.

La sanction du voyage de Bordeaux, on pourrait la trouver dans le certificat, décerné par M. Charles Cazalet « à cet excellent serviteur de la *démocratie* française qui s'appelle M. l'abbé Lemire » (1). M. l'abbé Lemire n'a pas manqué de répondre à cette flatteuse parole, en qualifiant les hommes qui l'entouraient : « Ils forment, dit-il, l'*aristocratie* du bien dans la ville de Bordeaux, *aristocratie* nécessaire... etc. » (2).

---

1. *L'abbé Lemire à Bordeaux*, p. 47.

2. « Félicitons les dames qui sont ici, ouvrières de cette moisson, dit M. l'abbé Lemire, les médecins qui les secondent avec tant de dévouement, les hommes d'œuvres qui les entourent. Je revois ici les mêmes visages que j'ai vus hier autour d'autres tables : ce sont toujours les mêmes. Ils forment l'aristocratie du bien dans la ville de Bordeaux, aristocratie nécessaire qui se recrute chez les pauvres et les humbles, quand il s'agit de cultiver les jardins ouvrièrs ou d'occuper les maisons de la Ruche; ou parmi les privilégiés de la fortune qui font de leurs biens un bon usage. — Quant aux autres, malgré qu'ils aient beaucoup de revenus, ils ne sauraient être *classés dans cette aristocratie (sic)*, et je les

Ce qui a eu le plus de retentissement, c'est son « attendrissant adieu » (1).

« Pour ce qui me concerne, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, vous dire un dernier mot.

» Invité ici d'une façon si touchante, j'ai eu hier soir le cœur serré, en me disant que, tout

---

plains, parce qu'ils portent un fardeau : ils sont écrasés par le poids des biens qui sont sur leurs épaules; ils n'en sont pas la providence, mais les esclaves. C'est, n'est-il pas vrai? ce qu'on appelle l'avarice, quand on met son cœur au-dessous de son argent pour le servir, au lieu de le placer au-dessus pour s'en servir ». (*Ibidem*., p. 62).

Ces propos sont curieux dans la bouche d'un quinze-milliste; car c'est ainsi que lui-même s'est qualifié.

Il est encore plus étrange d'entendre un excellent serviteur de la *démocratie* se faire le protagoniste d'une *aristocratie* nécessaire.

Qui trompe-t-on ici?

1. « J'ai fini, ajoute M. l'abbé Lemire. Je tenais, dans cet attendrissant adieu, à remercier particulièrement l'élite de la population de Bordeaux réunie autour de ces œuvres que nous avons admirées successivement, dont j'emporte dans mon souvenir le spectacle encourageant, et qui s'expliquent par cette formule : Tout faire pour que la France de demain ait la santé, l'aisance, l'éducation dont elle a besoin pour sauvegarder sa noblesse, sa grandeur, sa puissance dans le monde. Tout faire pour l'avenir, suivant ce mot du Christ : *laissez venir à moi les petits enfants!* Le Christ n'est-il pas le Dieu de la vie et l'inspirateur des plus beaux et des plus sublimes dévouements? » (*Ibidem*, p. 62).

Un voyageur, habitué au souci du confortable dans les pays anglo-saxons, a prétendu qu'il y avait erreur dans ces phrases : il voulait les attribuer à un prédicant de l'église réformée. C'est injuste : ce sont les expressions de M. l'abbé Lemire d'après le compte rendu officiel.

de même, dans cette longue revue de tant d'œuvres, je n'avais autour de moi que des laïques, que des hommes qui n'appartiennent peut-être pas à ma religion. Il y en a un cependant qui est venu me dire, après une visite, en me prenant délicatement la main : — Uni à vous dans les sentiments chrétiens (1), n'est-ce pas, abbé Lemire? — Oui, ai-je répondu, dans les sentiments chrétiens.

» Cet homme avait compris. Un catholique doit être plus bienfaisant que n'importe qui. Son mot, son geste, son regard, je ne les oublierai jamais (2).

» Ce matin, en allant dire ma messe dans une église voisine de l'hôtel Métropole (3), après avoir déposé sur l'autel de Notre-Dame les deux bouquets qui m'avaient été remis hier, j'ai été saisi d'une grande peine à la pensée que, dans toutes les manifestations de la veille, j'avais été la seule soutane. — Pourquoi, me disais-je, tout ce clergé si nombreux, ces prêtres qui ont tant

1. C'est le langage connu des méthodistes, lorsqu'ils s'adressent à un Verdesi, ou à quelque autre futur renégat.

2. M. l'abbé Lemire se sent donc atteint et pénétré pour jamais par cette sollicitation.

3. C'était le 24 avril 1911.

Le 8 mai suivant, M. l'abbé Lemire n'a pas été admis à dire sa messe dans l'église d'Arnèke.

d'influence, pourquoi ces curés, ces vicaires, qui sont entourés de tant de générosité (1), de tant de dévouement, de tant d'amour du sacrifice, de tant de vertus chrétiennes, n'étaient-ils pas avec moi pour assister à l'inauguration de l'une quelconque de ces belles œuvres? (2).

---

1. Les générosités qui vont au clergé sont inspirées par la Religion et ne sont pas si personnelles que celles du monde officiel. L'influence du clergé a sa base dans les principes, et non dans un prestige de surface.

C'est pour servir Dieu qu'il y a un clergé catholique, dans la Gironde comme ailleurs.

C'est pour soutenir les prétendus Droits de l'Homme que les œuvres non confessionnelles sont préconisées, simultanément par les francs-maçons, les juifs, les protestants et les modernistes.

Les influences, qui déterminent les générosités, ne sont pas du côté des hommes de transition, ni du côté des équivoques, ni surtout avec les exploiteurs, ou les utilisateurs égoïstes.

Seule, la charité réelle conserve sa puissance.

2. La *Liberté du Sud-Ouest*, journal républicain libéral, qui fait partie du groupe de la Société catholique *la Presse régionale*, a répondu à cette question.

« On l'a vu (M. l'abbé Lemire) visiter des établissements et des œuvres *exclusivement laïques*, entouré d'un état-major, dont les membres sont, sauf de rares exceptions, *notoirement hostiles à la foi catholique* et dont en général les sentiments blocards ne sont un secret pour personne. (C'est le *bloc maçonnique*, qui est ainsi désigné).

» On l'a vu recevoir l'hospitalité d'un ancien membre du cabinet Waldeck-Rousseau, de triste mémoire; et faire publiquement l'éloge de MM. Decrais et Duréault.

» On a vu ce prêtre catholique recevoir les hommages de comités et de sociétés, convoqués expressément dans le palais archiépiscopal de la rue Vital-Carles, dont le cardinal Lécot fut expulsé et dont les catholiques bordelais, obéissant à un sentiment qui les honore, se

» Je vous remercie, Messieurs de la presse, d'avoir bien voulu dire que celui qui a été l'objet ces jours-ci à Bordeaux de tant d'attentions, de respect et de sympathie, c'était quelqu'un qui portait une soutane (1).

---

font un devoir de ne point franchir le seuil. — En cette circonstance, *la conduite de Mr l'abbé Lemire* a paru étrange à beaucoup de nos concitoyens et *a froissé les sentiments de la population catholique de Bordeaux*. Nous avions le devoir de le constater ». *(Liberté du Sud-Ouest)*.

Il est donc avéré que les catholiques réprouvent la conduite de M. l'abbé Lemire, aussi bien dans le Midi que dans le Nord.

1. Il se trouvait dans l'assistance un rédacteur du *Nouvelliste de Bordeaux;* c'est donc en connaissance de cause que le grand organe des catholiques du Midi donne une réponse catégorique aux questions « rêvées » par M. l'abbé Lemire.

« Non, nos prêtres n'étaient point à vos côtés, (M. Lemire), parce qu'il ne saurait leur convenir, même sous le prétexte d'œuvres philanthropiques, d'aller parader à côté de ce préfet, représentant du gouvernement spoliateur; de ce préfet, que *vous* avez couvert de fleurs et d'éloges, *dans le palais volé des archevêques de Bordeaux !*

» Non, ils n'étaient point à vos côtés, parce qu'il ne saurait leur convenir d'être les *commensaux de ces politiciens sectaires,* qui, par leurs votes au Parlement, ont chassé les congrégations, dépouillé l'Eglise et spolié les morts.

» Non, nos prêtres n'étaient point avec vous. Mais nous qui les connaissons, nous savons qu'ils ne vous ont point attendu pour pratiquer, avec les vertus sacerdotales, ces actes d'inépuisable charité qui leur ont conquis depuis longtemps l'affection des foules; mais nous savons aussi qu'*aucun d'eux n'aurait consenti* à offrir à la *malignité publique* le spectacle devant lequel vous

» Vous ne serez point présomptueux en ajoutant pour les prêtres du Sud-Ouest : — Faites comme lui et vous serez aimés comme lui. *(Applaudissements).*

» Ou plutôt, oubliez ma personne. Dites tout simplement : — Soyez du peuple, soyez avec le peuple, dans cette France qui est toujours chrétienne, en ce sens qu'elle garde ce que le christianisme a de plus beau, de plus tendre, de plus doux. Elle n'est devenue républicaine que parce qu'elle était chrétienne; car elle veut la liberté, la fraternité et l'égalité entre tous, pauvres comme riches, au point de vue des droits civiques et civils; par conséquent, elle a pris dans l'évangile sa quintessence sociale. Si vous êtes cela, Messieurs du clergé, vous serez le sel de la terre, la lumière du monde (1). — Est-ce

---

n'avez pas reculé; — et de cela nous les remercions! » *(Nouvelliste de Bordeaux).*

Il y a des *politiciens sectaires* à Hazebrouck, à Dunkerque et ailleurs, aussi bien qu'à Bordeaux. *La Dépêche*, de Lille, n'y insiste pas; mais elle relève la faute grave de M. l'abbé Lemire, « qui se permet d'attaquer directement le clergé et de donner des leçons à des prêtres, qui n'ont pas à en recevoir de lui ».

C'est l'amour de Dieu et de l'Eglise qui inspire les prêtres catholiques; aucun des prêtres fidèles n'a le souci de se faire aimer par les politiciens sectaires et par leur clientèle.

1. Rarement on a superposé en si peu de mots d'aussi nombreuses erreurs modernistes, dans un langage sentimental selon le jargon maçonnique, pour aboutir à détourner le mot de la fin de sa valeur biblique.

vrai, Cazalet, mon collègue protestant des œuvres sociales, mon ami? (1). N'est-il pas vrai que, vous et moi, nous remontons à cette éternelle source, et qu'oubliant ce qui a divisé la France autrefois, nous revenons à ce qui l'unit, à ce qui la fait forte, glorieuse et triomhante? (2).

» Messieurs les journalistes, dites cela à tout le pays; je vous en serai mille fois reconnaissant (3).

---

1. Après avoir prétendu faire la leçon à tout le clergé catholique, sans transition, M. l'abbé Lemire le prend sur le pied de l'amitié avec un protestant;... et même il le fait juge des reproches infligés aux prêtres catholiques! C'est là que l'audace de M. l'abbé Lemire devient absolument inacceptable.

2. *Triomphante?* c'est bien le mot qui laisse voir l'ivresse du verbe dans la déclamation du rhéteur. La froide raison donne un témoignage tout différent. Les véritables serviteurs de la France ont une impression de douleur, en présence de plusieurs signes d'une décadence trop réelle!

3. Les journalistes ont répondu, non pas dans les banales déclamations de M. l'abbé Lemire, mais bien en écrivant, pour leurs lecteurs, la vérité sincère, telle qu'ils avaient à la leur dire.

M. l'abbé Lemire est redevable d'une reconnaissance plus particulière à la *Liberté du Sud-Ouest*, organe très républicain et très démocratique. Le motif est qu'il a consacré au voyage légendaire un second article :

« M. Lemire a eu le tort d'importer dans la Gironde ses habitudes parlementaires et aussi de vouloir infliger des blâmes et des leçons aux catholiques et surtout au clergé bordelais.

» Il a eu tort de s'étonner de ne pas voir à ses côtés des prêtres et des catholiques; car prêtres et catholiques

» Vous rappellerez utilement que ceux qui portent ma robe ne la portent pas pour le décor, pour cheminer dans les cathédrales avec de belles chapes, de belles aubes; mais qu'ils la portent pour mettre dans leur cœur et traduire

---

bordelais ont assez le respect d'eux-mêmes et de leurs croyances pour ne pas aller faire escorte à un ancien ministre blocard, qui, malgré la modération de ses idées et ses qualités d'homme privé, a collaboré aux mesures de persécution, a voté toutes les lois de proscription, de séparation, etc., etc.

» Prêtres et catholiques bordelais aiment trop leur foi pour couvrir de fleurs un fonctionnaire, qui, au moyen du prix de vente du petit Séminaire, s'est installé dans le palais des archevêques d'où le Chef du diocèse a été expulsé; — et pour recevoir des hommages dans ce palais archiépiscopal habité par un préfet, qui fut et qui reste l'exécuteur de toutes les lois de spoliation de l'Eglise, de fermeture de couvents et d'écoles libres, et qui, aux yeux de tous les catholiques et de M. l'abbé Lemire même, est *un excommunié.*

» Prêtres et catholiques bordelais aiment trop la liberté, pour adresser des éloges à un homme qui, étant maire de Bordeaux, s'est empressé de supprimer aux enfants malheureux fréquentant les écoles libres les secours en nature auxquels ont droit tous les pauvres; à un administrateur politicien, dont les efforts constants ont tendu à laïciser nos hôpitaux.

» N'est-il pas au moins étonnant qu'un prêtre catholique ait réservé ses éloges, ses visites et ses encouragements à des infirmières laïques à peines installées, alors qu'il ne trouve pas un mot pour ces admirables infirmières congréganistes, qui, depuis des siècles, se dévouent aux malades dans nos hôpitaux?

» Enfin *n'est-il pas étrange qu'un prêtre catholique consente à servir de paravent à des ennemis acharnés de l'Eglise, aux membres militants des Loges maçonniques,* à une poignée de fumistes ou de politiciens amis du bluff?... » *(Liberté du S.-O.).*

dans leurs actes ce que le Christ avait ici-bas de dévouement complet, permanent et fidèle à tous ceux qui sont dans le besoin, aux pauvres, aux travailleurs, aux enfants, pour lesquels, Messieurs, vous avez créé toutes ces belles œuvres. Elles m'inspirent, au moment de vous quitter, ces quelques paroles qui débordent de mon cœur, et que je vous adresse en même temps que mon merci le plus ému, le plus profond. *(Longs applaudissements)* ». (1).

Ce dernier mot du compte rendu officiel est bien celui qui convient, avec le décor et les huit portraits ou photographies, qui montrent l'entourage de M. l'abbé Lemire pendant ce voyage de Bordeaux, que lui-même a pris soin de raconter, à sa manière, dans son journal *le Cri des Flandres*, d'Hazebrouck (30 avril 1911).

Un journaliste de Bordeaux a dit combien il est étrange qu'un prêtre catholique consente à servir de paravent à des ennemis acharnés de l'Eglise, aux *membres militants des Loges maçonniques*, à une poignée de fumistes ou de politiciens amis du bluff.

« M. l'abbé Lemire a chargé les journalistes

1. *L'abbé Lemire, député du Nord, à Bordeaux; 23-24 avril 1911.* — Bordeaux, imp. G. Delmas, 1911; p. 64.

de dire au clergé que le prêtre ne porte pas la robe des ministres de Dieu pour parader dans les cathédrales.

» Si les prêtres ne sont point faits pour parader dans les cathédrales, ils sont encore moins faits pour parader et pour compromettre leur caractère sacré *au milieu des ennemis déclarés de l'Eglise* » (1).

Ainsi que l'ajoute un autre journaliste, « pour tout homme ayant le sens chrétien, la fonction essentielle du prêtre, c'est le service de Dieu, c'est-à-dire, en adoptant même une expression qui veut être méchante et qui n'est que bête, la parade dans les cathédrales. Les œuvres sont à la portée de tous, des laïques comme des prêtres. Le sacerdoce est réservé aux prêtres, qui doivent aussi se réserver spécialement au sacerdoce (2).

« Qu'un clergyman parle comme M. Lemire, on le comprendrait à la rigueur, parce que le rôle sacerdotal n'existe pas chez les protestants (3);

1. *Liberté du Sud-Ouest*, Bordeaux; avril 1911.

2. Une note (*Croix*, 25 juillet 1911) appelle l'attention sur M. l'abbé Gayraud, qui est malade depuis une année. S'il retourne à la Chambre, ce sera pour prendre la défense de la Religion, pour s'y montrer *prêtre* sans réticence.

3. M. l'abbé Lemire affecte de s'adapter aux usages des réformés : il est plus assidu pour les *jardins* que

mais qu'un prêtre catholique tienne un pareil raisonnement et emploie un pareil sophisme, voilà ce qui doit provoquer la stupéfaction et aussi l'indignation chez tous ceux qui croient à la présence réelle, *à la messe*, comme on dit dans le peuple.

» La visite inconsidérée de M. Lemire dans le palais désaffecté de l'archevêché de Bordeaux est sans doute une lourde faute ; mais ce qui passe tout, c'est cette quasi négation de la fonction du prêtre dans l'église catholique. On peut se tromper dans une tactique des faits ; on ne peut se tromper sur le principe essentiel, sur la base même de la religion, dont on est le ministre, sur la première et la principale raison d'être du prêtre » (1).

La Croix du Nord, qui fut longtemps remarquée par son zèle en faveur de M. l'abbé Lemire s'unit aux réprobations qui jugent les démarches et les compromissions scandaleuses de M. Lemire à Bordeaux (2). Elle résume les griefs formulés par M. J. Liant.

---

pour les *autels;* il supprime de plus en plus les obligations sacerdotales pour ne conserver que les relations mondaines et *le prêche*.

1. *La Dépêche*, Lille, 30 avril, 1er mai 1911.

2. La *Croix du Nord*, Lille, 13 mai 1911, p. 3. « Toute la presse indépendante et catholique de Bor-

« On reproche à M. Lemire :

» 1° d'avoir pendant deux jours obséquieusement accepté l'hospitalité de M. Decrais, l'un des ministres les plus sectaires du néfaste cabinet Waldeck-Rousseau;

» 2° d'avoir deux jours durant *présidé des manifestations ultra-laïques, où dominait l'élément maçonnique;*

» 3° d'avoir été, pendant ces deux jours, escorté, applaudi, exalté par tout ce que Bordeaux compte d'*insulteurs du Christ* et de *voleurs de biens d'Eglise;*

» 4° d'avoir vanté sans relâche « la bonté, la philanthropie, l'extrême délicatesse » du préfet Duréault, exécuteur servile de toutes les lois sectaires, qui a chassé de son palais un vieil archevêque malade et a employé plusieurs *centaines de mille francs, tirés de la vente des Séminaires*, à aménager luxueusement ce palais pour en faire sa résidence préfectorale;

» 5° d'avoir, *dans ce palais volé à l'Eglise*, paradé, péroré, souri aux spoliateurs et d'y avoir reçu les hommages les plus déplacés;

---

deaux a formulé des appréciations non moins sévères sur cette attitude du prêtre-député.

» Dans la *Croix du Sud-Ouest*, M. l'abbé Jean Liant a publié une éloquente protestation, exprimant tous les griefs des catholiques et du clergé bordelais »; mais *La Croix du Nord* n'en donne qu'un résumé.

» 6° d'avoir terminé la série de ses discours par des paroles blessantes pour le clergé bordelais ;

» 7° d'avoir, dans ce discours, chargé les journalistes présents de redire ces *outrages au clergé;*

» 8° d'avoir dit qu'alors seulement ce clergé sera la lumière du monde, lorsqu'il se sera rendu *semblable à M. Lemire.*

» On conçoit que ces griefs, rapportés d'ailleurs unanimement et avec textes officiels à l'appui, par la presse indépendante et catholique de Bordeaux, aient douloureusement ému Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai. Aussi S. G., soucieuse du bon renom de sa propre autorité et de son Diocèse, a-t-elle voulu les dégager, vis-à-vis du public catholique de la Gironde, de toute solidarité avec l'auteur de ces scandales.

» C'est pourquoi Mgr Delamaire a adressé au *Nouvelliste de Bordeaux* la note suivante, qui est une mise au point de la situation de M. Lemire vis-à-vis de son archevêque; — *L'archevêque-coadjuteur de Cambrai* vous présente ses hommages respectueux et vous remercie de lui avoir envoyé votre vigoureux article sur les gra-

ves incorrections et inconvenances commises dernièrement à Bordeaux par M. l'abbé Lemire. Tout habitués que nous soyons, dans le Nord, aux insignes maladresses de ce pauvre abbé politicien, sa conduite chez vous a dépassé toutes les prévisions les plus pessimistes. Malheureusement, il n'y a pas grand chose à faire pour l'arrêter sur la pente où il s'est engagé; car mes blâmes, comme les vôtres, glissent, sans l'émouvoir, sur son âme orgueilleuse (1). Je l'ai repris en secret sévèrement; j'ai continué en public : je n'ai rien obtenu! Comme beaucoup d'autres, hélas! sur le terrain soi-disant politique, il n'a d'ordre à recevoir de personne, et surtout pas de l'Eglise; la politique, à son avis, n'étant pas de son ressort. Plaignez-moi, Monsieur le rédacteur en chef, d'être son archevêque; et veuillez agrer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments très distingués » (2).

---

1. Cette fois, M. l'abbé Lemire ne l'a plus pris sur le même ton qu'en avril-mai 1907, lorsqu'il a fait, en Algérie, un voyage demeuré fameux. — Une visite à Mgr Gazaniol, évêque de Constantine, a été, par les soins de M. l'abbé Lemire, travestie en une sorte de protestation. (V. *Ce que dit l'abbé Lemire, quand surgit la Doctrine ou la Discipline.* Paris, 1910, tome II, pp. 52, 54, 55).

2. *La Croix du Nord*, Lille, 13 mai 1911, p. 3, col. 1. *Le Nouvelliste de Bordeaux* ajoute : — « Nous sommes

La note de Mgr le coadjuteur de Cambrai a été connue du public par de nombreux journaux; mais *le Cri des Flandres*, organe de M. l'abbé Lemire à Hazebrouck, n'y a même pas fait allusion. Son récit, paru le 30 avril, précise : « En auto, je (Lemire) fais les visites officielles, au préfet, au maire, au Cardinal Andrieu : partout le meilleur accueil » (1).

Le jeudi 1er juin 1911, *le Réveil du Nord* publie une interview de M. l'abbé Lemire, en première page, avec portrait et avec la date du 31 mai 1911. — « Pour ce qui s'est passé à Bordeaux, dit l'interviéwé, j'en appelle au compte rendu, qui est actuellement sous presse. Je n'ai pas besoin de relever la campagne politique organisée par les journaux réactionnaires de Bordeaux et de Lille et de souligner leur entente : elle est évidente.» (2).

---

certains que le langage de l'éminent archevêque-coadjuteur de Cambrai ira droit au cœur de tous les catholiques de notre région, et en particulier de notre clergé girondin et que tous seront unanimes à lui faire parvenir l'expression de leur gratitude ».

1. *Cri des Flandres*, Hazebrouck, 30 avril 1911, p. 1.

2. Haines de curés, baves de dévots. Interview de l'abbé Lemire. Le prêtre-député d'Hazebrouck se déclare écœuré de la campagne cléricale menée contre lui. Mais il tiendra tête à tous les assauts. Quand on s'aventure dans la forêt, dit il, on ne craint pas les ronces. *Réveil du Nord*, fondé en 1889. Lille, jeudi 1er juin 1911, page 1, col. 5 et 6.

Le compte rendu, auquel M. l'abbé Lemire fait appel, a paru à Bordeaux vers la fin de juillet. On fera bien de s'y reporter selon les indications précisées dans les pages qui précèdent. On peut laisser ergoter les lemiristes sur quelques détails des expressions, primitivement relevées, puis revues et corrigées. La critique reconnaît l'idée maîtresse dans le compte rendu officiel; et cela justifie tous les blâmes jusqu'ici connus.

Le 24 avril 1911, M. l'abbé Lemire a célébré la messe dans une église de Bordeaux. Le 8 mai suivant, il n'a pas pu obtenir la permission de la dire dans l'église d'Arnèke : *le Cri des Flandres* a signalé le premier fait (1); il a été discret sur le second; et il fait le silence sur d'autres messes; jamais plus M. l'abbé Lemire n'est admis à chanter une messe; il ne peut même plus dire une messe basse au maître-autel : il faut qu'il se contente d'un des autels de l'un des bas-côtés dans sa paroisse. Ailleurs, il y a bien des curés, qui ne sont plus disposés à l'accueillir. Aucun ecclésiastique ne peut lui confier une prédication, pas même une conférence

1. 30 avril 1911, première page.

dans un local autre qu'une église, ou une chapelle; c'est acquis « *par ordre* » (1).

Il est donc de plus en plus manifeste que M. l'abbé Lemire n'est plus accueilli parmi les catholiques, comme le sont les autres prêtres.

Du côté des persécuteurs, il est choyé, applaudi, acclamé, selon les circonstances.

M. A. Fallières y a mis de l'empressement et de l'ostentation pendant sa visite à l'exposition de Roubaix, le 9 juillet 1911.

Pendant cette même visite, on a beaucoup remarqué l'assiduité d'allure confidentielle entre M. l'abbé Lemire d'une part et deux personnages en vue d'autre part. L'un est M. Vincent, préfet du Nord, qui est protestant (2); l'autre est le Docteur Gustave Dron, maire de Tourcoing.

M. Dron est député : comme tel, il a donné toutes les preuves d'un anticléricalisme irréductible; et c'est le motif, qui lui a valu son élec-

1. Les ordres de ce genre ne sont pas très connus du public.

2. Dans *Le Nord illustré*, la première photographie montre M. l'abbé Lemire absorbé par sa conversation avec M. Vincent. — On dit que celui-ci n'est pas *excommunié;* le motif est qu'il n'a jamais fait partie de l'Eglise; qu'il n'a jamais été soumis à l'autorité du Pape; qu'il est, *par sa religion, un adversaire* de l'Eglise catholique, apostolique, romaine.

tion comme vice-président de la Chambre. A Tourcoing même, il s'est fait remarquer par son esprit sectaire, en faveur de la Ligue de l'Enseignement, qui est un « vrai repaire de francs-maçons », selon le mot de Mgr Delamaire (1).

C'est M. Dron, qui, le jeudi 29 septembre 1910 a conduit le Congrès de la Ligue de l'Enseignement dans la chapelle du Couvent volé aux Religieuses de N.-D. des Anges. C'est encore lui, qui caractérise l'esprit sectaire de ce Congrès : il ne se borne pas à l'éloge du franc-maçon Dessoye, qui préside la ligue; il affirme l'unité de vues avec le fondateur Jean Macé (2). Il proclame que ce trentième Congrès de la Ligue doit être batailleur contre l'intolérance cléricale (3); et, sous une forme qui a la prétention d'une plaisanterie, il fait preuve d'un acharnement violemment sectaire.

Le même monde se retrouve dans l'entou-

---

1. *Le franc-maçon, voilà l'ennemi!* p. 49.

Au Convent de 1898, un franc-maçon s'exprimait ainsi : — La Ligue de l'Enseignement est extrêmement forte; j'ajoute, car ce que nous disons ici ne sort pas de cette enceinte, j'ajoute que *c'est une Association Maçonnique.* (Compte rendu du l'*Assemblée générale;* p. 194).

2. *La Croix du Nord,* Lille; XXIe année, no 7272, vendredi 30 septembre 1910; p. 3.

Les indications sont complétées dans le numéro du samedi 1er octobre 1910, pp. 3, 4.

3. *Ibidem,* no 7275; lundi 3 octobre 1910, p. 2, col. 5.

rage de M. l'abbé Lemire, à Roubaix, à Dunkerque, à Hazebrouck. — Il est excessif, que pour faire l'éloge du franc-maçon, J.-B. Trystram, le rang désigne M. Gustave Dron et que le choix, (librement accepté d'ailleurs), remplace, M. Dron par M. l'abbé Lemire, comme s'il n'y avait pas de différence infranchissable entre le député-prêtre d'Hazebrouck et le sectaire député de Tourcoing.

Aussi bien, depuis plusieurs années, il est devenu notoire, qu'à Paris, M. l'abbé Lemire est au mieux avec M. Aristide Briand, celui qui fut le rapporteur de la loi de séparation devant la Chambre. On le voit, dans le Nord aussi bien qu'à Paris, avec M. Maxime Lecomte (1), qui fut rapporteur de la loi de séparation devant le Sénat. Il est dans des termes de cordialité avec M. Georges Clémenceau, avec M. Maurice Berteaux (2), avec M. Henri Brisson, et avec d'autres francs-maçons tout aussi connus.

Il n'y a donc plus de doute possible. — Par

1. Dans les cortèges officiels, M. l'abbé Lemire et M. Maxime Lecomte se trouvent habituellement côte à côte dans le même carrosse. C'est encore arrivé le 9 juillet, à Roubaix, dans l'escorte de M. Armand Fallières.

2. Il y a eu un groupe de francs-maçons avec insignes aux funérailles de M. Berteaux.

son républicanisme, par ses relations, par ses amitiés, M. l'abbé Lemire est de plus en plus inféodé aux influences de la Franc-maçonnerie. C'est devenu notoire.

On discute si la République est une hérésie.

Les catholiques ne peuvent plus éluder la nécessité vitale, que leur imposent les persécuteurs. — *Vivere militare est.* — Il faut lutter. C'est sur le terrain de la politique, que la lutte est introduite par les persécuteurs.

Donc il faut se défendre sur le terrain politique.

C'est tout le motif d'une polémique sur cette question : la République est-elle *une hérésie?* Il est bien convenu que, loin d'être abstraite, la question est, cette fois, concrétisée pour la France après la loi du 9 décembre 1905 et les lois connexes.

Le 4 mars 1912, la lettre suivante est adressée à Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix* :

« Il se fait un certain bruit dans la région au sujet d'un discours prononcé à Bordeaux, dans

une réunion des dames royalistes de la Gironde, par M. le chanoine Lecigne, professeur à la Faculté libre des lettres à Lille. Dans ce discours, dont il n'a rectifié le compte-rendu que sur quelques points insignifiants, M. le chanoine s'est attaché à démontrer à son auditoire royaliste que la *République est une hérésie*, et que tous les principes sur lesquels repose le gouvernement républicain ont été *condamnés par l'Eglise comme des erreurs.*

» Nous trouvons très légitime qu'un prêtre royaliste défende et propage ses convictions tout autant qu'un prêtre républicain puisse défendre et propager les siennes. Mais les catholiques républicains ont quelque droit de se montrer surpris d'être ainsi exclus de l'Eglise parce qu'ils sont républicains ; et, si la thèse de l'honorable doyen est vraie, et si l'autorité religieuse laisse s'accréditer cette idée qu'elle est effectivement vraie, ce n'est point seulement la République, mais l'enseignement officiel de l'Eglise qui est en cause (1).

1. L'auteur *anonyme* se montre courtois dans son langage, modéré dans l'expression et attentif à une qualité professorale dans la Faculté libre.

Sans se faire connaître, il présente au grand public les arguments d'un prêtre républicain et aussi ceux des catholiques républicains. Il lui suffit que la République soit mise en cause, pour qu'il se porte à sa défense; mais

» Léon XIII, — on ne peut pas encore l'avoir oublié, — n'a-t-il pas conseillé aux catholiques de se rallier à la République? Pie X n'a-t-il pas toujours protesté qu'il ne mettait point en question le gouvernement républicain? L'enseignement doctrinal de l'Eglise, enfin, n'a-t-il pas proclamé, depuis saint Paul jusqu'à nos jours,

---

lui-même préjuge combien la cause est peu digne de son zèle: il cache son nom derrière un x algébrique d'abonné vulgaire.

Cependant « *l'enseignement officiel de l'Eglise* » le préoccupe autant que la République, comme s'il avait charge de celle-ci et d'une part de celui-là.

Il est donc naturel que le *Réveil du Nord,* organe radical-socialiste, se soit empressé de reproduire la lettre anonyme publiée par le *Journal de Roubaix.* C'est son procédé, depuis longtemps connu, pour mener l'anticléricalisme à l'intérieur même de l'Eglise, en opposant les catholiques les uns aux autres. L'adversaire le sait parfaitement: la division est sans gravité, lorsqu'elle porte sur des considérations de personnes.

Elle devient *ruineuse* dès qu'elle suscite une *contradiction sur les principes*...; et la ruse consiste à ne pas laisser voir l'action concertante des ennemis du dehors et de ceux du dedans.

Les dupes ne voient pas la ruse; ils sourient gracieusement.

Selon les sages, il n'est pas *légitime* de défendre et de propager toutes les pensées et toutes les opinions de chacun, sous prétexte que ce sont « ses convictions. »

« En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*indifférentisme*. (Allocution *Nunquam fore,* 15 décembre 1856.) » — C'est la proposition 79, que condamne le *Syllabus.*

cette vérité évidente que le catholicisme ne saurait s'inféoder à aucune forme de gouvernement?

» Alors, où donc est l'hérésie? (1)

» Nous ne la voyons, pour notre part, s'il y en a une, que dans les affirmations de M. Lecigne qui professe des théories absolument contraires à l'enseignement apostolique et aux directions comme aux déclarations officielles de nos grands et saints pontifes Léon XIII et Pie X (2).

» C'est en cela que les inquiétudes éveillées dans le parti républicain et dont un journal qui n'est certainement pas des nôtres (3), le

---

1. Si un juriste vient à poser une question aussi nette, c'est à la compétence d'un théologien, qu'il appartient de répondre.

M. le chanoine Lecigne a donné la réponse dans les termes les plus précis. Les textes des condamnations doctrinales ont été promulgués par Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X. (Réponse brève du 6 mars 1912.)

2. A Roubaix, on reconnaît cette manière onctueuse, réservée, adroite et distinguée, de professer des théories, comme si elles étaient absolument conformes à l'enseignement de l'Eglise et aux directions, comme aux déclarations officielles... etc. La phrase obséquieuse ressemble à une déclamation vaine. Nous la voyons « avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforçant d'annuler les vitales énergies de l'Eglise. »

La déclaration officielle, nous ne la voyons pas, pour notre part, dans la lettre anonyme, que publie le *Journal de Roubaix* à la date du mercredi 6 mars 1912 (p. 3).

3. L'abonné anonyme du *Journal de Roubaix* ne s'est pas trompé dans son pressentiment, parce qu'il servait les

Réveil du Nord — s'est fait l'écho, ne sont pas moins vives chez un grand nombre de catholiques, qui, soit par conviction, soit par obéissance filiale, n'ont jamais opposé la foi catholique à l'idée républicaine.

» Il importe que ces catholiques soient rassurés et qu'ils sachent que, quelles que soient les contingences de la politique, la vérité doctrinale est la même partout, de tout temps; et que ce qu'ils ont cru sur la parole de Léon XIII comme de Pie X, n'est point modifié par l'honorable chanoine Lecigne.

» Républicains, nous n'avons jamais été de ceux qui ont traité d'hérésie le monarchisme sous n'importe laquelle de ses formes, quelles que fussent les résistances opposées par les monarchistes aux directions de Léon XIII.

» Mais nous demandons le même respect (1);

---

intérêts de l'anticléricalisme personnifié par le *Réveil du Nord.*

Personne n'a fait la confusion entre ces deux journaux. Cependant l'histoire demeure inconstable pour la période révolutionnaire. C'était le temps, où les prêtres fidèles à leur Dieu ne trouvaient dans la République française que des persécuteurs.. » (J. Crétineau Joly. 1859. I. 205.)

1. Il est impossible d'admettre l'*indifférentisme* qui attribue le même respect à toutes les erreurs et à la vérité L'enseignement doctrinal de l'Eglise a été proclamé en des principes qui affirment les droits de Dieu.

» Nous comprenons très bien ce qu'un parti politique a à gagner au « *confusionnisme* ».

» Nous voyons moins le bénéfice que l'Eglise pourrait en tirer (1).

» Il ne semble donc pas inutile que les catholiques sachent si les opinions de M. Lecigne ont, ou non, l'approbation de l'autorité religieuse officielle, car c'est la doctrine même qui est engagée (2).

» Agréez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations. — *Un de vos abonnés, X...* ».

Un anonyme est généralement dédaigné par les polémistes catholiques, peu disposés à la riposte auprès des protestants, des juifs et des francs-maçons. Cependant les modernistes ont introduit des manières nouvelles. Ils réservent toute leur sincérité pour le pacifisme, quand ils peuvent y introduire leur méthode de concilia-

1. L'Eglise n'est pas suffisamment connue par cet abonné, qui pourrait *tirer un bénéfice*... Nous ne comprenons pas très bien ce qu'un prêtre républicain peut défendre et propager, en France, depuis que la loi du 9 décembre 1905 a renié le premier de tous les devoirs, celui qui reconnaît le souverain domaine de Dieu.

2. Il est inutile de faire un appel public à l'autorité religieuse officielle pour dénoncer M. le chanoine Lecigne. Les catholiques n'ont pas à savoir si de simples opinions personnelles sont approuvées ou non.

La Doctrine catholique existe; elle a été définie en des principes qui demeurent une sauvegarde pour tous les fidèles.

tion du mal et du bien, sous le couvert d'un doute habilement présenté derrière une adroite confusion entre l'un et l'autre.

Le pseudonyme est communément usité par un moderniste, qui professe des théories de moyen-terme, afin de ne pas repousser les concessions, que pourraient consentir les adversaires.

Cependant M. le chanoine C. Lecigne n'a pas dédaigné de répondre à son dénonciateur en embuscade. Et sa réponse a été publique et sans pitié pour « ceux qui dorment et qui ne peuvent souffrir qu'on les réveille ».

« Lille, le 6 mars 1912 (1).

» A Monsieur le Gérant du *Journal de Roubaix*.

» Vous publiez dans votre journal (mercredi 6 mars 1912) la lettre d'un anonyme qui me dénonce à l'autorité religieuse, en la mettant fort peu respectueusement en demeure de se prononcer sur mes idées (2).

1. La date de cette réponse est exacte: mais le *Journal de Roubaix* est antidaté: il faut en être informé pour écarter une contradiction simplement apparente.

2. Il est de bonne justice d'appeler les choses par leur nom. Cela vaut mieux que l'onctueuse expression d'une feinte admiration pour « nos grands et saints pontifes Léon XIII et Pie X. »... Nous ne la voyons pas pour notre

» Vous me reprochez notamment d'avoir dit que « la République est une hérésie ».

» Ma réponse sera brève; j'espère qu'elle apaisera les tortures d'une conscience scrupuleuse et... voilée (1).

» J'ai dit à Bordeaux que l'Eglise a condamné sans appel les principes de la Révolution française. J'ai cité mes sources; les voici : — Condamnation de la Déclaration des Droits de l'homme par Pie VI, 23 avril 1791, dans une lettre aux habitants du Comtat Venaissin. — Condamnation de l'égalité des cultes et de l'athéisme social, dans deux lettres aux cardinaux Loménie de Brienne et de La Rochefoucauld. — Même condamnation formelle par Pie VII, en 1814, dans une lettre à Antoine de Boulogne, évêque de Troyes. — Condamnation de plus en plus solennelle de tous les dogmes révolutionnaires, par l'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, le 15 août 1832, — puis par l'Encyclique *Quantâ curâ* et le Syllabus de Pie IX, en 1864. — Léon XIII, dans l'Encyclique *Libertas* — et Pie X dans sa lettre sur le Sillon, ont renouvelé le même anathème.

---

part, cette soumission respectueuse pour l'enseignement doctrinal de l'Eglise par une lettre lancée dans la publicité pour faire une dénonciation, exploitée par les adversaires les plus haineux de la Foi catholique.

1. L'anonymat est un système pour les Modernistes.

» Telle est la thèse que j'ai développée et je n'ai jamais dit, en dépit de certains comptes rendus, que « la République est une hérésie », sachant bien que tous les régimes peuvent, en fait, accepter ou répudier les principes que l'Eglise admet ou ceux qu'elle condamne.

» Le hasard est souvent l'incognito de la Providence. Il se trouve que, le matin même où votre courageux (1) correspondant me signalait à la surveillance de mes chefs hiérarchiques, la *Croix* — dont nul ne suspecte le loyalisme républicain — abondait dans mon sens, à propos d'un article du *Temps*. Le rédacteur de la *Croix* écrit :

« Le *Temps* d'hier soir a un article vraiment malheureux... pour lui, ce qui lui arrive trop souvent dans les matières religieuses (2). Le

1. Il convient de demeurer impitoyable pour un dénonciateur, qui n'a pas le courage d'assumer la juste responsabilité de son acte public.

2. « Parce que M. Lecigne, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lille, est royaliste, et que l'abbé Lemire, auquel son Archevêque interdit de se représenter, est républicain, *le Temps* conclut *qu'une allure anti-républicaine est imprimée par le Vatican à l'action du clergé et des catholiques français.*

» C'est une équivoque déjà vieille et à laquelle il a été répondu cent fois. Non, le Vatican ne s'applique pas à une action politique. M. Lecigne et M. Lemire usent chacun de leur droit en ayant leur opinion personnelle; mais M. l'abbé Lemire est frappé pour des raisons d'ordre religieux, hélas! trop évidentes pour quiconque connaît

Temps est surtout indigné que M. l'abbé Lecigne ait osé dire que les principes de la Révolution française ont été condamnés par l'Eglise. C'est l'évidence même (1). L'Eglise a condamné l'égalitarisme absolu, le principe de la liberté sans autre limite que « ce qui nuit à autrui », le principe que la loi n'est que l'expression de la volonté de la multitude, etc., etc.

» Rappeler cela, ce n'est pas attaquer la forme républicaine, c'est rappeler des vérités catholiques incontestables dans tous les temps et sous tous les climats (2).

» Bannissons les équivoques ».

» Je retranche de l'article quelques lignes qui

---

la situation à Hazebrouck et quiconque a lu les paroles du prêtre-député à la tribune ». (*Croix du Nord*, XXXIIIe année; no 7795. Lille, mercredi 6 mars 1912; p. 1.)

1. En effet, c'est l'évidence même pour les hommes renseignés. Tous les principes de la Révolution française ont été successivement condamnés par les Papes, qui ont prononcé souverainement le jugement de l'Eglise.

Ceux qui professent leurs théories sociologiques dans les Semaines Sociales sont trop absorbés par le souci des obséquieuses protestations de leur zèle très soumis, pour avoir le temps de se renseigner sur l'orthodoxie de chacun des principes devenus les bases de la légalité selon les formes révolutionnaires.

C'est l'évidence même que ceux, qui professent avec tant de *savoir-faire*, ne voient pas, pour leur part, s'il y a une hérésie dans la Révolution. Il leur manque le *savoir* le plus nécessaire.

2. Cet article de la *Croix* est signé Franc; il est intitulé: le travail abonde. C'est le *post-scriptum*, qui donne le démenti et fait la leçon à l'anonyme du *Journal de Roubaix*.

mettent en cause un tiers et qui ne sont pas nécessaires à ma justification (1).

» Votre abonné est d'accord avec la feuille protestante; j'aime mieux me rencontrer avec le journal catholique (2).

» Et voilà, Monsieur, des explications qui vont sans doute le satisfaire. S'il tient à continuer avec moi le dialogue commencé, qu'il veuille bien ôter son masque. Je préfère parler à des... visages (3).

» Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et d'agréer mes salutations distinguées.

» C. LECIGNE.

L'anonyme abonné du *Journal de Roubaix* a senti le besoin de cacher sa honte. Sans doute, il importe que les catholiques de France soient rassurés. Ils n'ont été que trop dévoyés par les *Modernistes*, qui professent dans leurs journaux, leurs conférences, leurs Semaines Sociales et ailleurs; et qui disent, avec une candeur impardonnable : Nous ne voyons pas l'hérésie, pour

1. Les phrases supprimées par M. le chanoine Lecigne sont celles de la note 2, page 116.

2. Pour les modernistes, c'est une habitude de se trouver d'accord avec les protestants.

3. La réponse ainsi faite par M. le chanoine Lecigne est restée sans réplique.

notre part, s'il y en a une... Cette infatuation de soi-même, sous le couvert d'un faux zèle, on la discerne difficilement sous les formes courtoises, onctueuses et souples dans les expressions des doutes discrets de l'anonyme abonné.

Le Pape Pie X a déchiré le voile par son Encyclique *Pascendi dominici gregis* (8 sept. 1907).

« L'orgueil ! il est dans la doctrine des modernistes comme chez lui ; de quelque côté qu'il s'y tourne, tout lui fournit un aliment ; et il s'y étale sous toutes ses faces.

» Orgueil, assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle.

» Orgueil, cette vaine gloire, qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse ; qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes;* et qui, afin qu'ils n'aient pas en effet de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés.

» Orgueil, cet esprit d'insoumission, qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté (1).

1. L'éminent anonyme ne va pas jusqu'à cette faute : il se borne à faire entendre adroitement cet esprit d'insoumission. Tandis qu'il affecte ses sentiments pour nos grands

» Orgueil, cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ; ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité suprême. — Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit ni plus vite au modernisme (1), que l'orgueil.

» Qu'on nous donne un catholique laïque, qu'on nous donne un prêtre, qui ait perdu de vue le précepte fondamental de la vie chrétienne, savoir que nous devons nous renoncer

---

et saints pontifes Léon XIII et Pie X, il répète son doute : où donc est l'hérésie ?

Il concilie les théories révolutionnaires avec l'enseignement apostolique. Ce qu'il professe en conciliation, il en a fait sa conviction ; et il ne cesse de la défendre et de la propager avec un talent toujours souple et correct.

1. « La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis du Pape Grégoire XVI, qui écrivait : — C'est un spectacle lamentable que de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède à *l'esprit de nouveauté ;* que, contrairement à l'avertissement de l'Apôtre, l'on prétend à *savoir plus qu'il ne faut savoir,* et que, *se fiant trop à soi-même,* l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve sans l'ombre la plus légère d'erreur. (Encycl. *Singulari Nos,* 7 kal. iul. 1834.) — C'est l'Encyclique du 25 juin 1834, qui réprouve solennellement un ouvrage « petit de format, mais énorme par sa perversité. » Sous le titre *Paroles d'un croyant,* « l'auteur l'a fait imprimer... *sans y mettre son nom,* qui n'en a pas moins été révélé par les feuilles publiques... » — Il y a longtemps que l'anonymat est un masque insuffisant et inconsistant.

» Mais ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, *c'est l'orgueil !* » (Pie X, Pape. Encyclique *Pascendi dominici gregis.* 8 septembre 1907.)

nous-mêmes (1), si nous voulons suivre Jésus-Christ, et qui n'ait pas arraché l'orgueil de son cœur : ce laïque, ce prêtre est mûr pour toutes les erreurs du modernisme (2)...

» Que si, des causes morales, Nous venons aux intellectuelles, la première qui se présente, — et la principale, — c'est *l'ignorance.*

» Oui, ces modernistes, qui posent en docteurs de l'Eglise, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, ils n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, *ignorants de celle-ci,* il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes.

» Or, c'est d'une alliance de la fausse philo-

---

1. Pour les hommes voués à une vie scientifique, c'est particulièrement difficile. Il en est un motif incontestable : *Scientia inflat..* (I Corinth., VIII, 1). *Charitas autem ædificat...*

2. « C'est pourquoi, ajoute le Pape Pie X, votre premier devoir est de renverser ces hommes superbes, et les appliquer à d'infimes et obscures fonctions ; qu'ils soient mis d'autant plus bas, qu'ils cherchent à monter plus haut, et que leur abaissement même leur ôte la faculté de nuire. — De plus, sondez soigneusement, par vous-mêmes, ou par les directeurs de vos séminaires, les jeunes clercs ; ceux chez qui vous aurez constaté l'esprit d'orgueil, écartez-les sans pitié du sacerdoce.

» Plût à Dieu qu'on eût toujours usé de la sorte, avec la vigilance et la constance voulu s ! » (Encycl. *Pascendi.*)

sophie avec la foi qu'est né, — pétri d'erreurs, — leur système (du Modernisme).

» Si encore ils apportaient moins de zèle et d'activité à la propager!... » (1).

A cette grave parole du Pape Pie X, il faut savoir faire écho; et, puisque le problème est posé, il faut commencer par savoir ce qu'est *une hérésie*. C'est précisément un des sujets traités, (en manière d'actualité), par le P. Janvier, le prédicateur du Carême de 1912 à Notre-Dame de Paris (2). — Le document est destiné à être connu ; il a sa place naturelle dans des pages de valeur documentaire.

Le péché d'*hérésie* est *la plus grave de toutes les infidélités*, dit-il. C'est une erreur manifestement contraire à la vérité révélée, professée obstinément par un homme jusque-là croyant.

I. — Le prédicateur explique dans sa première partie les différents termes de cette définition. Point d'hérésie sans erreur. Les doctrines imprudentes, téméraires, scandaleuses, etc., ne sont point nécessairement des erreurs. L'erreur doit être intérieure, réelle, gravée dans l'esprit

1. Encycl. *Pascendi*; éd. Lille; pp. 39, 40.

2. Conférences de Notre Dame de Paris; 3e conférence: *Le péché d'hérésie*. Compte-rendu de *la Gazette de France*; 281e année. Paris, lundi 11 mars 1912; p. 3, col. 1.

et non pas seulement verbale et apparente. Elle doit toucher aux matières religieuses, et être contraire à ce qu'il y a de plus essentiel dans la doctrine catholique : la vérité révélée par Dieu et définie par l'Eglise. Cet antagonisme doit être manifeste et certain, et il est manifeste, lorsque l'autorité doctrinale à déclaré une opinion inconciliable avec le dogme. Si le chrétien, après cette déclaration, s'obstine dans son erreur, il est hérétique. — Le P. Janvier, au terme de sa première partie, ajoute que l'hérésie est le crime d'un homme qui cesse de croire après y être entré.

II. — Dans sa seconde partie, le prédicateur signale trois conséquences de l'hérésie : 1° la perte totale de la foi surnaturelle, perte qui entraîne la ruine de tout l'ordre religieux dans l'âme, perte qui est fatale même quand l'hérétique ne nie qu'un article du symbole; 2° l'apostasie, car la tempête qui emporte la foi ne tarde pas à emporter tous les débris. L'hérésie tend à la négation de toutes les vérités révélées, et, de fait, l'histoire le prouve, elle y arrive. Elle tend même à la négation des vérités rationnelles, et, après avoir erré dans la foi, elle s'égare dans la philosophie, comme le montrent les faits; 3° la division des esprits. L'hérésie est le triom-

phe de l'individualisme et l'individualisme brise l'unité de la société intellectuelle et aboutit à l'anarchie des idées.

En terminant, l'orateur exhorte les chrétiens à ne pas écouter les hérétiques qui, depuis deux mille ans, annoncent que leurs systèmes prévaudront contre la doctrine catholique. Le passé nous répond de l'avenir. Aussi le vrai croyant restera fidèle en s'attachant à l'Eglise, juge infaillible de la foi et centre de l'unité. Bien des passages, bien des tableaux sont à retenir dans cette conférence. Contentons-nous de citer en partie ce qui concerne la division produite par l'hérésie dans les esprits :

« Dans le même temple, dans la même chaire, devant le même autel et la même croix on entend plaider le pour et le contre, les affirmations et les négations se croisent, on est acculé, pour ne pas se déchirer trop scandaleusement, à se contenter de formules vagues où chacun cherche son compte, à faire abstraction du dogme, à essayer de s'entendre sur quelques maximes pratiques qui, n'ayant plus d'appui, finissent par subir le sort des principes spéculatifs. La cause de ce phénomène est facile à deviner. Le mot le dit, l'individualisme est un principe de division, et l'ennemi de l'unité parmi les

hommes. Celui qui trouve en son seul fonds toute la règle de ses pensées et de son action se renferme en lui-même et se sépare de ses semblables. Lorsque chacun en fait autant, on aboutit à une dislocation du corps social. Pour en rassembler et en cimenter les divers éléments, il faut qu'une autorité supérieure, reconnue et acceptée de tous, les relie par une idée, par un sentiment qu'elle n'emprunte à aucun de ses sujets, mais qu'elle tire d'elle-même et qu'elle leur impose en vue de les unir. Du jour où cette autorité est dédaignée, l'individu ne relevant plus que de lui-même rompt avec ses frères et se dirige à sa guise sans s'occuper ni sans prendre conseil de ceux qui, étant ses égaux, n'ont pas le droit de lui dicter des ordres, ni de le soumettre à leur volonté. Or, précisément l'hérésie, en s'affranchissant du pouvoir social qui décidait de ce que l'on devait croire, jette les âmes dans l'individualisme dont elle est le triomphe et par suite dans la division et dans l'émiettement.

» Que dis-je? si quelquefois un homme comme Calvin réussit à sauvegarder les apparences de la logique, l'hérésie la plupart du temps divise l'individu lui-même et allume dans son sein une guerre intestine, parce que ce qu'il a retenu de

son ancienne croyance s'élève contre ce qu'il en renie, parce que les conséquences auxquelles il aboutit l'effraient et le ramènent à des idées que ses premières erreurs avaient battues en brèche. Alors ses pensées se combattent mutuellement, il se voit contraint de défendre d'un côté ce qu'il attaque de l'autre, de relever ce qu'il a renversé, de s'infliger à lui-même d'humiliants démentis, de vivre dans une contradiction qui l'agite et le déchire continuellement. Luther rejette le mystère de la transsubstantiation et il permet de le croire; il veut que l'Eglise du Christ soit invisible et il s'évertue à prouver qu'elle est visible; il déclare les œuvres nuisibles et il en prêche la nécessité; il se fait l'avocat d'une tolérance illimitée et le promoteur d'une intolérance féroce. Détaché du centre de l'unité, l'hérétique est le jouet des vents contraires, et il se condamne par son propre jugement et demande en vain à son esprit la paix, le repos que le chrétien puise dans l'Esprit immuable de Dieu et dans les infaillibles décisions de l'Eglise. *Mentita est iniquitas sibi* » (1).

Les modernes seront donc impardonnables, s'ils persistent à disserter sur une question d'*hé-*

1. *Gazette de France.* 11 mars 1912.

résie, sans savoir ce que c'est. — Il ne s'agit plus de répéter le *quid est veritas!* avec le ton sceptique d'un Ponce Pilate (S. Jean, XVIII; 38).

On connaît un certain nombre d'erreurs frappées de condamnations par l'Autorité ecclésiastique. Il n'y a plus lieu de solliciter de nouveux jugements. Ce qui est déjà condamné ce sont les faux principes de la Révolution française (1).

Les révolutionnaires ont superposé ces erreurs une à une. Ils en ont fait un ensemble, qui porte (2), dans les réalités vivantes, le nom de République française.

Si les unités sont condamnées, comment leur total pourrait-il échapper à la condamnation?

---

1. Mgr Henri Delassus, *La conjuration antichrétienne* : le Temple Maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Eglise Catholique. Lille, sans date (1910). tome I; pages 53, 54.

2. Le Pape Pie IX l'a proclamé: « la Révolution est inspirée par Satan lui-même; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du Christianisme et de reconstruire. sur ses ruines, l'ordre social du paganisme. » (Encycl. 8 déc. 1849).

Le fait historique est certain: La Révolution, devenue maîtresse de l'Etat français, n'a rien eu de plus pressé que de proclamer la République.

C'est encore la République, — que la Renaissance avait rêvée *pour Rome même*, — que les protestants ont voulu substituer, en France, à la monarchie; — c'est elle surtout, qui fait, parmi les modernes, les œuvres néfastes de la Franc-maçonnerie.

Les erreurs sont enchaînés les unes aux autres; et plusieurs sont formellement caractérisées comme *hérésies*.

Les fidèles du Catholicisme intégral ne sont exposés à aucune tergiversation. La paix est promise sur terre aux hommes de bonne volonté. Elle viendra sur la base de leurs témoignages de droiture et de sincérité.

Tant pis pour un anonyme abonné, qui prend un langage de juriste ou de casuite, pour poser une (1) question évasive à un juge non désigné. Sous une apparence sententieuse, mais scepti-

---

1. Un catholique sans épithète a écrit la réponse suivante à « un de vos abonnés X. » Mais le *Journal de Roubaix* ne l'a pas publiée.

« Roubaix, le 6 mars 1912. — M., si vous vouliez vous reporter à l'encyclique *Graves de communi* du Pape Léon XIII, vous verriez que tous les principes, sur lesquels repose le gouvernement républicain, sont condamnés. Léon XIII flétrit *la démocratie*, qui va jusqu'à ce degré de perversité d'attribuer, dans la Société, la souveraineté au peuple. S. S. Pie X, rappelant le programme de Léon XIII dans sa Lettre du 25 août 1910 aux archevêques et évêques de France, dit que *les démocrates vont au rebours de la Doctrine catholique, vers un idéal condamné,* en plaçant l'autorité dans le peuple. On peut y lire ce qu'il pense de la liberté, égalité, fraternité, trilogie républicaine. Il qualifie ce système de *doctrine opposée à la Doctrine de l'Eglise.* Il dit, qu'avec ce système, on bâtit la cité sur une *théorie contraire à la Vérité Catholique;* car ce système fausse les notions essentielles et fondamentales, qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine.

» Dans son Encyclique *Diuturnum illud* du Principat politique, Léon XIII a formellement condamné la doctrine, qui place primordialement l'autorité dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui. — Vous voyez, M., qu'il n'y a pas d'*hérésie* du côté de M. le chanoine Lecigne et que *ses opinions sont la Doctrine même*

que, on reconnaît la révérence en pirouette d'un politicien correct, qui veut troubler la galerie, par un geste souple et un sourire presque gracieux, mais très adroitement moderne (1).

Que l'anonyme garde son masque et qu'il renouvelle son geste et réitère son sourire, on n'a pas à s'y arrêter davantage. — « Celui qui vit dans la simplicité sera sauvé; et celui, qui suit des voies corrompues, tombera tout d'un coup » (2).

---

de l'Eglise, exprimée par les grands et saints pontifes Léon XIII et Pie X. — Un catholique. »

Le silence du *Journal de Roubaix* acquiert toute l'importance d'un aveu. Le catholique sans épithète lui a infligé une leçon, qui demeure sans réplique...; mais les lecteurs de ce quotidien ne le sauront jamais; ils sont encerclés dans les erreurs d'une rédaction aussi moderniste que démocratico-républicaine.

1. Il ne suffit pas de faire de bonnes œuvres; mais il faut les bien faire, c'est-à-dire avec la pure intention de plaire à Dieu. (S. Alphonse, *Prat. de l'amour de Dieu;* ch. III).

2. *Proverbes;* XXVIII; 18.

Influence de l'entourage ; entraînement par les circonstances.

Dans son pays d'Hazebrouck, M. l'abbé Lemire observe les nuances, qui peuvent le conduire aux succès électoraux, sans y réussir toujours.

En 1910, l'élection du canton Sud pour le Conseil Général a fait passer sans concurrent un Franc-maçon connu pour son esprit sectaire, M. Vandenbussche, maire de Steenbecque, ami personnel de M. l'abbé Lemire.

En 1911, le canton Nord a été appelé à voter pour remplacer M. Degroote père, conseiller général décédé. Par son journal *le Cri des Flandres,* M. l'abbé Lemire a soutenu la candidature d'un Franc-maçon, M. le Docteur Decouvelaere. Ce lui fut un insuccès ; dès le premier tour, un simple débutant fut élu : c'était le fils du conseiller défunt.

Le dimanche 19 mars 1911, l'élection sénatoriale pour le département du Nord a livré plus

complètement le secret des dispositions de M. l'abbé Lemire en matière électorale. Il y avait trois ou quatre compétiteurs pour un seul siège; et les deux premiers tours de scrutin furent sans résultats. Tout l'intérêt s'est donc concentré sur le troisième tour, avec deux candidats inconciliables. L'un était Ch. Debierre, vénérable de la Loge *la Lumière du Nord* de Lille, celui qui a présidé le Convent du Grand Orient de France en septembre 1910. L'autre était M. Alix Ghestem, candidat unique pour tous les partis non inféodés à la Secte. Dans une alternative aussi nette, M. l'abbé Lemire a trouvé assez de souplesse pour ne désobliger personne. A la question posée il a répondu par un mot, qui a encore plus d'importance que son vote. On lui demanda: — Que faire? — *Allons toujours à gauche!* — Cette parole dénonce la secrète pensée de l'équivoque lemiriste, qui est aussi démocratique, républicaine et (médiatement) maçonnique.

Dans son récit de la journée électorale, l'*Echo du Nord* relate un détail curieux: « De petites manifestations isolées ont lieu à la sortie de la préfecture. (Le journaliste) note au passage ces cris curieux: — Vive la calotte! à bas Lemire! — à bas la calotte! vive Lemire! »

C'est une autre formule, mais c'est encore la pensée que M. Baudry d'Asson a dite, en pleine séance de la Chambre des Députés, en s'adressant à M. l'abbé Lemire: — « Ecoutez donc un peu: c'est le Pape qui vous parle: Ne mettons pas le pied dans le camp adverse, parce que nous donnerions la preuve à l'ennemi de notre faiblesse, qu'il jugerait et interpréterait comme une marque de complicité. (Pie X.) » — Le député d'Hazebrouck n'apprécie pas la puissance de l'argumentation d'un Vendéen catholique et royaliste. Par son vote en faveur du voyage de M. Loubet à Rome, M. l'abbé Lemire s'est rangé parmi ces « subalpins », qui ont fait l'Italie moderne au profit de leurs intérêts de secte.

Son caractère est depuis longtemps (1) défini par Louis Veuillot; — Le subalpin a l'audace, l'audace, l'audace. Ce fut le vice des laquais; mais nous sommes démocratisés. Démocratisés, déchristianisés, notre français s'est démoralisé. Audace sonne comme autrefois courage. (2)...

1. *Le Parfum de Rome* par Louis Veuillot, 4e édition. Paris, 1862, I, 262.

2. « Le Subalpin est audacieux. L'homme de courage, l'homme de cœur, était celui qui bravait le péril; qui allait au feu des batailles, qui affrontait le feu des séditions, qui domptait le feu des tentations, qui méprisait tous les dangers, et les provoquait tous, et les surmontait tous, pour *faire son devoir*.

» L'homme de cœur craignait trois choses : un peu

L'audacieux ne connaît qu'un devoir: triompher de l'homme de bien, de sa propre conscience, de Dieu même. Il craint la canaille. Il la craint d'une crainte servile. Il l'adore tant qu'elle veut; il la trompe tant qu'il peut; il la flatte toujours. — On peut avoir beaucoup d'audace et nul courage, ni un atome de cœur. — Nous disons donc que le subalpin est audacieux.

Et aussitôt Louis Veuillot ajoute: — Il est obstiné dans ses pensées perverses; il les reprend, il les pousse, rien ne l'en détourne. Cette vertu s'appelait l'entêtement. — L'homme persévérant, assuré de marcher vers le grand et le juste, ne se laisse arrêter par aucun obstacle (1). — L'entêté fait mourir des hommes pour atteindre son but à lui, sa gloire, la gloire de sa chétive personne et de son misérable nom...

Le Subalpin a bien l'intelligence des vices de son temps. Comme il les connaît! Il dit aux hom-

---

le jugement des hommes de bien, beaucoup le jugement de sa conscience, infiniment le jugement de Dieu ». (L. Veuillot).

1. « Plutôt que de reculer, il se couche aux pieds de l'infranchissable; il y meurt, afin de servir de marchepied à ceux qui viendront ensuite, et que par un escalier d'ossements et de cadavres l'obstacle soit enfin franchi. — Les martyrs s'entassèrent ainsi aux pieds des montagnes; ils comblèrent les ravins et les abîmes, et le genre humain peut aller à Dieu ». (Louis Veuillot, *l. c.*, I, 264).

mes : « Vous serez des dieux ! Je vous donnerai les royaumes de la terre ; vous les gouvernerez et vous les mangerez, et toutes les vertus agréables y régneront naturellement. » Il ne l'a pas inventé, mais il leur dit que ce sont des choses nouvelles (1), et dignes de la hauteur où l'esprit humain est enfin parvenu. C'est ce que l'on appelle les finesses de l'esprit politique. On dit que le maître est Machiavel. Du tout ! Le maître est sir Pandarus de Troie. — Le christianisme fait aux hommes l'honneur de leur proposer des vertus ; le Subalpin sait qu'ils souffrent plus volontiers qu'on leur fasse l'affront de caresser leurs vices. (2). Tels sont les mérites du Subalpin. — Pour résumer, il possède deux avantages, qui font l'homme politique parfait. Premier avantage : il

1. Cinquante ans plus tard, on ne dit plus ce sont des choses nouvelles ; on les dit « *modernes* ».

2. « Il (le Subalpin) est calme. — Seigneur, la ville a été bombardée ; voici les clefs. — C'est bien !

» Le lendemain il reçoit un soufflet : — Ce n'est rien !

» Il est tout à tous, — pas fier. — Il ne tressaille point quand il touche la main de celui-là, ni quand il est touché de la main de celui-ci.

» Il cause avec Liborio, il le serre dans ses bras, il lui donne sa parole d'honneur, il le baise au visage. — Liborio craint d'être trahi.

» C'est le sang-froid, l'aisance et la prudence de l'homme d'Etat. — Autrefois ce fut la vile impudence du vil ambitieux ». (Louis Veuillot, *l. c.*, I, 265, 266).

Les modernistes ont changé le mot pour l'assouplir ; ils ont gardé le vice pour le propager.

ne croit point en Dieu. Second avantage: il n'a point d'honneur.

Ce ne sont plus des qualités rares; mais le Subalpin les possède à un degré suréminent, surtout la seconde. — Par là, il est l'homme de son temps, le temps nouveau... (1). Mais pour ce qui est du vieil honneur, il s'en est défait avec évidence; et le monde entier publie et atteste qu'il ment (2).

M. l'abbé Lemire a fini par glisser si bas dans

---

1. « Le reste est encore contestable. Je laisserais dire qu'il n'est, comme d'autres puissants, que le jouet d'une situation donnée; qu'il n'est qu'un fétu; qu'il surnage, trop faible pour s'arracher du courant, trop léger pour couler au fond. Il y a de ces écumes que le flot porte longtemps sans les dévorer et qu'il finit par jeter sur le bord, dans un endroit tranquille et sale. On peut croire que la conscience du Subalpin est troublée, et qu'il a peur la nuit, se disant dans l'intime de l'âme des choses qu'il n'avoue pas. Mais pour ce qui est du vieil honneur, il s'en est défait avec évidence; et le monde entier publie et atteste qu'il ment ». (Louis Veuillot, *l. c.*, I, 266, 267).

2. « Quant à l'extérieur, s'il était mon héros, j'en aurais de l'ennui. Quelle sorte de mérite voulez-vous qui se sache sous cette sorte de figure? Le pays qui l'a enfanté et exalté sera bien forcé de porter sa statue. Il y a donc une justice! Quelles jambes, quel torse, quelles lunettes, quelles bajoues! Voilà pourquoi l'infection du réalisme et de la photographie s'est installée sur la terre. Il est juste que de tous ces hommes il reste des portraits ressemblants. — Viens, viens, réaliste! Sur d'immenses torchons, pourtrais au vif tous ces visages! Tu t'es élevé à ton heure, pour être l'Apelle de ces Alexandres ». (Louis Veuillot, *l. c.*, I, 267, 268).

la fange des subalpins, Briand, Clémenceau, Jaurès et autres antipapistes, qu'il ne sait plus ce qu'il y a de sublime et de délicat dans le sentiment de l'honneur.

Cependant M. l'abbé Lemire s'adapte chaque jour plus complètement à son *ambiance de gauche.*

Son langage démontre qu'il s'assimile les inspirations transmises aux groupes des parlementaires de gauche. Les articles du *Cri des Flandres* répondent à la même phase de transformation (1). Pour conserver ses relations et garder son influence, M. l'abbé Lemire donne toute son activité aux efforts des *politiciens de gauche.* Quand il trouve moyen de rester dans l'équivoque, il esquive le vote et il s'abstient.

Cependant il survient des conjonctures, où

1. Que *le Cri des Flandres* fasse un silence systématique sur les documents émanés du Saint-Siège, c'est une manière de justifier son sous-titre « *journal républicain* ».

Il lui arrive de prendre une attitude nette.

En juillet-août 1911, M. le gén. Joffre devint chef d'état-major général de l'armée avec les pouvoirs de généralissime. *Le Cri des Flandres,* organe de M. l'abbé Lemire à Hazebrouck, en profite pour lancer un éloge, aussi imprévu que disproportionné, en faveur du nouveau chef. La compétence de l'abbé-député n'y est pour rien. Celle des collaborateurs du *Cri* est éclairée par le renseignement suivant : M. Joffre (Joseph-Jacques-Césaire) est une puissance dans la Franc-maçonnerie.

l'abstention n'est plus possible. C'est l'occasion pour M. l'abbé Lemire de subir l'action du milieu, qui est devenu le sien. Avec les autres Députés de *la gauche*, et par eux, il se soumet au pouvoir occulte. — Il a voté les crédits du voyage de M. Loubet à Rome; — ceux des obsèques civiles du Franc-maçon Maurice Berteaux; — ceux de la Délégation (1) républicaine au Cinquantenaire italien de 1911. — Par ses actes parlementaires, par son entourage nouveau, par son langage public, M. l'abbé Lemire en arrive à mettre fin à l'équivoque, qui a été la fortune et le moyen de son système.

L'Eglise catholique est persécutée par la République sous l'inspiration maçonnique.

Dans cette lutte actuelle, le Lemirisme a fait son évolution: il a délaissé les ordres donnés par le Pape; *il fait une fin* dans sa nouvelle *ambiance de gauche*, il subit toutes les inspirations de la Franc-maçonnerie.

Parfois, il lui arrive de prendre le même langage et d'affecter les mêmes haines, jusqu'au verbe retentissant du *cléricalisme;* mais il réussit encore à retenir souvent le mot dénonciateur.

1. Ces votes de M. l'abbé Lemire sont insérés au *Journal officiel;* ce sont des actes d'une politique nettement antipapiste; leur inspiration remonte au Pouvoir Occulte de la Franc-maçonnerie universelle.

Les discours de Bordeaux et le toast du 25 juin 1911 à Dunkerque prennent une importance de nature à caractériser davantage la situation de l'abbé Lemire. Les festivités étaient des actes maçonniques pratiqués à découvert... Non seulement le prêtre-député y a participé ; mais encore il y a parlé ; et ses paroles, publiées par ses soins, sont dans le ton bien connu des persécuteurs et des corrupteurs de la Religion.

Dans l'Evangile selon Saint Matthieu, on voit que la servante du prétoire n'a tenu aucun compte de l'habit de celui qui attendait anxieusement l'issue du procès alternativement renvoyé de Caïphe à Pilate. Elle lui a lancé le mot dénonciateur : *ton langage te trahit !*

Peu après le coq chanta ; et Saint Pierre, qui avait été un lâcheur, se convertit sincèrement, devint un apôtre plein de zèle et finit par le sacrifice le plus complet : c'est un martyr !

La Religion catholique possède d'insondables ressources pour le relèvement des coupables ; elle n'a pas de complaisance pour les coupables ; mais elle tient en réserve, — en vertu du *Pouvoir des Clefs*, — une puissance de pardon, qui a sa source dans l'infinie miséricorde de Dieu, — et son fonctionnement dans la puissance de lier et de délier.

Le sacerdoce catholique est seul dépositaire de cette force incomparable, parce que Dieu lui-même est avec l'Eglise et pour toujours.

En 1891, M. l'abbé Lemire a écrit un volume intitulé: *L'abbé Dehaene et la Flandre* (Lille, éd. Deman, 592 p.) dans le but de montrer que la rouronne qui est la plus belle, c'est la couronne d'un *honorable sacerdoce,* (préface; p. X.) — « Qu'il (ce livre) dise aux prêtres et aux religieux de se sacrifier sans réserve pour l'amour de Jésus-Christ et des âmes. C'est la double leçon qui ressort des actions et des paroles de leur bienfaiteur. Dieu sait quelles fréquentes applications cette double leçon peut avoir dans les temps qui semblent proches, que M. Dehaene prévoyait et pour lesquels il se sentait armé.

» Nature énergique, âme fortement trempée. confiant comme les forts et les saints, il a toujours affirmé que le dévouement, *guidé par l'autorité de l'Eglise* (1) et fécondé par la *grâce de Dieu* (2) suffirait pour rendre à la Religion l'influence qu'elle doit avoir ici-bas; et, comme il croyait à ce dévouement (3), il ne désespérait pas

---

1. L'expression est de M. l'abbé Lemire; mais la date est de 1891.

2. Il y a une condition préalable: ne pas renier le « *parti de Dieu.* »

3. Dans la même séance du 7 juin 1911, M. l'abbé Lemire

de l'avenir. Il savait, du reste, que *les seules causes qui meurent sont celles pour lesquelles on ne meurt pas!* » (1)

M. l'abbé Lemire l'explique : « son but constant, son but suprême, était de former de bons chrétiens » (p. 112)... « Cette religion si grande et si nécessaire, il la faisait entrer dans le cœur des élèves par... les moyens réguliers et universels, que rien ne remplace et dont rien ne dispense » (p. 113).

Ce dernier mot est tombé dans le plus profond oubli pour M. l'abbé Lemire... par *adaptation* à un milieu d'anticléricalisme.

Depuis 1891, M. l'abbé Lemire a changé de côté dans l'arène des luttes politiques sur le terrain des controverses religieuses. Son intelligence ne comprend plus la Doctrine catholique intégrale. Son affection se détourne de la Cause catholique et ne lui laisse que l'amour de la République. Sa volonté n'a plus d'énergie que pour éviter de se voir « infliger l'épithète de clérical ». Il ne veut pas qu'on confonde la religion et la politique (2). Il vante l'exemple de

---

a montré qu'il ne croyait plus. A l'entendre, il y a des catholiques « *dans tous les partis!* »

1. Louis Veuillot. *Çà et là.* tome II. Cf. *L'abbé Dehaene et la Flandre;* Lille, 1891; préface, p. XI.

2. *Journal officiel;* séance du 7 juin 1911.

J.-B. Trystram, parce qu'il veut « la force de la République » (1).

M. l'abbé Lemire conserve l'habit de la Religion; mais ce n'est plus pour la servir;... c'est pour s'en servir. En Afrique, il existe des chasseurs qui savent se revêtir d'une peau d'autruche pour mener la bande jusque dans le piège tendu par une véritable ruse de chasse.

On sait que MM. Briand et Clémenceau avaient promis de mettre fin à la persécution par le moyen, qu'ils ont nommé « *persuasion* ».

Il faut parler plus nettement. Dans les rangs anticléricaux, la soutane de M. l'abbé Lemire n'est plus l'emblème du renoncement au monde; ce n'est plus la noble et sévère livrée de ceux qui sont au service de l'Eglise. — C'est même le contraire.

Trop souvent déjà, cet habit respectable a été le moyen de couvrir prami les catholiques de Flandre d'artificieuses et indéniables désertions. Il s'agit de savoir si, dans l'avenir, ce peut devenir une sorte de masque pour tomber dans la forfaiture d'une vraie trahison.

1. *Cri des Flandres*, Hazebrouck, 2 juillet 1911, texte officiel du toast de l'abbé Lemire, au nom des Députés du Nord à l'inauguration du monument Trystram, à Dunkerque, le dimanche 25 juin 1911, en première page.

Nombreux sont les catholiques désireux de voir M. l'abbé Lemire se disculper. Joseph de Maistre l'a écrit tout net (*Du Pape.* Anvers, 1820; p. 83). — « Lorsque l'autorité commande, il n'y a que trois partis à prendre : l'obéissance, la représentation et la révolte, qui se nomme *hérésie* dans l'ordre spirituel, et *révolution* dans l'ordre temporel. Une assez belle expérience vient de nous apprendre que les plus grands maux résultant de l'obéissance n'égalent pas la millième partie de ceux qui résultent de la révolte... »

Et ailleurs (p. 44), il rappelle le reproche de S. Maxime, au VIIe siècle, dans son ouvrage contre les Monothélites : — « Si Pyrrhus prétend n'être pas hérétique, qu'il ne perde point son temps à se disculper auprès d'une foule de gens : qu'il prouve son innocence au bienheureux Pape de la très sainte Eglise romaine, c'est-à-dire au Siège apostolique, à qui appartient l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier, sur toutes les Eglises qui sont dans le monde en toutes choses et en toutes manières, *in omnibus et per omnia.* »

Dans le même chapitre VI du livre I, il est question d'une controverse entre protestants et orthodoxes; — « Ce qui est très clair, observe J. de Maistre (p. 47; note,) c'est que le parti de

l'orthodoxie, qui était sûr de Rome, s'empressait d'y accourir, tandis que le *parti de l'erreur, qui aurait bien voulu vaincre,* mais que sa conscience éclairait suffisamment sur ce qu'il devait attendre de Rome, n'osait pas trop s'y présenter. »

M. l'abbé Lemire a, lui aussi, fait savoir au public qu'il aurait bien voulu vaincre; et les journaux ont annoncé qu'il était accusateur devant la Cour de Rome aux dépens de Mgr H. Delassus, Dir. de la *Semaine religieuse de Cambrai* et de M. l'abbé Beck, curé d'Arnèke. Et voici que sa conscience paraît avoir éclairé l'accusateur. Non seulement, il n'est pas question du jugement sollicité; mais encore il paraît que M. l'abbé Lemire n'aurait même pas accompli les formalités correctes (et d'ailleurs très connues des hommes compétents) pour déposer sa plainte dans les formes valides afin d'y donner la suite régulière, c'est-à-dire le jugement (1).

S. Vincent de Paul l'a dit : La réputation n'est qu'une chose vaine, lorsqu'elle n'est pas établie sur *la vérité;* et lorsqu'elle est appuyée sur cette base, on n'a pas à craindre de la perdre.

1. On a remarqué tout le bruit fait autour de ce procès ecclésiastique, dans *le Matin*, dans *le Réveil du Nord* et surtout dans *le Cri des Flandres.* Une année s'est écoulé...; ce n'était que du bluff lemiriste!

M. l'abbé Lemire apprécié par un homme politique de gauche.

Fas est ab hoste doceri, M. l'abbé Lemire l'a parfois rappelé à d'autres; et c'est peut-être pour être admis lui-même à tirer profit du vieil adage latin.

Il est répugnant de rencontrer le ton du persiflage mêlé aux paroles d'une haine profonde et féroce contre ce qu'il y a de plus respectable... A certains jours, on ne sait pas aller jusqu'au bout de ces pages ignominieusement écrites pour blasphémer. Cependant, pour apprécier exactement, dans quel milieu un homme déraciné a pu déchoir, il faut savoir affronter les pestilences d'une véritable sentine.

A ce prix seulement, on sait la vérité de l'ambiance, qui a déjà dévoyé plus d'un aventurier tenté par l'imprudence.

M. V. Méric a écrit ce qui suit dans: *Les hommes du jour;* 2me année, no 95, 13 nov. 1909 : série recommandée par plusieurs services de pu-

blicité dans les journaux quotidiens de Paris, qui appartiennent aux nuances radicale-socialiste et socialiste-révolutionnaire.

« L'abbé Lemire, député du Nord,qui s'appelle Jules, comme Coutant, et Auguste, comme Massabuau, n'est pas un curé ordinaire. C'est un prêtre, en effet, qui se pique volontiers d'*anticléricalisme* et vote, le plus souvent, avec ceux que ses confrères en robe noire désignent furieusement comme des sectaires. A une époque où il nous est donné d'observer tant de phénomènes, dans la politique, cela n'a d'ailleurs rien qui puisse nous étonner outre mesure.

» L'abbé Lemire est donc *un curé républicain*, voire même *socialiste*. Il n'est pas le premier de son espèce. Il ne sera pas le dernier. Mais... il apparaît comme sincère. Il affronte tranquillement les criailleries et les récriminations. Il se met paisiblement en absolue opposition avec ceux qui ne voyant que sa robe, le comptent arbitrairement parmi les leurs. Parfois même, en des occasions difficiles, l'abbé Lemire est allé jusqu'à la démonstration publique et indéniable d'un grand courage civil. *Nous avons beau tenir notre rang parmi les mangeurs de curés*, notre impartialité bien connue (qui songera à la nier?) nous

met dans l'obligation de rendre justice à ce frocard déconcertant (*sic*).

» L'exception, du reste, ne faisant que confirmer la règle, notre méfiance ne sera pas altérée en ce qui concerne les jésuites de tout genre, qui imaginent de s'insinuer dans les rangs des partis avancés et même du parti socialiste. Nous avons fait, trop souvent, l'expérience pour ne pas être fixés, à jamais, sur le compte de ces messieurs. Leur prétendu républicanisme, pour violent qu'il paraisse, et leur socialisme, si accentué soit-il, ne sont que d'habiles trompe-l'œil pour dissimuler leurs désirs sournois de réaction et de domination. A la première alerte, ces bons apôtres changent de grimace (*sic*). On les voit déposer leur masque et se montrer tels qu'ils sont, malgré tout, demeurés, et tels qu'on n'aurait jamais dû cesser de les voir.

» Prenons donc l'abbé Lemire comme un cas absolument particulier, comme une sorte de phénomène effarant; et examinons-le, simplement, sans en tirer des conclusions générales.

» Jules-Auguste Lemire est né dans le département du Nord, à Vieux-Berquin, l'année 1853. Il appartient à une famille, qui a toujours manifesté un goût immodéré pour la sacristie. Aussi le destina-t-on, de bonne heure, à la prêtrise. Il fit ses études dans ce sens. Pourtant, il n'était

pas encore ordonné prêtre lorsqu'on le nomma professeur au collège libre de Saint-François-d'Assise, à Hazebrouck. Dans cette ville silencieuse et comme morte, qui compte environ 10.000 habitants, et qui est entièrement soumise à l influence cléricale, le futur prêtre-député enseigna successivement la philosophie et la rhétorique. Il avait la grande joie de professer dans l'institution même où il avait passé de nombreuses années comme élève.

» En même temps que la philosophie, Lemire enseignait l'histoire. Il s'occupait aussi d'études sociales et publiait quelques brochures.

» A ce moment (1888) son frère Achille, prêtre comme lui, et père du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie, à Londres, s'embarquait pour l'Australie, comme missionnaire. L'abbé Lemire l'accompagna. Tous deux furent reçus par le célèbre cardinal Manning, inventeur et protagoniste du *catholicisme social*, dont Lemire devait devenir le disciple fidèle et consciencieux.

» En 1890, Lemire réunit un certain nombre de lettres de son frère, expédiées d'Australie et pendant le voyage, et les publia en volume: d'*Irlande en Australie.* Dans ce livre, qui ne présente aucun intérêt spécial, le frère Lemire se livrait à l'apologie du parti catholique irlandais.

» L'année suivante, Lemire publiait: *l'abbé Dehaene et la Flandre*. Puis en 1892. *Une Trappe en Chine.* Enfin, la même année, il donna: *Le Cardinal Manning et son action sociale.*

» Cela nous mène jusqu'en 1893. Lemire, en même temps qu'il publiait des volumes et s'occupait de choses sociales, se mêlait activement de politique. Quand sonna l'heure des élections, il posa sa candidature. Il fut élu, au deuxième tour, par 6.748 voix contre 5.659 à son adversaire laïque et républicain.

» Il n'y avait alors, à la Chambre, qu'un seul prêtre : Monseigneur d'Hulst. Lemire se hâta de le rejoindre sur les bancs de la droite. Mais bientôt, il eut l'occasion de se séparer nettement, sur maintes questions, des cléricaux. Il devint rapidement sympathique. Orateur attrayant, simple et naturel, avec, pourtant, une certaine habileté, il conquit tour à tour tous les suffrages et satisfit facilement tous les partis.

» Malgré tout, sa notoriété ne flamboyait pas. Il s'était bien singularisé, il est vrai, dès son arrivée au Palais-Bourbon, en votant l'amnistie proposée par les socialistes et qui fut, du reste, repoussée. Mais il fallut l'attentat de Vaillant pour le désigner définitivement à la curiosité publique.

» Le samedi 9 décembre, l'anarchiste Vaillant

lançait sa bombe à la Chambre. On se souvient peut-être de l'effet produit. Les polichinelles, effarés, fuyaient de tous les côtés. Vingt minutes après, vingt minutes, exactement, après qu'on eut constaté qu'il n'y avait ni morts ni blessés, le pachyderme d'Auvergne qui présidait alors, le nommé Charles Dupuy, prononçait la phrase désormais célèbre: — la séance continue.

» Seul, l'abbé Lemire avait été touché et assez sérieusement. Quelques clous inoffensifs, dont la bombe était garnie, avaient malencontreusement détérioré cette noble tête de prêtre. Il n'en fallut pas plus pour mener l'abbé Lemire à la gloire. En quelques jours, son nom fut sur toutes les lèvres. Les journaux publièrent sa photographie et l'interviewèrent. L'abbé eut le bon esprit de ne marquer aucune rancune et de pardonner publiquement à l'anarchiste le dommage qu'il lui avait causé. Dès lors, le peuple français entier dut admirer sa grandeur d'âme et son indulgence très chrétienne.

» Soyons juste, cependant. L'attitude de l'abbé Lemire fut digne de louanges. Au procès de l'anarchiste, il plaida la pitié et le pardon. Et lorsque, malgré les récriminations et les protestations de la presse, Vaillant fut condamné, l'abbé Lemire, sa victime, écrivit au président Carnot pour solliciter sa grâce. Nous voilà loin des curés fu-

silleurs de l'affaire Ferrer. (Les internationalistes prétendent accréditer le mensonge des curés fusilleurs de Barcelone).

» Depuis l'abbé Lemire a été constamment réélu, dans le département du Nord. Il a été renommé, sans concurrent en 1898, en 1902, en 1906. Il le sera très vraisemblablement en 1910.

» Son action au Palais-Bourbon, n'a pas été prépondérante. Son influence est minime. Il est intervenu, dans différentes discussions. En 1896, il a prononcé un discours assez libéral sur la liberté d'association des fonctionnaires civils et, en particulier, des membres de l'enseignement. A plusieurs reprises, il défendit aussi les membres du clergé et les Congrégations. Cependant, lorsque vint à la Chambre la discussion de la loi sur les Associations, il se montra assez tiède et ne manifesta pas une hostilité profonde contre les républicains. Ce fut le commencement d'une mésentente entre les réactionnaires et lui. Quelques mois plus tard, au moment de la Séparation des Eglises et de l'Etat, l'abîme fut complètement creusé entre lui et les cléricaux. Son attitude gêna ces messieurs. Ajoutons que dès 1906, lors de l'interpellation sur les inventaires, il s'était carrément séparé d'eux et avait désapprouvé catégoriquement la résistance. Ce fut à la fameuse séan-

ce qui vit la chute du cabinet Rouvier. Son discours fut d'ailleurs affiché.

» Cette attitude d'indépendance, qui avait commencé par provoquer la surprise, ne tarda pas à exaspérer les réactionnaires. Une campagne sourde mais violente et persistante fut menée contre l'abbé Lemire. *On l'accusa d'être vendu à la Franc-maçonnerie.* On raconta que le Pape l'avait formellement blâmé. Naturellement aucune preuve ne fut apportée, même en ce qui concerne le blâme du Pape, chose fort possible, mais qui n'a jamais été rendue publique.

» En dehors de sa carrière politique, il serait puéril de chercher un autre intérêt à l'existence de l'abbé Lemire. Sa biographie tient, en effet, dans les quelques lignes qui précèdent. Pourtant, l'abbé se pique d'*idées sociales* et nous ne pouvons pas nous dérober à l'obligation de les examiner.

» Sa *doctrine sociale* — si doctrine il y a — est vraiment d'une simplicité naïve. Comme à toute doctrine il faut un nom, son inventeur l'a puérilement baptisée: il l'appelle le terrianisme.

» Le terrianisme se résume dans cette constatation que *tout le mal social* découle de l'affaiblissement de la famille et que la famille ne s'affaiblit que parce que de nombreux individus

ne possèdent aucune propriété foncière. D'où il résulte la nécessité de donner à chaque chef de famille un *jardin*. Et c'est tout. L'abbé Lemire s'est efforcé longtemps de faire prévaloir ces conceptions. Il a plaidé éloquemment la cause du *lopin de terre* pour tous. Il a même fait voter par la Chambre une loi sur *le bien de famille*, qui est demeurée sans effet. Il a réclamé au Parlement un emprunt de cent millions afin de combattre le paupérisme, en procurant un coin de terre aux familles françaises qui n'en ont pas. Il a également fondé, en 1897, la *Ligue française du coin de terre*, laquelle ligue publie un *bulletin* dont il est le directeur. Enfin, dans son département, l'abbé Lemire s'est livré à une propagande effrénée en faveur du lopin de terre. Mais ces exhortations sont demeurées sans résultat. Le coup du lopin n'a pas réussi. Cette enfantine solution de la *question sociale* n'a paru satisfaisante à personne.

» Et voilà ! C'est à peu près tout. Ajoutons seulement que l'abbé Lemire a organisé en octobre 1903, un *Congrès international des Jardins ouvriers*, toujours dans l'intention de faire triompher ses *idées sociales*. Il a pris part, aussi, à quelques *Congrès ecclésiastiques* et de *jeunesses catholiques*. Enfin, il est intervenu, lors de la dernière discussion à propos du scrutin d'arron-

dissement. Et cette fois, il aurait peut-être mieux fait de se taire. Il est venu à la tribune vanter les beautés du scrutin qui nous a valu la tourbe opportuniste et radicale. Il s'est solidarisé avec la majorité et s'est flatté d'avoir voté l'augmentation de l'indemnité parlementaire, s'affirmant ainsi comme Quinzemilliste convaincu. Malencontreux discours qui nous défrise quelque peu notre homme.

» De sorte qu'il est difficile de formuler une appréciation raisonnable et fondée sur ce *curé-politicien*. Est-il, comme le prétendent ses anciens amis, les réactionnaires et les cléricaux, une sorte de *renégat*? Est-il simplement un homme d'idées plus larges et de volonté meilleure qui s'achemine à tâtons vers ce qu'il considère comme le bien? Nous ne saurions conclure. Nous croyons cependant que l'abbé Lemire est un brave homme, pas très fort, plein d'illusions comme l'établissent ses *jardins* et ses *coins de terre*, qui penche tantôt à droite, tantôt à gauche, subit tour à tour toutes les influences, ne sait trop comment se diriger, mais reste sincère et probe. A ce point de vue, il est bien supérieur à un tas de chenapans sacrés que nous fournit l'Eglise. Et certes, parmi tant de serviteurs de Dieu qui se mêlent arbitrairement des choses humaines, l'abbé Lemire peut être assuré de se trouver le premier

d'entre ceux qui ont le mieux mérité le paradis, sinon la reconnaissance des hommes. Pour ses naïves intentions de justice sociale, pour la générosité et la grandeur d'âme qu'il a su montrer, en une occasion unique de sa vie, nous lui souhaitons sincèrement de monter tout droit vers le Seigneur, sans passer par le Purgatoire. Amen. — V. Méric » (1).

---

1. *Les hommes du Jour*, 2e année, 13 novembre 1910, no 95.

Pendant la période des élections municipales du 5 mai 1912, c'est dans la ville même d'Hazebrouck, que M. l'abbé Lemire a eu l'humiliation de subir les mépris publiquement exprimés par plusieurs meneurs du parti radical.

Entraîné en dehors de la voie droite, le prêtre politicien est renié par les faux amis, qui ont exploité le prestige de la soutane pour servir l'erreur révolutionnaire.

« Celui qui est sage croit et se détourne du mal; l'insensé passe outre et se croit en sûreté ». (*Prov.* XIV, 16).

Comment, en 1912,
M. l'abbé Lemire est anticlérical.

Quand, dans la presse, il est jugé d'une manière qui ne lui convient pas, M. l'abbé Lemire sait parfaitement faire usage du droit de réponse. En 1912 notamment, il en a usé, sans même garder la mesure équitable, dans le quotidien *la Dépêche* de Lille.

Lors donc qu'il laisse passer sans réfutation les accusations les plus graves, il est juste de reconnaître une manière d'acquiescement, qui n'est pas explicite certes; mais il y a une ratification tacite par un silence, qui est devenu systématique pour le *Matin*, le *Gil-Blas*, le *Progrès du Nord*, le *Réveil du Nord*, etc.

Le même accueil a été fait, lorsqu'à Roubaix, *la Fraternité* a publié un article (1) important pour M. l'abbé Lemire, avec la signature de M.

---

1. *La Fraternité*, organe des républicains radicaux et radicaux-socialistes. Roubaix, avril 1912; édition spéciale. page 3.

le Docteur Labbe, qui s'est fait connaître par son zèle maçonnique. Le titre porte simplement : *le Cléricalisme ;* mais il y a un sous-titre pour avertir le lecteur et l'inciter à connaître tout ce qui lui est présenté : — « Cléricalisme et religion; ne pas confondre; la foi religieuse respectable; le cléricalisme et la réaction; les cléricaux hostiles à tout progrès; l'abbé Lemire victime des cléricaux. » — Ce dernier mot a l'importance d'un aveu : c'est tout le but de l'article. Il est donc utile de taire de justes répugnances pour connaître le document tel qu'il est.

« Il faut que nous nous expliquions sur la question cléricale.

» Il le faut, parce que l'anticléricalisme des radicaux est notoire. Il le faut, parce que nous ne voulons pas de malentendus et que nous exigeons nous faire comprendre de ceux qui se bouchent les oreilles en criant au sectarisme. Il le faut, parce que dans une ville comme la nôtre, où le cléricalisme a de si profondes racines, les esprits se surexcitent facilement sur cette question, où s'entretient une éternelle confusion. Il importe de faire éclater la vérité, et de montrer exactement ce que nous sommes.

» Le public jugera.

» Et d'abord, nous tenons à affirmer que nous distinguons ***Cléricalisme*** et ***Religion***. Dans notre déclaration de principes, que nos amis ont tous signée, nous avons écrit : « ***Il (le parti radical) respecte toutes les religions, mais combat le cléricalisme, qui est une forme de réaction et l'accaparement d'un sentiment religieux au profit d'une politique rétrograde.*** »

» En effet, nous respectons toutes les religions, parce que précisément nous sommes des libres-penseurs, au sens littéral du mot. L'idée religieuse est complexe à l'infini : depuis l'histoire du monde, elle traduit des croyances et des aspirations diverses suivant le tempérament, les races, l'influence climatérique, l'éducation, l'hérédité. Elle a eu ses adeptes dans toutes les parties du globe, depuis la plus haute antiquité; elle a eu également partout et toujours ses adversaires. C'est une conception purement philosophique, qui est noblement revendiquée par les uns, qui est formellement rejetée par les autres. Spiritualistes et matérialistes se sont de tout temps illustrés. Les plus grands esprits ont eu et conservé la foi; de non moins grands esprits ont réclamé pour eux ou proclamé pour les autres le droit au doute ou à la négation (1).

1. Toutes ces allégations ont été maintes fois réfutées; mais la secte maçonnique persiste à les propager encore.

» Il n'y a pas lieu d'établir ici une controverse religieuse. Les radicaux disent simplement que l'idéal confessionnel les indiffère, et qu'ils ne se reconnaissent même pas le droit de pénétrer la conscience philosophique de chacun.

» Il en va tout autrement, si nous voyons se dresser devant nous le cléricalisme (1).

» Ce dernier n'est ni une religion, ni un mode de religion. Il n'est pas une fin, il est un moyen. Le mot a été inventé (2) pour traduire l'effort de toute une collectivité vers un but de conservation, de possession ou d'accaparement sous le couvert du masque religieux. Il est inutile de dire ici qu'un *clérical* ne porte en soi aucune idée religieuse bien définie. Sa croyance est faite des bénéfices immédiats, que son ostentation religieuse peut lui rapporter; il la mesure parcimonieusement ou avec prodigalité, selon le cas; il la laisse subir, comme à la Bourse, la loi fluctuante et rémunératrice de l'offre et de la demande (3).

» D'aucuns — ceux-là qu'une conviction pure

1. La même distinction a été dite par M. l'abbé Lemire, avec les mêmes mots pour établir le contraste.

2. Inventé par les *anticléricaux*.

3. La *tolérance* a servi de modèle à cette diatribe, que connaissent les catholiques renseignés sur les mérites réels du clergé tant séculier que « régulier ».

attache aux principes rigides d'une religion qu'ils n'entendent pas déformer — se refusent à croire à tant de noirceurs chez les sinistres gredins en qui ils s'acharnent à voir naïvement des prosélytes et des défenseurs à l'armure et au cœur d'airain. Mais nous, radicaux et radicaux- socialistes qu'on décore si volontiers du nom de sectaires, — parce qu'ayant enlevé de nos yeux le bandeau qui nous empêchait de voir clair, nous poussons droit au monstre en lui déchirant sa face hideuse — nous nous glorifions au contraire de démasquer l'ennemi qui, après tant de siècles, met en coupe réglée les forces vives de la nation, en spéculant sur sa foi religieuse ou sur sa bonne foi tout court (1).

» Le cléricalisme ne saurait avoir rien de commun avec les religions. Nous respectons celles-ci : nous ce cesserons de tenter d'écraser l'autre.

» Il est donc bien établi que, si nous sommes des anticléricaux, nous ne sommes pas des ennemis de la religion et que nous considérons comme infiniment respectables les croyances confessionnelles, quand elles ne servent pas de bouclier aux adversaires de nos institutions ou aux politiciens de la réaction.

1. Tout ce paragraphe est à relire après avoir pris connaissance de la conclusion venimeuse de cet article de la *Fraternité*... On se demande pourquoi avoir choisi ce nom, au lieu de s'appeler « *la haine* ».

» Il nous reste à dire pourquoi nous considérons le cléricalisme comme l'accaparement d'un sentiment religieux au profit d'une politique rétrograde.

» Nous ne surprendrons personne en affirmant que Roubaix est une citadelle réactionnaire et cléricale. Son histoire politique le prouve surabondamment; et, si le collectivisme y a écrit sa page — une page qui étonne dans ce livre d'arriérés, — c'est bien parce que la bataille s'est faite depuis quelque temps sur le terrain économique et que la lutte des classes, odieuse à nos yeux, a séduit les esprits simplistes. Les élections à deux reprises différentes de Guesde à la députation, plus tard de Lebas, de Briffaut, au Conseil général, et d'autres socialistes qui ont conquis plus ou moins facilement des mandats électoraux, traduisent plutôt un sentiment de révolte, de la part d'une population qui veut se libérer du joug clérical, qu'un attachement bien profond à une doctrine, dont la démonstration scientifique reste à faire. En réalité — il faut savoir le reconnaître — l'électeur roubaisien est toujours plus ou moins sous la dépendance du parti réactionnaire qui occupe la place.

» Et comment en serait-il autrement? Les grosses fortunes, qui se sont édifiées à Roubaix de-

puis plus d'un demi-siècle, tiennent en servage les différents corps de métier, qui n'existent en somme que par elles. Elles appartiennent la plupart à des hommes hostiles à tout progrès, en tout cas nullement conquis aux idées nouvelles. Devant le problème économique, qui se pose de jour en jour avec une force plus grande, ces derniers, qui n'osent l'aborder, tremblent pour leurs richesses, comme des petits garçonnets écoutant l'histoire d'un fantôme. La peur les fait rechercher un appui qui soit en même temps une force, c'est-à-dire un moyen de défense : ils ont cru le trouver dans l'Eglise, qu'on nous dit cependant si accueillante aux humbles, aux déshérités, aux dépossédés, aux miséreux de toutes sortes. Et celle-ci, est-ce calcul insaisissable, est-ce naïveté profonde ? offre ses puissantes assises aux grands de la terre qui les sollicitent.

» Le cléricalisme est ainsi né, ici comme partout ailleurs, à l'ombre de la forteresse géante qu'est l'Eglise. Il y a grandi, s'est développé en l'enlaçant de ses milliers de pousses envahissantes, comme ces plantes parasites, qui étreignent les monuments antiques et en descellent les pierres une à une, ouvrières de ruine et de mort.

» Les cléricaux font fi de l'ardeur religieuse,

quand celle-ci ne s'exerce pas à leur profit. — Il ne faut pas aller bien loin hors des limites de nos circonscriptions pour en trouver une preuve éclatante. — Sans vouloir jeter ici dans le débat le nom du prêtre démocrate, il suffit d'examiner ce qui se passe depuis plusieurs années dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Parce que M. l'abbé Lemire, épousant la cause du peuple malheureux, s'est placé résolument du côté de ceux qui crient misère, contre ceux qu'étouffe une pléthore due à l'abondance des privilèges, il n'est pas d'insultes ou d'ignominies qui lui aient été épargnées par les cléricaux de son pays. — Qu'avaient donc à lui reprocher ces derniers? Son caractère sacerdotal? Sa miséricorde quotidienne par l'oubli des injures? Sa fidélité à la cause des petits, sa charité inépuisable et tout ce qu'on est convenu d'appeler les vertus (1) chrétiennes?

1. Rien de plus difficile que de plaire à ces députés de la majorité républicaine, (qui sont des mandataires et qui se considèrent comme *des souverains*).

Ils croient représenter le droit et la force, le nombre et l'intelligence et surtout *les vertus simultanées*, que peuvent exiger la morale et la politique.

Le moindre mot leur paraît une méconnaissance de leur dignité et un complot contre leur sécurité. On les voit alternativement souples devant les ministres, empressés, obséquieux, prêts à troquer leurs votes contre des avantages qu'ils rétrocèdent aux électeurs en échange d'autres suffrages; puis ils deviennent hautains, incohérents et tapageurs.

Dans le quotidien *l'Action*, M. Pierre Baudin le dit

Nullement. Le vice rédhibitoire, qui fait de M. le député Lemire pour nos abominables cléricaux, un véritable pestiféré de l'Eglise, c'est d'être un démocrate et un adversaire de la ploutocratie.

» Cet exemple que nous citons — parce qu'il est du terroir — montre bien que le Cléricalisme n'est pas, comme nous le disions tout à l'heure, un mode de religion, mais un moyen d'une effi-

nettement : — « Il est maintenant dans les habitudes de la Chambre de se montrer difficile sur le genre oratoire des chefs du gouvernement. Quand c'était M. Clémenceau, elle se plaignait de sa mordante ironie. Quand ce fut M. Briand, on vit un jour une forêt de poings dressés le menacer à la tribune. M. Caillaux eut, sans s'en douter, le don de froisser les nerfs de quelques délicats. M. Poincaré a causé des blessures en employant le langage le plus châtié de toute expression agressive; mais on ne lui pardonne pas quelques flèches, sans poison, qu'il a décochées en riposte. — A entendre ces griefs parlementaires, le goût nous vient de plaider pour tous ces pauvres hommes d'Etat, de caractères et de talents si différents, mais qui partagent l'infortune de n'avoir pu séduire *(sic)* leurs maîtres ».

Et M. Pierre Baudin, naguère ministre radical, continue en *expliquant combien on exige de vertu* chez un ministre et avec quelle âpreté on le juge et on le condamne quand il ne paraît pas *suffisamment vertueux*. « Décidément, dit-il, *on exige d'eux trop de vertu !* »

Ah! qu'il est donc malaisé d'être assez *vertueux* pour un *député radical !* Ce qui donne du sel à cette exclamation, c'est qu'elle provient d'un *Radical* authenthique. (*Gazette de France*, 281e année. Paris, samedi 8 juin 1912, p. 1, col. 1).

Pour M. l'abbé Lemire, ce n'est pas encore assez. Le journaliste radical éprouve le besoin de donner à son figurant *un aspect suffisamment vertueux*. Voilà pourquoi il lui décerne le brevet de tout ce qu'on est convenu d'appeler les vertus chrétiennes. — Il ne sait même pas ce que c'est!

cacité souveraine exploité par les aigrefins de la politique contre l'avènement possible d'une ère sociale nouvelle (1).

» Les radicaux et radicaux-socialistes n'ont pas d'autre but, en le combattant, que de détruire une force non religieuse mais politique qui barre la route à leurs militants.

» Ce point étant acquis, nous mènerons ici, à Roubaix, dans les luttes électorales, le combat qui nous conviendra contre le cléricalisme trompeur. Et ce faisant, nous entendons montrer que nous ne sommes pas des intolérants, mais des hommes de justice et de vérité. *J.-C. L.* »

M. l'abbé Lemire n'a pas contesté l'article du périodique roubaisien *La Fraternité* (2).

---

1. C'est donc bien précisé : toutes les vertus chrétiennes sont reconnues par le journaliste à M. l'abbé Lemire. Ce témoignage est complété par les propos les plus injurieux pour l'Eglise catholique. L'éloge pour un côté, l'injure pour l'autre côté, sont *complémentaires l'un de l'autre,* pour exprimer le tout du programme, des actes et de l'inspiration constante du *Parti radical et radical-socialiste.*

Le mardi 4 juin 1912, M. l'abbé Lemire l'a dit du haut de la tribune; il se solidarise du fond du cœur avec les Messieurs de ce parti. Cependant, *le Journal de Roubaix* n'a pas osé le répéter; et M. l'abbé Lemire a biffé les mots, lorsqu'il a corrigé les épreuves du *Journal officiel.*

2. Si vous ne pouvez pas faire le bien que vous voudriez, tâchez de vouloir celui que vous pouvez faire. écrit saint Augustin *(De 21 Sentent.).*

Il n'a pas rectifié non plus les polémiques du *Petit Cambraisien* dans son article intitulé : *la révolte* de l'abbé Lemire (1).

« La lutte continue entre M. Delamaire, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, et M. l'abbé Lemire. Il ne semble pas que l'évêque sectaire prenne de grands avantages sur le prêtre républicain et démocrate. Sans doute l'excommunication est toujours là, prête contre Lemire de même que contre Duchesne; mais encore faut-il oser déchaîner la foudre.

» M. Delamaire, qui tient à se faire pardonner par les « romains » d'avoir été le bon laboureur du *Sillon* de Marc Sangnier, ne demanderait pas mieux que de risquer ce coup d'audace. Devineriez-vous ce qui l'en empêche? Les malins lui ont représenté que l'excommunication de M. Lemire ferait la joie des républicains auprès desquels, dans le pays et surtout à la Chambre, « l'aumônier du Bloc » a une popularité de brave homme. Et il ne faut pas que les républicains aient cette joie.

» Tout ce que peut faire le coadjuteur farouche, c'est de parcourir les Flandres, surtout les environs d'Hazebrouck (qui est la circonscription

1. *Le Petit Cambraisien;* 31e année, n° 1553. Cambrai; dimanche 28 avril 1912, p. 1, col. 4.

représentée par M. l'abbé Lemire à la Chambre), et la ville elle-même, avec un questionnaire imprimé, qu'il oblige les prêtres à remplir. Il établit ainsi une sorte d'enquête politique qui, selon ses desseins, devrait intimider le clergé et les électeurs catholiques, mais qui réussit tout juste à les révolter ou à les faire rire (1).

» Puis il s'en prend au *Cri des Flandres*, journal de M. Lemire. Il en avait interdit la publication. Le *Cri des Flandres*, après une interruption, a reparu. Les directions de M. le Coadjuteur ne peuvent être que RELIGIEUSES, déclare la rédaction; le journal étant essentiellement POLITIQUE, peut faire sa politique librement, sans être insoumis au Coadjuteur et à ses DIRECTIONS RELIGIEUSES, C'est dire au saint homme : Occupez-vous de vos affaires !

» A la réapparition du *Cri des Flandres*, le Coadjuteur a interdit à tous les prêtres — ceci pour l'abbé Lemire — d'y collaborer. Le *Cri des Flandres* insère cette interdiction et la fait suivre de cette note : « Lire en troisième page le très remarquable article de l'abbé Lemire ». En effet, on trouve à la troisième page un article

1. L'invention de ce questionnaire est encore une machine de guerre du parti de l'*anticléricalisme*. Il y a eu un démenti.

signé : « ABBÉ LEMIRE, député du Nord ». Le persiflage est du meilleur style (1).

» Enfin le coadjuteur, de par sa seule autorité, prétendait que M. Lemire ne fût pas candidat aux élections municipales ou législatives. Une liste de vingt-six noms a été constituée pour vingt-sept sièges de conseillers municipaux à Hazebrouck. La vingt-septième place est réservée à l'abbé Lemire, dont chaque électeur ajoutera le nom (2). Le *Cri des Flandres* dit :

« Notre député n'a pas subi de condamnation infamante; il possède, dans leur intégrité, tous ses droits civils et politiques, il est électeur et éligible. » La réponse de l'évêque sera complète quand l'abbé Lemire comme on le prévoit, sera maire d'Hazebrouck (3).

» C'est alors que Pie X achèvera l'œuvre de Delamaire et, avec son ordinaire esprit politique, enverra de Rome, l'excommunication majeure.

1. Cet acte d'insubordination par voie collatérale est donc dénoncé par un organe du Parti radical et radical-socialiste.

La révolte est aussi incontestable que rusée par une manière dissimulée.

2. Plus tard, il y a eu 27 noms, parmi lesquels le premier était celui de M. l'abbé Jules Lemire, député...

3. « *Etre maire d'Hazebrouck* », c'était le but poursuivi par M. l'abbé Lemire et par le parti lemiriste. La sous-préfecture y comptait; et les anticléricaux n'en doutaient même pas... On avait pris les dispositions pour un geste de désintéressement théâtral, avec un second maire tenu en réserve dans la coulisse..

Nous y comptons bien, » ajoute le *Petit Cambraisien.*

Le langage des organes anticatholiques est si répugnant, qu'il ne convient pas de s'attarder en des corrections interminables. — « Ne contestez jamais beaucoup, écrit Sainte Thérèse, principalement en des choses peu importantes » (1).

Dans des pages documentaires, il ne faut pas s'attendre à trouver un jugement, qui n'appartient qu'à l'Autorité ecclésiastique. Les catholiques ont connu beaucoup d'autres difficultés. Joseph de Maistre a su les envisager de haut dans son *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques et des autres institutions humaines* (2). « Il faut bien prendre garde, lorsqu'il est question d'abus, de ne juger les institutions politiques que par leurs effets constants, et jamais par leurs causes quelconques qui ne signifient rien (3), moins encore par certains inconvénients collatéraux, (s'il est permis de s'exprimer ainsi),

---

1. Sainte Thérèse, *Avis* 5.

2. Comte J. de Maistre, Lyon-Paris, 1870, p. 57.

3. Du moins, par rapport au mérite de l'institution: car, sous d'autres points de vue, il peut être très important de s'en occuper. (J. de Maistre).

qui s'emparent aisément des vues faibles et les empêchent de voir l'ensemble (1).

» En effet, la cause, suivant l'hypothèse qui paraît prouvée, ne devant avoir aucun rapport logique avec l'effet, et les inconvénients d'une institution bonne en soi, n'étant, comme je le disais tout à l'heure (2), qu'une dissonance inévitable dans le clavier général, comment les institutions pourraient-elles être jugées sur les causes et sur les inconvénients ?

» Voltaire qui parla de tout pendant un siècle sans avoir jamais percé une surface (3), a fait un plaisant raisonnement sur la vente des offices de magistrature, qui avait lieu en France (4) ; et

1. C'est nécessaire pour connaître la portée du *Lemirisme.* Il faut envisager la considération personnelle comme le petit côté du grand problème. Ce qu'il faut voir, c'est l'ensemble de ce parti politique. Le bienheureux J.-B. Vianney l'a bien dit : « Le cœur se porte vers ce qu'il aime le plus. Mais le bon chrétien, de quel côté se tournera son cœur ? Du côté du ciel, où est son Dieu qui est son trésor ». — On verra plus loin avec quels hommes M. l'abbé Lemire se solidarise du fond du cœur.

2. La philosophie de J. de Maistre est un enchaînement toujours étroitement serré. On a besoin de s'y reporter, comme à un modèle.

3. Dante disait à Virgile, en lui faisant, il faut l'avouer. un peu trop d'honneur : *Maestro di color che sanno.* — Parini, quoiqu'il eût la tête absolument gâtée, a cependant eu le courage de dire à Voltaire, en parodiant Dante : *Sei Maestro... di coloro che credon di sapere,* (II, Mattino). Le mot est juste, observe J. de Maistre.

4. Dans le *Lemirisme* on a une ardeur inépuisable contre tous les abus ; on poursuit le progrès social dans

nul. exemple, peut-être, ne serait plus propre à faire sentir la vérité de la théorie que j'expose. *La preuve*, dit-il, *que cette vente est un abus, c'est qu'elle ne fut produite que par un autre abus* (1). Voltaire ne se trompe point ici comme tout homme est sujet à se tromper. Il se trompe honteusement. C'est une éclipse centrale du sens commun (2). *Tout ce qui naît d'un abus est un abus !*

» Au contraire : — c'est une des lois les plus générales et les plus évidentes de cette force à

---

la République, comme si ce n'était pas une désastreuse chimère.

L'épuration de la magistrature n'a pas suffi pour les réformateurs de la démocratie. M. l'abbé Lemire a exercé son activité auprès des *gamins de verrerie*; et les verriers d'Aniche, (qui sont radicaux ou radicaux-socialistes), n'ont jamais pu prendre au sérieux les fantaisistes théories du soi-disant sociologue, qui a étalé son ignorance technique et toute son incompétence. Il est donc utile de connaître comment Joseph de Maistre a réfuté une utopie d'autre sorte.

Il ne suffit pas de constater que la magistrature actuelle n'a pas la confiance de tous les justiciables et se trouve ainsi dans un état d'infériorité devant sa grande fonction sociale. Il faut connaître l'autre côté du problème, afin d'un juger sagement.

1. Voltaire, *Précis du siècle de Louis XIV*, chap. 42.

2. M. l'abbé Lemire a bien des fois renouvelé des erreurs tout aussi déplorables.

A cause de son sacerdoce, *ces erreurs trompent de sincères catholiques*, parce qu'ils ne savent pas suffisemment les salutaires ressources de la Doctrine. — *Tout l'or en comparaison de la Sagesse n'est qu'un peu de sable : et l'argent devant elle sera considéré comme de la boue.* (Sap. VII, 9.)

la fois cachée et frappante qui opère et se fait sentir de tous côtés, que le remède de l'abus, et que le mal, arrivé à un certain point, s'égorge lui-même, et cela doit être (1); car le mal, qui n'est qu'une négation (2), a pour mesures de dimensions et de durée celles de l'être auquel il s'est attaché et qu'il dévore.

» Il existe comme le chancre, qui ne peut achever qu'en s'achevant.

» Mais alors une nouvelle réalité se précipite nécessairement à la place de celle qui vient de disparaître; car *la nature a horreur du vide*, et le bien... (3). »

Le *Lemirisme* subit les rigueurs de cette même loi générale et évidente.

Dans le *parti lemiriste*, il y a toujours eu des politiciens radicaux. Ce sont eux, qui ont pour le prêtre-politicien les expressions les plus cruelles d'un mépris inextinguible, qui ruine par l'intérieur tout le système de l'échafaudage, qui a fait passer un rhéteur d'une classe de petit séminaire à un siège du palais Bourbon.

Dans le *succès lemiriste* le principal levier, celui

1. *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

2. Le Lemirisme, qui est le Modernisme en politique, est une négation de la Doctrine catholique intégrale.

3. Joseph de Maistre a laissé cette phrase en suspens. (p. 59).

qui a donné une longue surprise, a été le suffrage populaire. Par le scrutin du 5 mai 1912, dans la ville d'Hazebrouck, c'est le suffrage universel, qui a fait écrouler toute la fausse popularité de M. l'abbé Lemire et de toute la liste de ses principaux partisans.

L'anticléricalisme a fait le vide dans le parti lemiriste.

Il existe, dans les mots, une gradation bien connue; il y en a une autre dans les expressions qui deviennent les formules d'une profession de foi. Nombreuses sont les sectes, qui se disent chrétiennes; les catholiques sont plus rares; ceux qui acceptent d'être dits cléricaux sont l'exception.

Dans le parti adverse, on ne s'avoue jamais franc-maçon. Quand on est seul, on ne se dit jamais radical, ni radical socialiste; mais on accepte de figurer parmi les membres du groupe. Volontiers on se dit ministériel ou gouvernemental. C'est comme un mot de passe pour obtenir toutes sortes de faveurs publiques.

Pour M. l'abbé Lemire, il y a toujours une équivoque soigneusement entretenue.

Il se solidarise du fond du cœur avec la majorité radicale et radicale-socialiste; mais il sup-

prime les adjectifs, qui dénoncent le caractère anticlérical.

Il déclame et répète sur le ton haineux comment il répudie toutes les manières de cléricalisme; et il donne, avec abondance, les mots rancuniers, les vagues récriminations et les propos injurieux, que ressassent les organes de l'anticléricalisme.

Ce verbiage en partie double est devenu le caractère du Lemirisme. C'est le motif d'un mépris, qui devient chaque jour plus manifeste : *M. l'abbé Lemire est devenu anticlérical... sans l'être.*

Insubordination en forme courtoise.

C'est l'expression la plus atténuée pour présenter au lecteur une lettre ouverte adressée par M. le Docteur Gustave Lancry, ancien Directeur et Rédacteur en chef du *Cri des Flandres*, à M. l'abbé J. Lemire, député d'Hazebrouck. Le document porte la date du 17 avril 1912 et il est publié en première page dans le numéro du dimanche 28 avril 1912.

Quand on voit rappeler la journée des jardins ouvriers, le lundi de la Pentecôte à Tourcoing, on se demande si c'est l'auteur de la lettre ouverte, ou bien le destinataire, qui va au-devant de cette menace salomonienne : « Celui qui creuse une fosse, tombera dedans ; et celui qui roule une pierre la verra retourner sur lui » (1).

Devant son public, le signataire de la lettre s'efforce de lui donner de l'importance par sa qualité d'ancien membre du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Eloi de Dunkerque. Il a pris l'avis d'un prêtre du diocèse, en qui il a toute con-

1. *Proverbes*, XXVI, 27.

fiance, en raison de sa vertu, de son âge et de son expérience (1), pour être sûr qu'il ne s'égarait pas par excès de présomption en son propre jugement (2).

Aussi bien, cette précaution préalable ne fait qu'augmenter la gravité des accusations, des subterfuges et des ruses, qui dénoncent, *dans le Lemirisme,* les principes, les procédés et les haines de la perversité révolutionnaire.

« Nous sommes dans la période pascale : c'est vous dire que j'ai dû me demander, devant Dieu et dans l'intimité de ma conscience (3) si je pouvais continuer à vous aimer et à vous soutenir dans la mesure de mes forces, comme je le fais

---

1. Nous pouvons quelquefois convaincre notre esprit par des raisons solides et spirituelles, affirme saint Vincent de Paul; cependant ces raisons doivent être toujours subordonnées aux vérités de la Foi.

Pour obtenir un conseil éclairé, il n'y a rien qui puisse remplacer la Doctrine, rien, pas même l'expérience.

2. Quel que soit le prêtre ainsi désigné, il n'a pas pu présumer la publicité, que M. le docteur G. Lancry a donnée à sa lettre.

Il existe une règle, dont la sagesse impose une réserve nécessaire.

Cette règle précise : — « *Dic Ecclesiæ* ». — Chacun est donc admis à rendre le témoignage, pour lequel il est personnement qualifié; mais ce n'est pas le public, qui doit le recevoir : c'est l'Eglise, c'est-à-dire le Juge constitué en autorité en matière ecclésiastique.

Manquer à cette règle, c'est fomenter un scandale.

3. La conscience est aussi souvent mise en cause dans le Lemirisme que dans le Maçonnisme : elle est aussi large et aussi complaisante d'un côté que de l'autre.

depuis 25 ans que nous nous connaissons, et que nous collaborons ensemble sur le terrain social.

» Je ne vous cacherai pas que j'ai été fortement ému par les notes parues dans les journaux et émanant de l'Archevêché, d'autant plus que, si je vous connais depuis 25 ans, il y a trente ans que je connais notre Archevêque-Coadjuteur, Mgr Delamaire, puisque ma famille et moi avons eu la bonne fortune, à Paris, d'être à St-Médard, les paroissiens de M. le Curé Jouin, dont M. l'abbé Delamaire était un des vicaires les plus zélés.

» Mais, d'une part, j'ai vainement cherché sur quoi repose la guerre que vous fait et que nous fait actuellement l'Archevêché de Cambrai. Où est la faute initiale qui justifie toutes ces mesures exceptionnelles dont vous êtes et dont, avec vous, nous sommes l'objet? (1).

» L'Archevêché a-t-il une faute quelconque d'ordre religieux, dogmatique ou moral, à vous reprocher? Si oui, qu'il le dise, et je serai le premier, malgré mon amitié pour vous, à laquelle je resterai toujours fidèle, à cesser de vous défendre.

---

1. Cette manière de poser la question relègue au second plan la personnalité de M. l'abbé Lemire.

L'ancien directeur du *Cri des Flandres* prend tout le *Lemirisme* sous sa protection; il écrit à son chef, comme s'il était son lieutenant, et comme s'il avait qualité pour mettre tout le système à découvert.

» D'autre part, la mesure prise contre le *Cri des Flandres* ne doit pas être envisagée isolément.

» Elle coïncide avec la prédication laïque, chez nous, de personnes à qui leur âge trop peu avancé n'a permis de donner aucune garantie.

Elle coïncide avec des éloges religieux officiels adressés à certaines personnes, éloges que ni l'opinion publique et encore moins le clergé local n'a pu ratifier.

» Elle coïncide avec le concours et le zèle de personnages que j'ai connus, vus, et entendus, chantant l'*Internationale* sur l'estrade des réunions publiques, où étaient proférés et chantés les pires blasphèmes contre le Christ, contre la Sainte Vierge et contre le Sacré-Cœur! (1) M. le

1. De semblables allusions au passé de quelques personnalités antilemiristes ne doivent pas servir de diversions.

Dans sa conférence électorale du samedi 4 mai 1912, M. l'abbé Lemire a, lui-même, traité en adversaires, un certain nombre de compétiteurs, qui étaient nettement et ouvertement anticatholiques, les uns dans le parti radical, les autres dans le parti socialiste. Il n'y a pas à prendre en considération des blasphèmes et des chants proférés par des adversaires.

Quant aux conversions, il n'appartient pas à des tiers de les rendre publiques.

Le parti lemiriste ne peut plus se faire illusion. Nombreux sont les catholiques de Flandre qui délaissent les novateurs et font retour à la Doctrine intégrale.

Parmi ceux, qui ont rétabli la vérité, d'abord en eux-mêmes, ensuite dans l'esprit des autres, il peut se trouver un rédacteur de *l'Eveil populaire des Flandres*. Dans son numéro du 15 octobre 1911 (p. 2), un rédacteur a

Chanoine Lamand, archidiacre des Flandres, et ancien curé-doyen de Gravelines, ne doit pourtant pas avoir oublié « *Le Torpilleur* », et il a pu et dû renseigner notre Archevêque.

» Dans ces conditions, il est manifeste, il est de toute évidence pour moi que, en vous combattant comme il le fait, notre Archevêque-Coadjuteur prend une attitude que rien ne justifie (1).

» En vérité, je serais profondément désolé si le gage public de sympathie et de fidélité que je donne à un prêtre respectable, et, en tout cas, indubitablement irréprochable au point de vue ecclésiastique, pouvait être interprété par des

---

relevé le fait public d'une grande réclame, organisée par *le Cri des Flandres* autour d'une visite faite aux jardins ouvriers d'Hazebrouck par un philanthrope, nommé Louis Rivière, président de la Société d'Economie sociale de Paris. Puis le rédacteur de *l'Eveil populaire des Flandres* a posé la question suivante très précise et qui est demeurée sans réponse.

« Pourrait-il nous dire s'il ne s'agit pas du nommé Rivière Louis, franc-maçon inscrit à Paris, d'après le Bulletin hebdomadaire du 2 janvier 1903, Répertoire maçonnique, page 642?...

» Alors tout s'expliquerait, même la présence aux agapes fraternelles du Dr Lancry et des autres convives ». C'est intitulé : *une explicable visite*.

1. C'est l'attitude de la *Lettre ouverte*, que rien ne justifie, en ce qu'elle prétend porter un jugement sur les actes publics de l'Autorité diocésaine. — En vérité, c'est l'auteur de la *Lettre ouverte*, qui est jugé par son attitude; car « chacun est puni par où il a péché », (Sap., XI, 17).

esprits pusillanimes comme un acte de rébellion vis-à-vis de l'autorité religieuse du premier pasteur du diocèse (1).

» Mais, je le répète, notre archevêque qui, à son arrivée dans le diocèse, nous montrait par son exemple, à Tourcoing, que nous devions vous estimer, vous honorer, vous acclamer, ne peut être qu'induit en erreur quant il agit comme il le fait présentement (2).

» Je crois donc, en vous écrivant cette lettre ouverte, non seulement user de mon droit, mais encore remplir strictement un devoir.

» J'ajoute une autre déclaration plus importante encore :

» Je déclare que vous êtes victime d'un complot qui réunit dans une coalition secrète, mais certaine, la camarilla monarchiste de Lille avec

---

1. Quelle que soit la désolation d'une âme sensible. le fait de la publicité existe. — « Comme le charbon donne de la braise et le bois du feu, ainsi l'homme colère suscite des rixes ». (*Prov.* XXVI, 21). Ainsi encore une publication inconsidérée donne à une rébellion déjà très regrettable, un caractère de gravité, qui a fait scandale.

2. La situation n'est plus la même avant et après des fautes publiques, dont le renouvellement n'est pas tolérable.

Saint Ignace l'a écrit : « l'obéissance imparfaite a des yeux pour son malheur : elle juge les ordres qu'elle reçoit; l'obéissance parfaite est sagement aveugle ». (*Ribaden,* c. 33).

les anarchistes du pays, complot dont le plan est le suivant :

1° *Faire démolir M. l'abbé Lemire, par Mgr Delamaire ;*

2° *Obliger Mgr Delamaire à quitter le siège de Cambrai, soit en le déconsidérant à Rome, soit en faisant la grève des subventions pour ses œuvres ;*

3° *Remplacer sur le siège de Cambrai, Mgr Delamaire par un évêque qui soit leur prisonnier et qui est déjà choisi par eux.*

Et si quelqu'un trouve qu'en écrivant ces lignes je manque d'une façon quelconque à la déférence et à la réserve qui encerclent d'ordinaire l'autorité (1), je lui répondrai :

---

1. Personne n'a trouvé extraordinaires les lignes écrites par M. le docteur G. Lancry et publiées par *le Cri des Flandres.* Il est certain du complot monarchiste avec les anarchistes du pays d'Hazebrouck.

Pour d'autres, le roi Salomon a défini ce signe : — « On connaît la sagesse d'une personne à sa patience; et c'est sa gloire de passer par-dessus toutes les injustices qu'on lui fait ». (*Prov.*, XIX, 11).

L'Eveil populaire des Flandres n'a pas « laissé passer sans rien dire » tous les propos étranges de M. de Docteur G. Lancry, qui tient à se dire catholique. Dans le journalisme on sait qu'il est résolu à demeurer catholique à sa manière, laquelle n'est pas celle des autres. Le journaliste dunkerquois a trop d'égards pour son ancien compatriote pour lui faire application du proverbe turc : Le conseil pour un fou, vaut le savon pour un nègre.

Sa critique du 1er octobre 1911 est intitulée simplement : *un grain de bon sens.*

« Le docteur Lancry a éprouvé le besoin de rappe-

» Je ne veux pas, dans deux ou trois ans, et peut-être seulement dans quelques mois, *quand* toutes les ficelles du complot, dont vous êtes

---

ler aux lemiristes qu'il n'avait pas encore perdu toutes ses illusions. C'est un homme qui a perdu beaucoup de choses dans la vie; pour le peu qui lui reste, il tient à le montrer.

» Il n'a pas « *lâché* » Lemire! Il a cessé de collaborer au journal lemiriste parce que c'eût été jeter de l'huile sur le feu!... Quelle huile?...

» Nous ne comprenons pas; à moins que l'explication ne soit dans la phrase suivante : « *En m'abstenant j'étais au moins certain de ne pas faire de mal!* » Alors en ne s'abstenant plus il fait mal? Il faut avouer que M. Lancry n'est pas très lucide. Nous nous en doutions bien un peu. Le repos prolongé eût mieux valu au docteur et à ses malades.

» Donc il dépose la seringue et prend la plume. Reste à savoir qui y gagnera, des malades ou de ses lecteurs non moins malades peut-être

» Ce qu'il raconte ne signifie pas grand'chose : on y voit le plaisir d'étaler une prose quelconque et de rappeler à un public très limité qu'il fut, il y a des années, rédacteur d'un journal condamné pour fausses doctrines. Chute lamentable, dans laquelle son ami Lemire faillit être entraîné, mais dont il eut la roublardise de se tirer en laissant les Dabry, Lancry et autres sur le carreau.

» Le docteur ne s'est jamais remis d'une si triste mésaventure; l'ébranlement demeure, il tient à nous le faire constater.

» Parmi tant de phrases insignifiantes, relevons cet aveu :

» *Si Lemire avait raison, il serait suivi, et jusqu'à présent il reste* **isolé.**

» Nous n'avons jamais dit autre chose. C'est la vérité même.

« Il est vrai que M. Lancry a rencontré un prophète qui réplique : Cet isolement ne durera pas longtemps.

» En attendant il s'accentue tous les jours, et le docteur qui tâte le pouls de Lemire a bien raison de constater que, tel un pestiféré, il demeure isolé. Voilà au moins un grain de bon sens. Rien qu'un grain ».

la victime apparente, mais dont l'indépendance religieuse des catholiques sera la victime réelle, seront connues de tous, que les adversaires de la religion puissent dire :

« Des catholiques que nous pensions d'honnêtes gens, Lancry entre autres, savaient le fonds de l'affaire; ils connaissaient l'injustice qui se tramait (1); ils l'ont laissée passer sans rien dire. Ils n'ont pas eu le courage de parler. »

» Eh bien! non, il n'en sera pas ainsi.

» En conséquence, et après avoir l'avis d'un prêtre du diocèse en qui j'ai toute confiance en raison de sa vertu, de son âge, et de son expérience, pour être sûr que je ne m'égarais pas par excès de présomption en mon propre jugement :

» Je vous déclare, M. l'abbé, que je vous rends publiquement témoignage.

---

1. Quand les injustices des lois de spoliation des Religieux, puis les injustices des lois successives de Séparation se sont tramées dans les formes parlementaires. le complot était bien certain.

Les monarchistes de Lille et les anarchistes sont demeurés étrangers à ce complot, qui était mené par la Franc-Maçonnerie et qui a abouti à la ruine des Menses, des Fabriques et des autres fondations catholiques.

La diversion est inutile. La règle subsiste : les catholiques sont d'honnêtes gens; et ils ne sont pas en insubordination, lorsqu'ils reçoivent un ordre du Pape ou de l'Evêque de leur diocèse.

» Et je m'excuse auprès de notre Archevêque de passer outre à son jugement d'aujourd'hui, dont je fais appel devant son jugement d'hier, et, j'ose le dire, devant son jugement de demain. »

En écrivant sa *lettre ouverte*, M. le Docteur Gustave Lancry a dit combien il est persuadé de son importance. Ce n'est pas un état d'esprit, qui lui soit nouveau. Parmi d'autres témoignages, il a donné celui d'un article en première page du *Cri des Flandres* du 20 novembre 1910, afin de présenter aux admirateurs lemiristes les grandeurs de « la vie publique de M. l'abbé Lemire.

» Le peuple des Flandres le jugea grand par le sacerdoce, grand par le cœur, grand par l'intelligence, grand par la justice, par l'énergie, par la fierté, et l'envoya siéger au Parlement.

» Et M. l'abbé Lemire commença par réclamer l'insaisissabilité des petites propriétés.

» Et M. l'abbé Lémire réclama la constitution de parcelles du littoral réservées pour nos vaillantes populations de marins-pêcheurs.

» Et M. l'abbé Lemire fonda l'institution des jardins ouvriers, tant combattue aux différents Congrès des catholiques de Lille, il y a quelques années, par ce même R. P. Castelein qui, l'autre

jour, à Bruxelles, faisait de Léon XIII le promoteur des jardins ouvriers.

» Et M. l'abbé Lemire fit voter la loi du Bien de famille par le Parlement français.

» Et M. l'abbé Lemire convertit M. Ribot à ses idées et suscita la loi Ribot qui devrait s'appeler la loi Lemire-Ribot.

» Et M. l'abbé Lemire fit reconnaître la *ligue du coin de terre et du foyer*, fondée par lui, comme institution d'utilité publique; ce qui met entre nos mains un puissant et magnifique levier pour promouvoir le bien.

» Et, à un moment donné, quand on vit à Tourcoing, M. l'abbé Lemire, prêcher sous la présidence de l'Archevêque-coadjuteur la paix sociale par les jardins ouvriers comme propagande, et la généralisation de la petite propriété comme but, on put croire que véritablement le christianisme social était appelé à rétablir l'ordre et la paix dans la justice pour le plus grand bien de tous, dans notre pays flamand.

» Et voyez comme la chose eût été facile. Il se trouve que les notaires, dans la vente des grandes propriétés, ont des honoraires plus élevés en faisant l'adjudication par parcelles qu'en la faisant en bloc : voilà des alliés tout trouvés pour faire retourner progressivement la terre aux paysans.

» Il se trouve que chaque année les mourants laissent, chez nous, des centaines de mille francs et même des millions en dons et legs ; il suffirait de faire campagne auprès des catholiques pour orienter ces dons et legs sur les villages et non plus sur les villes.

» Au siècle dernier, les catholiques avaient créé la si gracieuse institution des « rosières ». Il suffirait de généraliser cette institution et de constituer les dots agraires, ou tout au moins les portions « ménagères ».

» Voilà où nous en étions il y a exactement huit mois.

» Mais on avait compté sans l'imprévu.

» Sans cet imprévu, qui commence par la lettre du pseudo comité libéral d'Hazebrouck, se continue par l'inconsidérée campagne électorale de M. Margerin du Metz, et aboutit à ce fait absolument fantastique, à savoir :

» Qu'on a voulu, au Congrès catholique de Lille, traiter la question du dépeuplement des campagnes flamandes, sans citer même le nom de M. l'abbé Lemire !

» Il est vrai qu'il y a une excuse : on ne pouvait réellement pas demander à ces écoliers de connaître l'historique d'une question, qui leur était à ce point étrangère, qu'ils n'ont pas su en formuler

convenablement l'énoncé. Alors que nos campagnes flamandes sont les plus prolifiques de France et ne sont, jusqu'à ce jour, nullement frappées de dépopulation, c'est « la dépopulation » et non « le dépeuplement » des campagnes qu'ils avaient mis à l'ordre du jour! »

En écrivant sa *lettre ouverte*, M. le Docteur Gustave Lancry a donc écrit combien il est persuadé de son importance. Il ne permet pas qu'on puisse venir à Rosendaël, dans deux ou trois ans, pour lui reprocher d'avoir manqué de courage; il ne permet pas non plus que l'indépendance religieuse des catholiques soit victime d'un complot. Par une lettre de Rosendaël, il rend à M. l'abbé Lemire un témoignage public, qui n'engage que lui.

Cependant, il y a un complot, M. le Docteur G. Lancry en est certain. M. l'abbé Lemire n'en est que la *victime* apparente. Et c'est pour cela qu'est ajoutée la déclaration plus importante encore, qui passe outre au jugement de Mgr l'Archevêque Delamaire.

Cette situation, (abstraction faite de son côté plaisantin), n'est pas absolument nouvelle. J. Crétineau-Joly a eu raison de l'écrire : « une situation de *victimes* en expectative, se décernant

chaque jour et de leurs propres mains, une auréole de martyr, a déjà séduit plus d'une génération. Il vient, en effet, des temps où la pitié pour l'erreur se change en une espèce de complicité morale (1), sanctifiant l'hérésie et légitimant la révolte (2). »

Cependant, il n'est pas impossible que, parmi les prêtres de vertu, d'âge et d'expérience, il s'en trouve encore un, qui conserve un sentiment de pitié pour les erreurs et pour les fautes du prêtre-député d'Hazebrouck. D'autres partagent le grave souci de Salvien, évêque de Marseille (3) : — « L'Eglise de Dieu est, dit-il, comme l'œil. En effet, si une petite impureté se glisse dans l'œil, elle obscurcit toute la clarté ; de même dans le corps ecclésiastique, si un petit nombre est taché, presque tout l'éclat de la splendeur sacerdotale s'en ressent » (4).

Le Pape Pie X ne cesse de témoigner sa grande et judicieuse sollicitude pour l'honneur du sa-

1. En 1910, M. l'abbé Lemire a été mis en ballottage. Pendant les quinze jours, qui ont séparé les deux tours de scrutin, il a été donné au prêtre dévoyé le conseil de quitter définitivement la vie politique.

Le conseil était bon ;... il n'a pas été suivi.

2. J. Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la Révolution*. Paris, 1859, I, 20.

3. Salvien, év. de Marseille, *De gub. Dei*, lib, VI.

4. Cf. Crétineau-Joly, *l. c.*, II, 427.

cerdoce catholique; et, dans la personne du B. J.-B. Vianney il montre une attention toute spéciale pour le clergé de France, par un modèle de Discipline parfaite.

Dans sa lettre du 25 août 1910, Pie X a jugé d'autres novateurs, ceux du Sillon; et c'est à tout l'Episcopat français, qu'il a écrit sa pensée. — « Vous êtes le passé; eux sont les pionniers de la civilisation future.

» Vous représentez la hiérarchie, les inégalités sociales, l'autorité et l'obéissance : institutions vieillies, auxquelles leurs âmes, éprises d'un autre idéal, ne peuvent plus se plier. Nous avons sur cet état d'esprit le témoignage de faits douloureux, capables d'arracher des larmes, et Nous ne pouvons, malgré notre longanimité, Nous défendre d'un juste sentiment d'indignation.

» Eh quoi! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à

leur peuple, ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon !* » (1). Ce qui est vrai pour cet idéal en particulier ne l'est pas moins pour tout autre qui lui ressemble.

Dans une circonstance mémorable (2), le Pape Pie X a parlé, en disant que l'Eglise catholique maîtresse des âmes et reine des cœurs, domine le monde, parce qu'elle est l'épouse de Jésus-Christ et la dépositaire de la vérité. Ainsi, qui se révolte contre l'autorité de l'Eglise, se révolte du même coup contre la vérité elle-même. Or, il ne peut prétendre à la vénération et à l'amour, ce gouvernement, quel que soit le nom qui lui est donné, qui, en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. *(Presse nouvelle)*.

Dans toutes les conjonctures de cet ordre, les

1. Lettre *Notre charge Apostolique*, aux Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, 25 août 1910, éd. Lille. pp. 19-20.

2. Audience accordée par S. S. le Pape Pie X aux pèlerins français dans la basilique de Saint-Pierre, le lundi 19 avril 1909 à 11 h., lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc en réponse au discours de S. G. Mgr Touchet, Evêque d'Orléans. Etaient présents : S. A. R. Mgr le Duc d'Alençon, Leurs Eminences, les Cardinaux Coullié, Luçon, Andrieu et Merry del Val, S. G. Mgr Delamaire, etc.

catholiques sont mis en garde par l'avertissement du Pape Pie X, qui leur a écrit : « le souffle de la Révolution a passé par là » (1).

1. Lettre Apost., 25 août 1910.

“Le Cri des Flandres” reparaît le jour de Pâques, 7 avril 1912.

Le *Cri des Flandres*, journal républicain, organe de M. l’abbé Lemire, a reparu le dimanche de Pâques, 7 avril 1912, avec promesse d’une périodicité régulière chaque samedi. Il est vrai que le prêtre dévoyé n’a signé lui-même aucun article; mais la ruse est grossière; personne ne s’y est trompé. L’article-programme, en tête de la première colonne, est en caractères gras et porte pour signature *la rédaction du Cri*. Il n’y est pas changé un mot pour la paix religieuse et le progrès social dans la République (1).

Ce numéro effectue la révolte du parti lemiriste; et cette attitude fait contraste avec la soumission de l’organe antilemiriste, qui a été successivement *l’Eveil populaire des Flandres*, *la Voix des Flandres* et *le Clairon des Flandres*, les-

1. *Le Cri des Flandres*, journal républicain, paraissant tous les samedis, 3e année, no 158; Hazebrouck, dimanche 5 avril 1911. — D’autres exemplaires portent la date réelle du 7 avril, mais laissent subsister la faute typographique 1911 au lieu de 1912...

quels ont disparu l'un après l'autre, par mesure de discipline, en conséquence des actes publics de S. G. Mgr l'Archevêque Delamaire.

Le jour de Pâques est la fête de la paix : *pax vobis !* c'est *l'indicateur de la région flamande*, qui le remarque et qui relève cette attention à l'adresse de Mgr le coadjuteur. Choisir cette date pour entrer en lutte avec l'autorité ecclésiastique et fouler aux pieds ses ordres si formels, c'est, (conclut ce journal), ce que M. Lemire et ses amis appellent *la paix religieuse !* (1).

La Croix du Nord sait que *le Cri des Flandres*, interdit par l'autorité diocésaine, a enfreint cette interdiction vers Noël 1911. Son numéro de Pâques lui imprime un caractère de récidiviste. — *Le Cri des Flandres* se croit « sûr que la plus scrupuleuse des consciences catholiques n'a aucun ıeproche à lui faire. » — Et *La Croix du Nord* riposte : « Il semble pourtant que, sans être scrupuleuse, toute conscience vraiment catholique doit considérer comme le plus élémentaire de ses devoirs de se soumettre à l'autorité religieuse qui a juridiction sur elle. *Le Cri* déclare encore que son programme reste : *paix religieuse, progrès social dans la République*. Malheureuse-

1. *L'Indicateur de la région flamande*, 80e année, no 7471, Hazebrouck, dimanche 7 avril 1912, p. 1, col. 6.

ment, un peu plus loin, dans le même numéro, il ouvre des hostilités, en se livrant à des récriminations déplacées contre la même autorité religieuse. Singulière manière de suivre son programme et, pour des catholiques, d'entendre ces premiers mots du Christ ressuscité : *Pax vobis !* » La *Croix du Nord* en reste dans l'étonnement (1).

Le *Réveil du Nord* a une autre manière pour « le journal de l'abbé Lemire. — *Le Cri des Flandres*, organe de l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, qui, frappé d'interdiction par l'Archevêque de Cambrai, avait cessé sa publication, a paru de nouveau le 6 avril 1912. Une note de la rédaction déclare que le programme du journal n'a pas changé d'un mot. Chaque jour, dit cette note, on démontre l'opportunité de la paix religieuse et du progrès social dans la République. C'est précisément ce que veut *le Cri*, qui fera son devoir pour la République et pour la France » (2).

1. *La Croix du Nord*, XXIIIe année, nº 7827, Lille, dimanche, 7 avril 1912, p. 3, col. 3. — *Le Nord Patriote* a donné une appréciation très mesurée de cet attitude dans un article intitulé : responsabilités. (Lille, 11 mai 1912). — V. tome II.

2. *Le Réveil du Nord*, fondé en 1889, Lille, dimanche 7 avril 1912, p. 4, col. 6. Pendant les années précédentes et plusieurs fois en 1912, ce quotidien a fait l'éloge de M. l'abbé Lemire, précisément parce que sa politique concorde avec celle de la Franc-Maçonnerie.

Pendant la période électorale, il a publié son programme,

— L'organe radical-socialiste n'y ajoute aucun compliment, de crainte de compromettre M. l'abbé Lemire; mais il ne fait aucune réserve devant son programme ouvertement maçonnisant.

Tandis que les élections municipales de 1912 sont annoncées pour les 5 et 12 mai, on prend ses dispositions. La loi prévoit et accepte l'élection d'un citoyen éligible, alors même que ce citoyen n'aurait pas fait acte de candidature. On peut donc polémiquer.

L'indicateur de la région flamande découvre Mgr le Coadjuteur (7 avril 1912; p. 1, col. 6), parce que *le Cri* a choisi le temps des Pâques pour entrer en lutte avec l'autorité ecclésiastique et fouler aux pieds ses ordres si formels et amplement notifiés par la publicité de la presse. A la rédaction de *l'indicateur* il y a des sectateurs du libéralisme, qui s'embarrassent dans des considérations d'appétits électoraux et dans de véritables contradictions par leur attitude à l'égard de Mgr Delamaire, qui n'a pas pris parti dans cette élection particulière. C'est d'une manière générale qu'il a été interdit à M. l'abbé Lemire

---

la liste de ses candidats, son portrait, ses moyens de polémique électorale, sans rien laisser savoir des déceptions après le scrutin.

de se présenter à une élection quelle qu'elle soit (1).

La question de soumission étant posée, on pouvait s'attendre à une diversion.

Contrairement aux allégations du *Cri des Flandres*, la République est devenue actuellement en France, le contraire du progrès social; c'est surtout l'opposé de la paix religieuse (2). Il n'y a

---

1. Un communiqué de l'Archevêché en a donné connaissance au public; et la nouvelle a fait le tour de la presse. — *La Croix du Nord* l'a rappelé une fois encore le samedi 16 mars 1912, par une note intitulée : *M. l'abbé Lemire.*

« Le 6 mars, répondant à un article du *Temps*, qui accusait Mgr l'archevêque-coadjuteur de Cambrai d'avoir fait un acte *antirépublicain* en interdisant à M. l'abbé Lemire de se représenter, nous disions que M. Lemire avait été « frappé pour des motifs d'ordre religieux ».

» Par lettre recommandée, M. l'abbé Lemire nous demande de publier cette déclaration : « *A cette allégation. j'oppose le démenti le plus formel. Il ne m'a jamais été régulièrement notifié ni avertissement ni mesure disciplinaire quelconque.* »

» Or, la *Semaine religieuse de Cambrai* disait, le 10 février, en un communiqué officiel : « M. l'abbé Lemire a été prévenu, le 9 juillet dernier, par la voie hiérarchique, que Mgr l'archevêque-coadjuteur, usant des pouvoirs que lui donnent les lois de l'Eglise sur les prêtres du diocèse qui briguent les fonctions publiques, lui interdisait à l'avenir toute candidature élective de quelque nature que ce soit, et cela en vue du bien spirituel des âmes à lui confiées ».

Sans commentaire. *(Croix du Nord).*

2. La loi du 9 déc. 1905 porte le nom de *Séparation de l'Eglise et de l'Etat;* elle est réellement un reniement des devoirs de la France envers Dieu et en-

plus d'autres à le méconnaître que les sectaires de la Franc-maçonnerie et les illuminés du Démocratisme.

La politique lemiriste n'a pour défenseurs que des journaux maçonniques. Les antilemiristes l'ont dit et ils en ont montré les preuves. — *Le Cri des Flandres* prétend « que cette ironie cruelle et facile n'a que trop duré. » (Article programme du dimanche 7 avril 1912). — Certainement, il est très facile de le répéter, parce que c'est un fait évident, bien connu, et qu'un homme de bonne foi ne peut plus contester.

Le Cri des Flandres ne s'aperçoit pas qu'il tient exactement le même langage que les organes de la presse maçonnique, jusqu'à parler du Samedi Saint, sans trouver autre chose à dire, (en flamand et en français), qu'un propos de cuisine pour préparer le plat du Samedi Saint (1).

---

vers l'Eglise; elle est un autre reniement de tous les engagements pris par l'État devant les auteurs des fondations, qui étaient de bonne foi et de qui les intentions ont été indignement trompées.

Non seulement cette loi du 9 déc. 1905 continue la persécution injuste de l'Eglise catholique; mais encore elle est une forfaiture, parce qu'elle manque gravement à l'honneur, et méconnaît l'importance de la foi jurée par l'Etat français.

1. Parmi les autres articles, on remarque les éloges systématiques du chef du Lemirisme sous le titre de dia-

Dans *le Patriote des Flandres*, Jean de Steenvoorde dénonce, le 7 avril 1912, un projet maçonnique. Son but est de réfuter un périodique local, qui se déclare en faveur du monopole de l'enseignement et approuve le projet de loi du sénateur Debierre, l'actuel (1) grand maître du Grand-Orient de France, le délateur, dont les fiches ont été flétries par toute la presse indépendante. — « J'ai beaucoup admiré, ajoute le rédacteur, en retournant la page de la feuille anticléricale, un éloge dithyrambique de M. l'abbé Lemire (2).

» Debierre d'un côté! M. l'abbé Lemire de l'autre!

» Certes, je ne veux nullement rendre ce dernier responsable de la mentalité fâcheuse de (3) certains de ses défenseurs. M. l'abbé Lemire, qui fut un professeur distingué au petit séminaire d'Hazebrouck, et appartient donc à l'enseigne-

logues parlementaires, une poésie pour louer *le Cri*, un article de M. le docteur Gustave Lancry pour indiquer une fois de plus les tendances déjà connues.

1. Cette élection date de septembre 1911.

2. Il est *facile* de se procurer le document dans la région de Steenvoorde; mais il est impossible d'y trouver une *ironie*. L'éloge est incontestable et la feuille est absolument connue pour anticléricale.

3. M. le docteur Gustave Lancry, de Dunkerque, et M. Natalis Dumez, de Bailleul, se sont fait connaître à des titres divers par leur zèle parfois exubérant.

ment libre, n'est pas partisan, du monopole de l'enseignement (1).

» Mais combien il est singulier, et combien il est triste aussi, de voir dos à dos, encensés par la même famille anticléricale, Debierre, le pontife maçonnique, l'homme qui a la haine de la religion poussée jusqu'à la fureur, et M. l'abbé Lemire, le prêtre de cette même religion, le mandataire qui a causé souvent beaucoup de peine à nos cœurs (2) de catholiques, mais que nous ne pouvons, malgré tout, laisser placer en pareille compagnie sans protester de toute la force de notre énergie et de toute l'étendue de notre indignation. Jean de Steenvoorde » (3). — Il n'est plus question d'ironie dans cette protestation du *Patriote des Flandres.*

---

1. Ce même jour, 7 avril 1912, *l'Indicateur de la région flamande* publie un article intitulé : M. Lemire et les écoles laïques. Des faits nouveaux sont de nature à montrer que M. l'abbé Lemire ne s'occupe plus de l'enseignement catholique et libre, tandis qu'il réserve sa sollicitude pour les écoles laïques, à Arnèke, à Boulogne-sur-mer et ailleurs. Ce sont des faits publics; mais ils peuvent n'être pas connus à Steenvoorde.

2. Cette expression répond exactement aux sentiments profonds des chrétiennes populations des Flandres, avant les élections de mai 1912.

3. *Le Patriote des Flandres*, journal de Steenvoorde et de l'arrondissement d'Hazebrouck, Steenvoorde, n° 71, dimanche 7 avril 1912. L'article est intitulé : *un projet maçonnique.*

Il n'est pas non plus question d'ironie (1), lorsque, le lendemain, M. Ernest-Charles prend énergiquement la défense de M. l'abbé Lemire dans le *Gil-Blas* (2). Dans cet article, donné pour important, il y a des passages tellement injustes pour un personnage constitué en autorité dans l'Eglise, qu'il est impossible d'en tenir compte. — « Un incident nous invite à ne pas nous désintéresser des faits et gestes de l'aumônier (3) républicain du Parlement incrédule. Le journal de l'abbé Lemire vient de reparaître dans sa circonscription. Cela ne vous dit rien à vous, êtres frivoles (4) et dédaigneux des

---

1. Il est inacceptable que le journal *d'un prêtre* prenne pour une ironie ce qui a l'importance d'une accusation très grave et très précise.

2. *Gil-Blas*, 34e année, no 12,837, Paris, lundi 8 avril 1912, première page, col. 1, Parmi les hommes.
« *M. l'abbé Lemire.* — En ce temps de fêtes religieuses, reposons nos regards et nos pensées sur le bon abbé Lemire, qui est certainement un bon prêtre (certifié par *Gil-Blas*), assurément un bon député, probablement un bon homme.
» Aussi bien, un incident nous invite... etc. ».

3. L'expression est contradictoire. Puisque le Parlement est incrédule, il n'a que faire d'un aumônier.
Le journaliste du *Gil-Blas* n'a pas le sens moral de cette situation. Auprès de M. l'abbé Lemire, « il monte sa faction d'immoralité à la porte d'une erreur », selon le mot de J. Crétineau-Joly. (*L'Eglise romaine en face de la Révolution*. Paris, 1859, II, 379).

4. Le rédacteur du *Gil-Blas* apprécie ses lecteurs. En effet, la clientèle de ce quotidien est principalement composée de politiciens superficiels, qui courent après l'es-

mille évènements significatifs de la basse politique locale (1), qui prépare d'ailleurs la haute politique nationale. Cela ne vous dit rien que le journal de l'abbé Lemire vienne de reparaître dans sa circonscription? Et pourtant c'est un événement considérable. » (2).

Jacques Crétineau-Joly a dit pourquoi. — « On peut toujours attendre d'un mauvais prêtre ce qu'on ne sera jamais en droit d'exiger d'un malhonnête homme ordinaire. » (3). — Les meneurs de la persécution le savent; et ils manœuvrent l'artifice avec une fourberie, qui ne manque pas de présenter le mauvais prêtre avec une affirmation systématique et mensongère, comme s'il était certainement un bon prêtre.

» En effet, l'abbé Lemire, qui est régulier d'i-

prit et n'atteignent le plus souvent que la sottise. La frivolité y est réellement à sa place... Un miroir aux alouettes pourrait lui servir d'emblème.

1. Le journaliste du *Gil-Blas* est compétent pour apprécier la valeur de la politique locale. Les arrondissementiers en ont fait une bassesse, pour servir d'instrument à leur égoïsme.

Mais J. Crétineau-Joly a bien dit que c'est sans avenir. — La popularité des calculs égoïstes est un vain bruit, qui s'élève au souffle du premier caprice venu, et qui tombe toujours avec le bruit qu'apporte un autre caprice. (*L'Eglise romaine en face de la Révolution*. Paris, 1859, II, 401).

2. *Gil-Blas*, *l. c.*, col. 1.

3. J. Crétineau-Joly, *l. c.*, 1859, I, 336.

dées (1) et de mœurs, qui vit modestement, sagement, qui est discret et pieux (2), qui croit peut-être en Dieu (3), l'abbé Lemire, homme d'un diocèse, exemple estimable (4) pour tout un clergé, l'abbé Lemire est en lutte aux attaques les plus véhémentes des cléricaux fanatiques de sa région... » Partant de là, M. Ernest-Charles se

1. Le rédacteur n'est pas compétent pour juger les idées de M. l'abbé Lemire. Son journal est maçonnisant, selon le mot de M. Roger Duguet (l'*Univers*, Paris. 10 avril 1912); il n'est donc pas qualifié pour disserter sur les idées catholiques.

2. Qu'en sait M. Ernest-Charles?... S'il est un sentiment délicat et impénétrable pour un journaliste anticlérical, c'est certes celui de la piété d'un prêtre... Celui, qui prononce avec tant de sans-façon, a perdu une belle occasion de se montrer *discret*.

3. M. l'abbé *Lemire croit peut-être en Dieu !*
L'expression suffit à montrer que le journaliste n'en est pas certain. Le simple doute, en pareille matière, est une injure tellement révoltante pour un prêtre, que cela suffit pour provoquer une indignation profonde, sinon tapageuse.
Au jour de son ordination, le prêtre catholique reçoit la Communion des mains de son Evêque; puis, immédiatement, se tenant debout, en face du même Pontife, le nouveau prêtre fait profession publique de la foi qu'il doit enseigner. Tandis que les orgues se taisent et que tout le monde écoute, il prononce à haute et intelligible voix : *Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ*, etc...
Pour un prêtre, c'est donc certain, la probité, autant que l'honneur, lui impose un *devoir primordial* : celui de *croire en Dieu.*

4. Dans le clergé du Diocèse de Cambrai, il y a des hommes compétents pour le contester. Plusieurs nient formellement que M. l'abbé Lemire soit un exemple pour le clergé.

livre à une véritable diatribe d'un anticléricalisme exubérant. Il fait preuve d'une haine sectaire, qui déborde jusque dans les mots tour à tour venimeux ou méprisants, hautains ou rampants.

M. Ernest-Charles s'en prend tout spécialement aux catholiques restés fidèles dans le nord de la France, auxquels il réserve sa haine, tandis qu'il reporte ses sympathies « sur les libéraux et sur l'abbé Lemire, qui est leur chef et qui, par conséquent, est bien obligé de les suivre » (1). Cette expression est étrange; mais elle a été dite déjà, par M. l'abbé Lemire lui-même, du haut de la tribune de la Chambre (2).

« Mais la réapparition du *Cri des Flandres* est un événement notable. Il convient d'applaudir. » C'est en ces termes que l'annonce le *Gil-Blas.*

Il convient d'applaudir et de constater les péripéties d'une lutte qui ne saurait se terminer comme cela. L'abbé Lemire est le plus sincère des hommes (3). Il est opiniâtre; mais il n'est

---

1. *Gil-Blas, l. c.*, col. 1.

2. *Journal officiel*, 20 déc. 1907, p. 3014, col. 1.

3. Pour le *Gil-Blas*, c'est possible. Pour les catholiques de France, qui ne veulent plus se laisser duper, c'est tout différent : il n'y a plus à conserver d'illusions. Les ruses de M. l'abbé Lemire ne laissent plus de place pour une loyale sincérité.

pas gaffeur. Il peut prolonger longtemps sa belle défense... (1).

» L'abbé Lemire, jadis professeur dans une institution cléricale, fut poussé au Parlement par ses anciens élèves croyants et pratiquants, qui se souvenaient de leur maître avec affection et

---

1. Le 15 janvier 1907, deux interpellations étaient mises en discussion en même temps devant la Chambre. — Celle de M. Lasies portait sur les procédés employés par l'administration pour la reprise des biens de l'Eglise et sur les prétentions qu'elle émet de s'emparer des caisses diocésaines de retraites ecclésiastiques. — Celle de M. l'abbé Lemire sur le sort des caisses de secours pour ecclésiastiques âgés et infirmes.

M. l'abbé Lemire a parlé longuement.

« La majorité républicaine a déclaré, dit-il, qu'elle ne voulait pas mettre la main sur les consciences; et je crois à la loyauté et à la sincérité de mes adversaires. *(Vives exclamations à droite).*

M. Prache. — Vous êtes un beau naïf!

M. Massabuau. — L'Etat s'est comporté comme le plus grand des voleurs. *(Vacarme).*

M. l'abbé Lemire. — En 1905, a-t-on voulu faire une Constitution civile du culte semblable à la Constitution civile du clergé de l'époque de la Révolution?

Plusieurs voix à gauche. — Non.

M. l'abbé Lemire. — Il y a un malentendu. Lorsque l'article 4 de la loi de 1905 fut voté, il y eut un véritable soulagement. *(Protestations à droite. Applaudissements ironiques à gauche).*

L'équivoque vient de ce qu'on a voulu subordonner l'exercice du culte à des conditions d'ordre civique, malgré les efforts louables tentés par M. Briand pour éviter cet écueil.

A droite, on m'accuse d'être trop naïf; mais j'estime que cette attitude franche et loyale est préférable à la méfiance et aux subtilités.

Il ne subsiste rien de ce qu'était le statut légal de l'Eglise de France. Il n'y a pas d'exemple d'un pareil

avec gratitude et le tenaient pour un estimable prêtre et pour un homme intelligent. Ce député inattendu fut une création des catholiques (1).

---

effondrement. Et personne ne peut dire : c'est moi qui suis responsable. *(Exclamations à droite).*

M. Allard. — C'est nous qui avons créé les difficultés. Ce n'est pas le Pape; c'est nous, qui avons voulu la Séparation.

M. Lasies. — Bravo, Allard! *(Rumeurs à gauche).*

M. Allard, tourné vers ses amis. — Oui! Prenons la responsabilité de nos actes! Vous ne deviez pas faire la séparation par tous les moyens, si c'est maintenant pour en rougir. *(La droite applaudit ironiquement le cynisme de cet aveu).*

M. l'abbé Lemire. — Je crois à l'avenir et même à la paix.

Les catholiques vont-ils être réduits au culte privé? Je le déplorerais. Ce serait la cathédrale remplacée par la petite chapelle, la grande religion remplacée par la dévotion étroite. *(Exclamations à droite).* Je préfère le robuste bon sens de Bossuet et de Pascal, aux rêveries mystiques de quelque Mme Guyon. Les catholiques sauront s'accommoder de la liberté et du droit commun et concilier la religion et la science...

Il faut se garder surtout des injustices légales, les plus dangereuses de toutes... etc. ».

En publiant ce compte rendu dès le lendemain, les journaux n'ont pas manqué de qualifier M. l'abbé Lemire *opiniâtre*, mais pas *sincère*.

Ils ont qualifié *gaffeur* le politicien sans vergogne, qui s'est attiré la verte et loyale réplique de M. Allard. On a même remarqué la précaution de celui-ci, qui a infligé une dure leçon à tout le bloc de la Secte maçonnique à la Chambre, sans adresser son démenti au prêtre, qui occupait alors la tribune.

1. Cette allégation est depuis longtemps reléguée au rang des fantaisies à l'usage des romanciers vulgaires. *La Croix du Nord* l'a elle-même reconnu en avril-mai 1912. C'est *malgré l'autorité diocésaine*, que M. l'abbé Lemire a *lui-même* fait surgir sa candidature contre celle du général de Frescheville, alors chef des parlementaires catholiques, fraîchement *ralliés* à la République, en 1893.

L'abbé Lemire se montra en toutes circonstances fidèle à sa mission. Il accomplit la tâche acceptée. Il défendit à la Chambre les intérêts catholiques et sociaux de ses mandants. Ce qu'il était, il l'est. Ce qu'il faisait, il le fait. Il reste député consciencieux (1), loyal, actif et pas plus bête qu'un autre. Il n'a pas changé de programme, de convictions, de principes (2). Mais les chefs de la hiérarchie ecclésiastique ont changé de tout; ils s'étonnent de l'obstination de Lemire à ne pas changer comme eux. Ils le traitent instantanément en ennemi, en révolté. Ils le poursuivent. Ils le persécutent; ils l'exécutent. Il faut que Lemire se soumette ou se démette (3). Et ils poussent Lemire jusque dans ses derniers retranchements; mais l'abbé Lemire est malin; et ses retranchements ne sont jamais les der-

1. La conscience est comme une glace, qui se ternit un peu chaque jour. Il faut essuyer souvent sous peine de ne plus s'y voir (Dufour).

2. Quand M. l'abbé Lemire est allé siéger à gauche (3 juin 1910), *le Cri des Flandres* n'a pas manqué de commenter et d'expliquer la portée politique de ce *changement*. Et tout démontre que le *changement* a été complet : il a été plus loin que les principes; il s'est *traduit par des actes* publics.

3. Ce fut la menace lancée naguère par Gambetta au maréchal de Mac-Mahon, dans un banquet donné à l'hôtel de l'Europe à Lille.

niers (1). Il a pour lui la raison, son bon droit, l'équité : et cela lui suffit.

» Et l'abbé Lemire ne se frappe pas. Il demeure abbé étant député. Mais, s'il ne possédait pas le flegme flamand, s'il avait la tête moins solide et peut-être l'âme moins bien située, il y a longtemps qu'il aurait jeté sa soutane par-dessus les moulins... J. Ernest-Charles. » (2).

Pour conclure son article, le rédacteur du *Gil-Blas* a l'imprudence de rappeler ce mot de Napoléon Bonaparte : ***il n'y a pas assez de religion en France pour en faire deux.*** On sait, en effet, que, dans son illusion révolutionnaire, ce guerrier prétendait imposer un même souci d'unité pour confondre l'orthodoxie et le schisme. J. Crétineau-Joly l'a remarqué : « Le premier Consul oubliait que l'âme d'un mauvais prêtre est dure comme l'enfer et que l'opiniâtreté dans l'erreur est la conséquence d'un incurable orgueil. Les évêques et les prêtres de l'Eglise constitu-

---

1. C'est donc un admirateur du prêtre dévoyé, qui affirme, sous cette forme, que la ruse de M. l'abbé Lemire est inépuisable.

2. *Gil-Blas*, 8 avril 1912, p. 1, col. 2.
M. J. Ernest-Charles a tort d'ajouter que M. l'abbé Lemire fait tout ce qu'il peut pour fuir le scandale.
Quant à prétendre que le Nord en est secoué, c'est très vrai pour plusieurs milieux, non pour tous.

tionnelle, sont, en 1801, entêtés et en même temps sans caractère, la pire espèce des entêtés » (1).

Qu'importe, si d'autres appellent cela de l'opiniâtreté ?

La vérité demeure au-dessus de tous.

Le fait de l'insoumission est notoire, non par un artifice, mais par une révolte ouverte et publique.

1. J. Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la Révolution*. Paris, 1859, I, 327-328.

Le parti lemiriste

Tout le monde n'est pas admis à prendre position au nom du *parti lemiriste*; cependant, il est permis de reconnaître que ce *parti* n'a qu'un organe spécial dans la presse, *le Cri des Flandres;* et que ce périodique n'a qu'un seul gérant, M. Henri Bonte.

Dans les polémiques de presse, tous les procédés ne sont pas uniformément acceptables. Il est toujours utile d'écarter ce qui est personnel; il est non moins nécessaire de connaître tout acte grave, qui met en cause un *parti*. M. Henri Bonte a choisi ce terrain pour écrire le 2 juin 1912 (1) comment il délimite sa manière de discipline catholique pour le *parti lemiriste*. Se souvenant de son rang parmi les candidats de l'Union républicaine d'Hazebrouck, il prononce son avis sous le titre : « *union et parti.* »

---

1. *Le Cri des Flandres*, 3e année, nº 166. Hazebrouck, dimanche 2 juin 1912, p. 1, col. 4.

« Dans un article obscur et équivoque, l'*Indicateur* essaie une fois de plus de jeter la confusion dans l'esprit des catholiques ; et, pour les besoins de sa cause, il continue à confondre la politique avec la religion espérant sans doute faire servir à sa politique à lui la docilité des catholiques vis-à-vis de l'autorité religieuse (1).

» Après avoir rappelé les paroles de Pie X disant : « *Les citoyens catholiques de France ont le droit plénier d'être républicains combattifs, royalistes combattifs* » montrant ainsi une fois de plus la liberté civique que laisse l'Eglise à ses fidèles. L'*Indicateur* contre toute logique ne craint pas de conclure : Il faut nous unir, former un grand parti national et populaire. C'est un devoir strict pour tous les catholiques d'entrer dans cette organisation.

» Comment l'*Indicateur* pense-t-il à réunir dans un même *parti national et populaire* les républicains et les royalistes ? nous serions bien curieux de le savoir (2).

» Nous nous refusons, quant à nous, à parti-

1. Le cœur de l'impie est rempli de mauvais désirs, qui s'en échappent comme les tourbillons d'une fumée noire, épaisse et infecte. (S. Antoine).

2. On n'apprécierait pas le ton des polémiques du *Cri des Flandres*, si on ne connaissait pas suffisamment ses imputations les plus importantes. Sous le pseudonyme Lux il y a un Rédacteur plus haut placé que le gérant.

ciper à une combinaison aussi embrouillée, nous aimons les choses nettes où chacun peut voir clair.

Et il écrit cette accusation dans le même numéro du 2 juin 1912.

— Je dénonce un complot.

— Quel complot?

— Celui qui se trame visiblement dans la presse réactionnaire et religieuse du Nord.

— Contre qui?

— Contre l'abbé Lemire et ses amis candidats aux élections municipales.

— Comment cela? Mais l'abbé Lemire et ses amis ont été battus, n'est-ce pas tout?

— Non, non, nullement. Il faut préparer un dossier contre eux, contre lui surtout, afin qu'on puisse le dénoncer à Rome et le faire condamner.

— Condamner à quoi et pourquoi? N'y a-t-il pas une cinquantaine de prêtres qui ont été candidats aux mêmes élections, et tous les jours, la *Croix* et la *Dépêche* et l'*Indicateur*, et tous les journaux de droite ne vantent-ils pas ceux qui ont été élus?

— Oui. Mais il y a autre chose. Il faut qu'on puisse faire croire que la situation à Hazebrouck et en Flandre n'est pas la même qu'ailleurs.

— Pas la même qu'ailleurs? Allons donc. Est-ce que la politique n'est pas libre en Flandre comme dans le Hainaut, le Cambrésis ou l'Artois?

— La politique? Oui, dira-t-on. Mais ne voyez-vous pas le truc? A Hazebrouck, la municipalité n'est ni réactionnaire, ni libérale : elle est catholique, écrit-on.

— Où écrit-on cela?

— On écrit cela dans le *Bulletin paroissial*, journal officiel du clergé. L'*Indicateur* le répète. La *Semaine religieuse* insinue la même chose.

— Qu'en concluez-vous?

— Eh! j'en conclus, on en conclut que quiconque a attaqué cette municipalité a attaqué la religion. L'abbé Lemire a attaqué cette municipalité. Donc il est contre la religion. Donc il faut le dénoncer au pape.

— Comme vous y allez! Monsieur! Mais vous oubliez

» Nous sommes catholiques avec tous les catholiques, sous la direction de nos évêques pour tout ce qui concerne notre religion. Nous sommes républicains avec tous les républicains, et dévoués au gouvernement de la République en

une chose; c'est qu'on n'a présenté dans les journaux religieux officiels la municipalité d'Hazebrouck comme une municipalité catholique, qu'après sa réélection.

Avant, c'était une municipalité comme une autre, sujette à discussion et à opposition.

Après, c'est une municipalité sacrée, intangible. Quiconque l'a attaquée, devient un ennemi de l'Eglise. Et s'il est pratiquant, il est un fourbe, un sépulcre blanchi!

Il fallait, en toute justice, que le coadjuteur et que les curés disent d'avance aux fidèles : « Prenez garde! Ne soyez pas candidats, si vous êtes catholiques. Quiconque est contre MM. Warein, Margerin, Henri Degroote et Gustave Pattein, est contre Dieu. Ils sont le parti de Dieu! »

— Fichtre! Vous voulez des situations claires, de la logique! Vous raisonnez comme s'il y avait une morale, une droiture, une justice, une loyauté en période électorale!

Le parti de Dieu! On dit cela *après coup*. On finit par croire qu'on l'avait dit *avant*.

— Et alors qu'en résulte-t-il?

— Il en résulte ceci. 1910, c'est M. Margerin poussé par le Comité libéral. lequel était poussé par MM. Degroote et Warein; c'est M. Margerin, dis-je, qui a attaqué M. Lemire; c'est cependant M. Lemire que le coadjuteur frappe et dénonce comme ennemi de la paix, alors qu'il n'a fait que se défendre! De même aujourd'hui c'est M. Lemire qui sera poursuivi, traqué et dénoncé comme ennemi des catholiques! et ce sont ses amis qui seront rayés de la liste officielle des bons chrétiens, alors qu'ils n'ont fait que se servir de la plus élémentaire des libertés.

Et tout cela a chance de réussir parce qu'une organisation habile des journaux religieux prépare, triture et sert au public... des mensonges!

— Et dire que la collection de ces journaux men-

ce qui concerne notre action au point de vue politique. L'*Indicateur* pourra à son aise laisser entendre que nous sommes les esclaves des radicaux et des francs-maçons; il pourra répéter que « nous ne sommes plus catholiques que de nom et encore... que nous sommes des sépulcres blanchis. »

» L'*Indicateur* veut exploiter à son profit les difficultés que nous avons en ce moment et se fait notre juge pour nous condamner, ce qui le rend parfaitement ridicule.

» Son jugement nous laisse profondément indifférents et les gens intelligents ne se laisseront pas prendre à de telles inepties.

» Certes, il nous est très pénible d'être ainsi en contradiction avec l'autorité religieuse, nous sommes tristes de constater les abus commis par certains prêtres qui, comme cela se passait encore dimanche dernier, à l'église Notre-Dame, dénoncent du haut de la chaire, le *Cri des Flandres* comme étant un mauvais journal.

---

teurs formera le dossier sur lequel on plaidera la culpabilité et la condamnation!

— Tout juste. Voilà le complot. Et je le dénonce ».

En écrivant cette dénonciation dans le *Cri des Flandres*, Lux a méconnu l'avertissement donné par Salomon : — « Où sera l'orgueil, là sera la confusion; et où est l'humilité, là est la sagesse ». (*Proverbes*, XI, 2).

» Nous conservons cependant la confiance que l'on finira bien par nous rendre justice.

» Notre attitude, d'ailleurs, est très légitime et nous pouvons l'appuyer sur les paroles mêmes de St Thomas « S'il s'agit de Dieu, dit-il dans » la *Somme* au chapitre de l'obéissance, nous » sommes soumis à Lui en tout. Mais s'il s'agit » de nos supérieurs, nous ne sommes pas soumis » à eux en tout mais seulement de façon précise » en certaines choses et en tant que, pour ces cho- » ses, ils sont les intermédiaires entre Dieu et » l'homme. »

» Or, nous savons, et Léon XIII nous le rappelle » nettement dans son Encyclique *Immortale Dei*, « Dieu a divisé le gouvernement du genre hu- » main entre deux puissances : la puissance ec- » clésiastique et la puissance civile, celle-là pré- » posée aux choses divines et celle-ci aux choses » humaines. Chacune d'elles en son genre est » souveraine.

» Couvert par ces fortes vérités, notre journal, qui est un instrument politique, reste maître à ce titre et sur ce terrain de suivre la route qui lui paraît la meilleure et la plus juste pour le bien du Pays.

» Nous n'avons jamais eu la prétention de faire autre chose. — H. Bonte. »

Dans le *parti lemiriste,* il y a un chef : c'est M. l'abbé Lemire; — il y a un lieutenant: c'est M. Henri Bonte-Ernout, industriel; — il y a, en outre, un nombre illimité de sous-ordres, propagandistes, zélateurs, déclamateurs et délateurs.

Le choix de ce personnel n'est pas toujours à l'avantage du *parti lemiriste.* Quand on se permet de traiter le « parti de Dieu » sur le ton que prend M. Lux, on fait preuve d'inconscience ou d'incrédulité par athéisme. — Trompé par l'importance de sa personnalité, il ne paraît pas savoir que le parti de Dieu c'est le « parti catholique », ou mieux et pour parler exactement, c'est l'*Eglise catholique;* c'est cette mère de tous les fidèles, à qui Dieu lui-même a dit : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Les lemiristes peuvent le savoir; il n'y a ni moquerie (1), ni menaces, ni violences, ni privations, qui pourront jamais séparer de la Sainte Eglise de Dieu ceux qui ont juré, au pied de l'autel, de lui rester fidèles jusqu'à la mort.

---

1. Que sait faire un chrétien, s'il ne sait souffrir un affront pour Dieu? (S. Alphonse).

Pluton et Cicéron, écrivant l'un et l'autre dans une république, avancent, comme une maxime incontestable, que, *si l'on ne peut persuader le peuple, on n'a pas le droit de le forcer.* — La maxime est de tous les gouvernements, ajoute Joseph de Maistre; il suffit de changer les noms (1). Si l'on ne peut persuader le peuple, on a encore moins le droit de le tromper.

Certes, le Lemirisme n'a pas réussi à persuader le peuple pour les élections municipales du 5 mai 1912.

Est-il bien certain qu'il n'a rien publié, qui soit de nature à le tromper? C'est ce qu'il convient d'examiner.

On l'a vu plus haut, M. Henri Bonte veut exploiter à son profit les difficultés du moment: il se fait le juge d'un confrère pour le condamner dans le *Cri des Flandres*, ce qui rend parfaitement ridicules le journal lemiriste et son gérant-rédacteur. M. Henri Bonte incrimine un article obscur et équivoque, qui essaie une fois de plus de jeter la confusion dans l'esprit des catholiques, et qui, pour les besoins de sa cause, continue à confondre la politique avec la religion,

1. *Du Pape*, par le Comte J. de Maistre. Anvers, 1820, p. 131.

espérant sans doute faire servir à sa politique à lui la docilité des catholiques vis-à-vis de l'autorité religieuse.

M. Henri Bonte aime les choses nettes, où chacun peut voir clair. M. Henri Bonte SAIT ; et Léon XIII le lui rappelle nettement dans son Encyclique *Immortale Dei :* — Dieu a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile, celle-là préposée aux choses divines et celle-ci aux choses humaines, chacune d'elles, en son genre, est souveraine. — Ce que tout le monde sait, c'est que la première phrase est seule EXACTE.

M. Henri Bonte a tronqué la seconde phrase, afin d'attribuer à Léon XIII le contraire de son enseignement. *Utraque est in suo genere maxima : habet utraque certos, quibus contineatur, terminos*, et cela signifie que chacune d'elles est dans son genre, supérieure à toute autre ; chacune a ses limites et... Léon XIII ne permet pas l'absolutisme du mot souveraineté en cette matière. *Itaque inter utramque potestatem quædam intercedat necesse est ordinata colligatio :* Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les deux puissances une union pleine d'harmonie : *quæ quidem co-*

niunctioni non immerito comparatur, per quam anima et corpus in homine copulantur, harmonie qu'on peut justement comparer à l'union qui existe dans l'homme entre l'âme et le corps. Léon XIII explique l'harmonie dans les pays, où un concordat est intervenu entre les deux puissances. Puis il dénonce « entre les deux puissances, des conflits fréquents, dont l'issue presque inévitable est l'oppression de l'Eglise, humainement la plus faible, par le pouvoir qui dispose de la force. » Léon XIII écrit encore. (M. H. Bonte le *sait*) par l'Encyclique *Immortale Dei*: — « Dans ce régime politique qui obtient aujourd'hui la faveur presque générale, il y a une tendance et un parti pris manifeste de faire disparaître complètement l'Eglise, ou de la tenir assujettie et asservie à l'Etat. .

» La plupart des actes de l'autorité publique poursuivent ce but.

» Les lois, l'administration, l'éducation sans religion, la spoliation et la destruction des Ordres religieux, la suppression du pouvoir temporel des Pontifes romains, tout vise à ruiner les institutions chrétiennes, à entraver la liberté de l'Eglise catholique, à annihiler ses autres droits.

» La simple raison naturelle démontre combien ces théories politiques s'éloignent de la vérité.

» En effet, la nature elle-même atteste que tout ce qu'il y a d'autorité parmi les hommes découle de la source la plus sainte, la plus auguste, qui est Dieu. »

M. M. Bonte SAIT tout cela, puisque tout ce texte se trouve dans l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII. Et M. H. Bonte écrit, avec son autorité de gérant du *Cri des Flandres:* — « Couvert par ces fortes vérités, notre journal, qui est un instrument politique (sic), reste maître à ce titre et sur ce terrain de suivre la route qui lui paraît la meilleure et la plus juste pour le bien du pays. Nous n'avons jamais eu la prétention de faire autre chose. — H. Bonte. »

L'abus commis par le gérant du *Cri des Flandres* peut être dénoncé du haut de la chaire dans les églises.

Pour M. H. Bonte, il est très pénible d'être ainsi en contradiction avec l'autorité religieuse... Il a raison de l'écrire, puisque son *Cri des Flandres* altère passivement un texte; il n'est qu'un *instrument politique.*

Les prêtres catholiques de Flandre savent rétablir la vérité. L'Encyclique *Immortale Dei* reproduit le grave avertissement de Grégoire XVI dans son Encyclique *Mirari vos;* — « Nous ne

saurions présager aucun avantage, ni pour la religion, ni pour les gouvernements, de la réalisation des vœux de ceux qui désirent si vivement séparer l'Eglise de l'Etat et rompre la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire... »

Léon XIII a jugé nécessaire d'ajouter ce qui suit dans l'Encyclique *Immortale Dei :* « Il n'est pas permis non plus de suivre une règle de conduite différente dans la vie privée et dans la vie publique, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise comme individu tout en la rejetant comme citoyen; ce serait allier le bien et le mal et mettre l'homme en lutte ouverte avec lui-même, tandis qu'au contraire il doit toujours être d'accord avec lui-même, et ne s'écarter jamais de la vertu chrétienne, en quelque affaire ou en quelque condition que ce soit ». — M. H. Bonte SAIT tout cela, puisque tout ce texte se trouve dans l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII.

Il n'est pas permis à M. H. Bonte de jeter la confusion dans l'esprit des catholiques, en leur présentant un texte tronqué, afin d'attribuer à Léon XIIII le contraire de son enseignement.

Nous aimons les choses nettes, où chacun peut voir clair. Dociles vis-à-vis de l'autorité religieuse

nous savons que l'Archevêché de Cambrai a publiquement dénoncé le *Cri des Flandres* comme étant un mauvais journal. Nous sommes catholiques avec tous les catholiques, c'est-à-dire avec ceux qui sont loyalement soumis au Pape.

Voilà pourquoi nous dénonçons un texte tronqué de l'Encyclique *Immortale Dei*; nous en rétablissons l'authenticité, où chacun peut voir clair.

La *vérité* est au-dessus de tous!

Table des Matières

IMPRIMERIE DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.386